Quatre-vingt-onzième année. — N° 12. Le Numéro : 50 francs. Jeudi 15 Janvier 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

DISPOSITIONS FINANCIERES
(Ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958)

ET LOI DE FINANCES POUR 1959
(Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958.)

(Ordonnances publiées au *Journal officiel* du 31 décembre 1958, avec une table analytique commune.)

N° 58-237 S. Prix : 75 F.

BUDGET 1959
Répartition des crédits.

(Décrets nos 58-1384 à 58-1415 du 31 décembre 1958, publiés au *Journal officiel* du 1er janvier 1959.)

N° 59-1 S. Prix : 100 F.

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

ORDONNANCES

Ordonnance n° 59-71 modifiant divers codes et lois particulières en ce qui concerne la publicité foncière (rectificatif) (p. 882).

Ordonnance n° 59-125 relative à la répression des infractions en matière viticole (rectificatif) (p. 882).

(2 f.)

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 27 décembre 1958 portant attribution du brevet de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes (p. 882).

Arrêté du 5 janvier 1959 autorisant le commissariat à l'énergie atomique à souscrire à l'augmentation du capital de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (p. 882).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant nomination et titularisation (greffiers) (p. 883).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets portant délégations de signature (p. 883).

Exequatur accordés à des consuls (p. 883).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 7 janvier 1959 portant promotions (services communs et armée de terre, active) (p. 883).

Décret portant délégation de signature (p. 899).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-89 modifiant le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et divers codes et lois particulières en ce qui concerne la publicité foncière (rectificatif) (p. 900).

Décret n° 59-90 modifiant le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière (rectificatif) (p. 900).

Arrêté du 14 janvier 1959 relatif au relèvement des prix de vente en Corse des tabacs fabriqués (p. 900).

Arrêté du 14 janvier 1959 autorisant l'émission d'un emprunt d'Electricité de France (p. 901).

Arrêté portant délégation de signature (p. 901).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 10 novembre 1958 relatif aux règlements des jardins des Tuileries et du Louvre (p. 901).

Arrêté du 10 novembre 1958 relatif au règlement du Palais-Royal (p. 902).

Arrêté du 7 janvier 1959 complétant l'arrêté du 15 avril 1958 pris pour l'application du décret n° 58-319 du 22 mars 1958 et concernant la désignation d'agents assermentés par les organismes professionnels d'auteurs (p. 902).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre et *décret* portant délégation de signature (p. 899).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêté portant nomination de membres du conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole (p. 903).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 16 décembre 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 903).

Décret n° 59-171 relatif à la fixation de certains prix agricoles (rectificatif) (p. 903).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 58-686 portant règlement d'administration publique modifiant le décret du 19 mars 1935 pour l'application en Afrique équatoriale française de la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce (rectificatif) (p. 903).

Arrêté du 5 janvier 1959 portant approbation de modifications aux statuts de la société d'économie mixte dite Compagnie générale des oléagineux tropicaux (p. 903).

Arrêté portant désignation du commissaire du Gouvernement auprès de l'office du Niger (p. 903).

Arrêté portant désignation du commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'économie mixte dites « Compagnie générale des oléagineux tropicaux » et « Compagnie française pour le développement des fibres textiles » (p. 903).

Arrêté portant nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la société d'Etat dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (p. 903).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 903).

Décret et *arrêtés* portant délégations de signature (p. 904).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (rectificatifs) (p. 904).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 904).

Décrets et *arrêtés* portant délégations de signature (p. 905).

Arrêtés portant nominations, titularisations et acceptation de démission (services extérieurs) (p. 905).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 906).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Réunion de commission (p. 906).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 907).

Résultats du tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1959 (p. 912).

Situation du Trésor (septembre 1958) (p. 913).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de commis au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Maritime) (p. 906).

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Remiremont (Vosges) (p. 906).

Avis de vacance d'un poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier (p. 906).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (51e semaine de 1958) (p. 911).

Annonces (p. 942).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuille 1.

Valeurs étrangères. — Relevé officiel: 1° des obligations émises à l'étranger sur le régime des valeurs mobilières étrangères non abonnées; 2° des valeurs étrangères abonnées pour lesquelles un représentant responsable de la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers a été agréé ou un cautionnement versé et qui acquittent cette taxe (pp. 1 à 12).

ORDONNANCES

Ordonnance n° 59-71 modifiant divers codes et lois particulières en ce qui concerne la publicité foncière.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1959: page 553, 2e colonne, article 18, 6e ligne, au lieu de: « remboursement des frais », lire: « remboursement des frais ».

Ordonnance n° 59-125 relative à la répression des infractions en matière viticole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1959: page 611, 1re colonne, article 2, 5e ligne, au lieu de: « ... amende fiscale égale ou triple de... », lire: « ... amende fiscale égale au triple de... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Attribution du brevet de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.

Par arrêté du 27 décembre 1958, le brevet de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes est décerné à M. Lucien Fauque, capitaine du train.

Autorisation du commissariat à l'énergie atomique de souscrire à l'augmentation du capital de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville.

Par arrêté du 5 janvier 1959, le commissariat à l'énergie atomique est autorisé à souscrire, à concurrence d'un montant maximum de 240 millions de francs, à l'augmentation du capital de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Greffiers.

Par arrêté du 31 décembre 1958, M. Bach (Pierre-Nicolas), greffier de classe principale au tribunal cantonal de Thionville, est nommé greffier du tribunal cantonal de Sierck-les-Bains et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Franck, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégations de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Benard, ministre plénipotentiaire, délégation est donnée à:

M. Yves Teisseire, chargé de mission à l'ambassade de France à Tunis, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions portant nomination des agents contractuels des services annexes de l'ambassade et les décisions portant octroi de secours à ces agents.

M. Jean Merchadier, chargé de mission, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions prononçant la prise en charge par le budget de l'Etat des fonctionnaires et agents français des services tunisiens admis à quitter le service de l'Etat tunisien et les décisions portant octroi de secours dans le cadre des mesures d'assistance aux Français.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Teisseire, la délégation qui lui est donnée à l'article 1er sera assurée par M. Toussaint Rossi, chargé de mission, ou, à défaut, par Mme Christiane Conty, chargé de mission.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Merchadier, la délégation qui lui est donnée à l'article 1er sera assurée par M. Yves Teisseire, chargé de mission, ou, à son défaut, par M. Gérard Beguin, chargé de mission.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Daniel Herrenschmidt, conseiller pour les affaires administratives, délégation est donnée à M. Lucien Raynal, son adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés prononçant la prise en charge par le budget de l'Etat des fonctionnaires et agents français des cadres marocains admis à quitter le service de l'Etat chérifien, les décisions portant nomination des agents contractuels des services annexes de l'ambassade et les décisions portant octroi de secours.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Daniel Herrenschmidt et de M. Lucien Raynal, cette délégation sera exercée par M. Louis Marchal, chef du service des rapatriements, en ce qui concerne les arrêtés prononçant la prise en charge par le budget de l'Etat des fonctionnaires et agents français des cadres marocains admis à quitter le service de l'Etat chérifien et par M. Yves Huchard, chef du service des affaires sociales, en ce qui concerne les décisions portant octroi de secours.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Roar Birn en qualité de vice-consul de Norvège à Boulogne-sur-Mer, avec juridiction sur les arrondissements de Boulogne (à l'exception des cantons de Calais et Guines), Saint-Pol et Montreuil.

L'exequatur est accordé à M. Claude Delmas en qualité de consul honoraire du Mexique à Bordeaux, avec juridiction sur les départements suivants: Gironde, Ariège, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Landes et Basses-Pyrénées.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 7 janvier 1959 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 7 janvier 1959, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Rombach (Fernand-Edmond-Emile), D. E. M., en disponibilité.

M. Gaillard (Hector-Alexis), en remplacement de M. Matter, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Baustert (Jacques-François-Henri-Félicien), en remplacement de M. Gaillard, promu.

M. Deniaud (Maurice-Alexis-Olivier), en remplacement de M. Chandellier, promu.

M. Convert (Gabriel-Robert-Félicien), en remplacement de M. Perrin, retraité.

M. Colombies (André-Jean), en remplacement de M. Frut, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Bornet, dit Vorgeat (Louis-Gabriel-Joannès), en remplacement de M. Baustert, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Thomas (René-Achille), en remplacement de M. Deniaud, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Gall (Alexandre-Jean), en remplacement de M. Convert, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lompre (Henri-Alphons-Mary), en remplacement de M. Colombies, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dostes (René-Henri-Emmanuel), en remplacement de M. Werner, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Piette (Paul-Léon), D. E. M., en remplacement de M. Courtial, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bernadeau (Jean-Marie), en remplacement de M. Robitaillie, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Brisout de Barneville (François-Marie-Joseph), en remplacement de M. Dieumegard, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Betton (André-Joseph), en remplacement de M. Moulin, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Baert (Paul-Georges-Cornil), chef d'escadron à T. T., en remplacement de M. Cellier, retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Hardouin (Pierre-Désiré-Louis), en remplacement de M. Bornet, dit Vorgeat, promu.
2e tour (choix). M. Quicray (Jacques-Georges), en remplacement de M. Thomas, promu.
3e tour (ancienneté). M. Pillant (Marcel-Francis), en remplacement de M. Le Gall, promu.
1er tour (ancienneté). M. Rimmen (Fernand-Eugène), en remplacement de M. Lompre, promu.
2e tour (choix). M. Moures (Roger-Paul), en remplacement de M. Dostes, promu.
3e tour (ancienneté). M. Pescreminoz (Pierre-Marius), en remplacement de M. Piette, promu.
1er tour (ancienneté). M. Beon (Roger-Ollivier), en remplacement de M. Bernardeau, promu.
2e tour (choix). M. Jacquemin (Jean-Paul-Joseph), en remplacement de M. Brisout de Barneville, promu.
3e tour (ancienneté). M. Demarque (Jean-Charles), en remplacement de M. Betton, promu.
1er tour (ancienneté). M. Thaumiaux (René-Jean), en remplacement de M. Baert, promu.
2e tour (choix). M. Garat (Paul-Claude), en remplacement de M. Coupe, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Peretti (Paul-Joseph-Xavier), en remplacement de M. Heuze, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

De Bort (Roger).
Deguy (Louis-Adrien-Alisse).
Corvi (Charles-Paul).
Gaillard (Jean).
Valetta (Roger-Jean-Noël).
Gracia (Jean-Baptiste).
Fournier (Gérard-Eugène).

Service commun des justices militaires des forces armées.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

A. — Magistrats militaires

Au grade de magistrat militaire de 1re classe.

Les magistrats militaires de 2e classe:

M. Baume (Charles), en remplacement de M. le magistrat militaire de 1re classe Broutot (René), promu.
M. Bourely (René-Henri), en remplacement de M. le magistrat militaire de 1re classe Renault (Maurice), retraité.

Au grade de magistrat militaire de 2e classe.

Les magistrats militaires de 3e classe:

M. Nef (Jean-Eugène-Louis), en remplacement de M. le magistrat militaire de 2e classe Arnauld (Jean), retraité.
M. Varnier (Henry-Raoul), en remplacement de M. le magistrat militaire de 2e classe Baume (Charles), promu.
M. Mourgeon (Vital-Louis-Christian), en remplacement de M. le magistrat militaire de 2e classe Bourely (René), promu.

Au grade de magistrat militaire adjoint.

M. le lieutenant d'artillerie Viel (Hugues-Raoul);
M. le lieutenant de la garde républicaine de Paris Pontoizeau (Guy-Raphaël),

ayant satisfait aux épreuves du concours pour le recrutement de magistrats militaires.

B. — Officiers greffiers

Au grade d'officier greffier principal.

M. l'officier greffier de 1re classe Duclaux (Henri-Charles-Nicolas), en remplacement de M. l'officier greffier principal Lespiaucq (Jean), retraité.

Au grade d'officier greffier de 1re classe.

Les officiers greffiers de 2e classe:

M. Veillard (Jean-Marie), en remplacement de M. l'officier greffier de 1re classe Lagarde (Louis), retraité.
M. Variot (Bernard-Louis-André), en remplacement de M. l'officier greffier de 1re classe Lespiaucq (Jean), promu.
M. Simard (Henri-Charles), en remplacement de M. l'officier greffier de 1re classe Duclaux (Henri), promu.

Au grade d'officier greffier de 2e classe.

Les officiers greffiers de 3e classe.

M. Madiot (Jean-Henri-Grégoire).
M. Rousseau (Pierre-Paul-Julien-Marie).

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

A. — Médecins

(Pour prendre rang du 31 décembre 1958.)

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Sarlin (Victor-François-Edouard), en remplacement de M. Jacquot, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Bertier (Paul-Marc-Maurice), en remplacement de M. Liscoët, promu. — Maintenu.
M. Vidal (Victor-Louis-Alexandre), en remplacement de M. Chemin, promu. — Maintenu.
M. Colis (Aimé-Charles-Paul), en remplacement de M. Sarlin, promu. — Maintenu.
M. Rozan (Pierre-Henri-Ferdinand), en remplacement de M. L'Hérand, retraité. — Maintenu.
M. Béguin (René-Alfred), en remplacement de M. Geisert, retraité. — Maintenu.
M. Moniatte (Max-Constant), en remplacement de M. Resseguier, retraité. — Maintenu.
M. Lavoué (Jean-Eugène-Raphaël), en remplacement de M. Laborderie, retraité. — Maintenu.
M. Aumeunier (Michel-Joseph), en remplacement de M. Bouteille, retraité. — Maintenu.
M. Rolin (André-Jules-Emile), en remplacement de M. Feyler, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Duval (Jean-Léon-Georges), en remplacement de M. Hébrard, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Villeneuve (Jacques-Joseph), en remplacement de M. Bertier, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Audugé (Roger-André-Henri-Jean), en remplacement de M. Vidal, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Enjalbert (Max-Auguste-Jules), en remplacement de M. Colis, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Gaudin (Louis-Jean-Michel), en remplacement de M. Rozan, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Presles (Albert-Louis-Adrien), en remplacement de M. Béguin, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Malard (Marie-Joseph-André), en remplacement de M. Moniatte, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Bailly (Bernard-Jean), en remplacement de M. Lavoué, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Tardos (René-Jean-Léon), en remplacement de M. Aumeunier, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Tolédano (Judas-Léon), en remplacement de M. Rolin, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Serre (Gaston-Gabriel-Charles-Guy), en remplacement de M. Chollet, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Prudhon (Claude-Paul-Marcel), en remplacement de M. Fourault, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Krizek (Franz), en remplacement de M. Boutet, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Vigne (Jean-Victor-Auguste), en remplacement de M. Caumon, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Pomier-Layrargues (Pierre-Georges), en remplacement de M. Ferri, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Garrigou (Jean-Louis-Lorenzo), en remplacement de M. Gillet, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Chaspoul (Henri-Roger), en remplacement de M. Rouquet, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Simonet (Philippe-Camille-Henri-Marie), en remplacement de M. Mahé, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Roumagoux (Jean-René-Max), en remplacement de M. Dameron, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Mazars (Pierre-Jean-Marie-Victor), en remplacement de M. Duval, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bertrand (Pierre-Paul-René), en remplacement de M. Villeneuve, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Egron (Guy-André-Louis-Florent), en remplacement de M. Audugé, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sellier (Jacques-René-Jean), en remplacement de M. Enjalbert, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Saint-Antonin (Bernard-Félix-Alphonse), en remplacement de M. Gaudin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Le Chapelain (Jean-Maurice-Francis-Marie), en remplacement de M. Presles, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pichat (Pierre-André), en remplacement de M. Malard, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gaudiot (Claude-Edmond), en remplacement de M. Bailly, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Esquerre (Claude-Jean), en remplacement de M. Tardos, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Norais (Serge-Mary-Camille-René), en remplacement de M. Tolédano, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Léon (Claude-Armand), en remplacement de M. Serre, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Manach (Jean-Yves), en remplacement de M. Prudhon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Atlan (David), en remplacement de M. Krizek, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Michelet (René), en remplacement de M. Vigne, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Marsol (Claude-Armand-Paul), en remplacement de M. Pomier-Layrargues, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dinand (Jean-Pierre), en remplacement de M. Garrigou, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vesco (Michel), en remplacement de M. Chaspoul, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lavielle (Jean-Alexandre-Raymond-André), en remplacement de M. Simonet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dols (René-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Roumagoux, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Garrigue (Joachim-Michel-Marcel), en remplacement de M. Berrié, démissionnaire. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Feylant (Adrien-Georges), en remplacement de M. Vialletel, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fourquet (Francis-Vincent-Romain), en remplacement de M. Perrot, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Thiébaut (Jean-Jacques-Victor), en remplacement de M. Tribaudini, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gineste (Jean-Daniel), en remplacement de M. Franck de Préaumont, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Paugam (Yves-Albert-Pierre), en remplacement de M. Feuilly, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ben-Kemoun (Charley-Raoul), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Philipon (Jean-David-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

B. — Pharmaciens

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de pharmacien colonel.

M. le pharmacien lieutenant-colonel Foujols (Horace-Jean-Paul-Emile), en remplacement de M. Bordes, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

Les pharmaciens commandants:

M. Rouquette (Alphonse-Joseph), en remplacement de M. Foujols, promu. — Maintenu
M. Janoli (Georges-Jean-Eugène), en remplacement de M. Lescop, décédé. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

Les pharmaciens capitaines:

(Choix.) M. Damour (Jean-André-Albert), en remplacement de M. Rouquette, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Rault (André-Marie-Adolphe-Ignace), en remplacement de M. Janoli, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants:

2e tour (choix). M. Roblin (Jean-Adolphe-Victor), en remplacement de M. Damour, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Joseph (Paul-Ignace), en remplacement de M. Rault, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Louge (Alphonse-Georges-Augustin), organisation. — Maintenu.

C. — Vétérinaires

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de vétérinaire colonel.

M. le vétérinaire lieutenant-colonel de Dietrich (Edouard-Henri), en remplacement de M. Bardez, retraité. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

Les vétérinaires commandants:

M. Le Seac'h Jean-Henri-Marie), en remplacement de M. Hénaff, retraité. — Maintenu.
M. Abadie (Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. de Dietrich, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

Les vétérinaires capitaines:

(Choix). M. Pétrov (Yordan-Jude-Marie), en remplacement de M. Boutet, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Lebailly (Jacques-Edouard-Marcel), en remplacement de M. Houzé, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

Les vétérinaires lieutenants:

2e tour (choix). M. Couradeau (Gérard-Lucien-Henri), en remplacement de M. Rouquette, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Moquay (Maurice-Emilien), en remplacement de M. Bigot, promu. — Maintenu.

D. — Officiers d'administration

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Robinet (Alphonse-Gérard), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

Les capitaines d'administration:

M. Marteau (Achille-Adrien), en remplacement de M. Robinet, promu. — Maintenu.
M. Fix (Joseph-Marie-Fortuné-Anselme), organisation. — Maintenu.
M. Gigot (Fernand), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Ribet (René-Auguste), en remplacement de M. Marteau, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Jacquenot (Emile-René Jean), en remplacement de M. Fix, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Malafosse (Jean-Marie-Gustave), en remplacement de M. Gigot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. James (Roland), en remplacement de M. Riché, décédé. — Maintenu.

E. — Corps de santé militaire féminin

a) Médecins.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Au grade de médecin commandant.

(Choix.) Mlle le médecin capitaine Rottenfluc (Maria-Emilienne-Marcelle), organisation. — Maintenue.

b) Pharmaciens.

Au grade de pharmacien capitaine.

2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Rouvelou (Jacqueline-Louise), organisation. — Maintenue.

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

Les médecins principaux:

M. Bazil (André-Paul-René), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Caër, promu. — Maintenu.

M. Marjou (Louis-Marie), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Homberg, promu. — Maintenu.

M. Cariou (Pierre-André), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Goguet, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin principal.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 1re classe Micheau (Paul-Michel), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Bazil, promu — Maintenu.

B. — PHARMACIENS CHIMISTES

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Delaud (Augustin-Jean-Henri), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste de 1re classe Brun, promu. — Maintenu.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Jancovici (Lazare-Jacques), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Berest, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

2e tour (choix). M. le médecin capitaine Misson (Raymond-Jean-Léopold), en remplacement de M. le médecin commandant Chenet, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Nathie (Jean-Georges-Noël), en remplacement de M. le médecin capitaine Dallez-Bourguignon, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Houdas (Yvon-Jules-Félix-Eugène), en remplacement de M. le médecin capitaine Misson, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Berteaux (Jacques-Marcel-Jean), organisation. — Maintenu.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

A. — INGÉNIEURS CHIMISTES

Au grade d'ingénieur chimiste en chef.

M. l'ingénieur chimiste principal Lacroix (Yves-Pierre-Francisque), en remplacement de M. Dalbert, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur chimiste principal.

M. l'ingénieur chimiste de 1re classe Molinet (Georges-Francisque-Eugène), en remplacement de M. Lang, démissionnaire. — Maintenu.

B. — ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. l'adjoint administratif de 1re classe Baudry (Louis-Nicolas-Lucien), en remplacement de M. Valette, retraité. — Maintenu.

Décret du 7 janvier 1959 portant promotion d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 7 janvier 1959, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Bienvault (Paul-Léon), en remplacement de M. Cordaillat, retraité.

M. Largeteau (Pierre-Marie) (B.E.M.), en remplacement de M. Muller, retraité.

M. de Guillebon (Christian-Louis-Pierre-Marie) (B.E.M.), en remplacement de M. Aubrun, retraité.

M. Saint-Pierre (Théophile-Joseph), en remplacement de M. Lahache, retraité.

M. Charlet (Jean-Denis-Jules-Gérard), en remplacement de M. Chevrier, retraité.

M. Battesti (Joseph-Antoine) (ob.av.), en remplacement de M. Perrot, retraité.

M. de Chambost de Lepin (Claude-Marie-Michel-Henri), en remplacement de M. Berthe de Pommery, retraité.

M. Pugliesi-Conti (Paul-Antoine-Etienne) (B.P.), en remplacement de M. Pommies, promu.

M. Yemeniz (Guy-Nikitas-Marie-Eugène), en remplacement de M. Glain, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Messin (Léon-Marie), en remplacement de M. Bienvault, promu.

M. Leveille (Paul-André), en remplacement de M. Largeteau, promu.

M. Luccioni (François-Dominique), en remplacement de M. de Guillebon, promu.

M. Querol (Georges-Louis-Gustave) (B. E. M. S., ob. av.), en remplacement de M. Saint-Pierre, promu.

M. Capus (Jean), en remplacement de M. Charlet, promu.

M. Canneva (Louis-Alfred-Yves-Marie), en remplacement de M. Battesti, promu.

M. Galey (Paul-Jean-Joseph), en remplacement de M. de Chambost de Lepin, promu.

M. Rivière (Maurice-Marcel) (B. E. M., ob. av.), en remplacement de M. Pugliesi Conti, promu.

M. Petit (Jean-Edmond), en remplacement de M. Yemeniz, promu.

M. Minot (André-Narcisse-Prosper), en remplacement de M. Thomas, retraité.

M. Tourillon (Jean-Paul-Louis), en remplacement de M. Antier, retraité.

M. Creton (James-Maurice), en remplacement de M. Chevalier, retraité.

M. Nadal (Jacques-Marie-Toussaint), en remplacement de M. Morin, retraité.

M. Tanant (Jacques-François-Joseph), en remplacement de M. Burtin, retraité.

M. Le Gac (Paul-Joseph), en remplacement de M. Petit, retraité.

M. Chofardet (Jean-Auguste-Louis), en remplacement de M. Abauzit, retraité.

M. Bouchet (Marie-Pierre), en remplacement de M. Bouchet-Virette, retraité.

M. Sergent (René-François-Edouard), (Ob. Av.), en remplacement de M. Le Jariel, retraité.

M. Gauly (Pierre-Martin-Jean-Baptiste), (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Borius, retraité.

M. Jouffrault (Jean-Camille-Frédéric), en remplacement de M. Landry, retraité.

M. Anthony (Louis-Emile), (B. E. M.), en remplacement de M. Brochen, mort en service.

M. Lallemand (Pierre-Joseph-Emile), organisation.

M. Lafontaine (Jacques-René), (B. P.), organisation.

M. Saulay (Jean-Edgard-Pierre-Yves), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Auboin (Jacques-Joseph-Antoine), en remplacement de M. Messin, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tronc (Jacques-François-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Leveille, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Denis (Robert-Emile-Albert) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Capus, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vigne (Georges-Joseph-Marie-Gérard), en remplacement de M. Querol, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Robin (Pierre-Louis-François), en remplacement de M. Luccioni, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Neigel (Roger-Joseph-Louis), en remplacement de M. Canneva, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Poirier (Lucien-Georges-Albert) (D. E. M.), en remplacement de M. Galey, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Saulnier (Bernard), en remplacement de M. Rivière, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Menu (Jacques-Charles), en remplacement de M. Petit, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gloanec (François-Louis-Félix), en remplacement de M. Minot, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Montagne (Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Tourillon, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. André (Jean-Charles-Gustave), en remplacement de M. Creton, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Many (Michel-André-Alfred-Julien), en remplacement de M. Nadal, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martner (Roger-Camille-Abel), en remplacement de M. Tanant, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bazin (Paul-Lucien) (B. P., OB. AV.), en remplacement de M. Le Gac, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Renou (Jacques-Marie-Maurice), en remplacement de M. Chofardet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Debelle (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Bouchet, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rossigneux (Georges-Armand), en remplacement de M. Sergent, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Petit (André-Paul-Marie-Etienne), en remplacement de M. Gauly, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. About (Marie-Pierre-Charles-Emile), en remplacement de M. Jouffrault, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tolly (Auguste-Raphaël-Marius) (B. P.), en remplacement de M. Anthony, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Blanc (François-Marie-Louis-Edouard-Jehan) (D. E. M.), en rempacement de M. Lallemand, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Arbaud (Jean-Alphonse-Urbain), en remplacement de M. Lafontaine, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Segretain (Roger-Louis-Maurice) (D. E. M.), en remplacement de M. Saulay, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Batlle (Pierre-Bérenger-Jean), en remplacement de M. Schlumberger, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pierson (Maurice-Marie-Joseph), en remplacement de M. Meheut, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Revel (Louis-François-Claude), en remplacement de M. Pigeot, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vergriete (Jacques-Pierre-Michel), en remplacement de M. Brusset, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mairet (Louis-Marcel-André) (B. P.), en remplacement de M. Delcourt, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Regnier (André-Camille-Joseph), en remplacement de M. Tortel, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gaudin (Emile-Marius), en remplacement de M. Bouguion, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chauvin (Fernand-Augustin-Pierre) (OB. AV.), en remplacement de M. Coti, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lafontaine (Marcel-Marie-Louis), en remplacement de M. Lalandec, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lanternier (Jean-Maurice-François-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Couget, admis matériel.

2e tour (choix, 2e partie). M. Prestat (Maurice-Pierre-Paul-Louis) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Chauvot de Beauchêne, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lorotte (Charles-Pierre), en remplacement de M. Thoumy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Albertini (Sébastien), en remplacement de M. Marchadier, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mainie (Jean-Henri-Marius-Stéphan), en remplacement de M. Daubouy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Maunier (Jean-Guy-Sylvain-François) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Coquet, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tavernier (Pierre-Paul-Michel-Marie), en remplacement de Guimbretiere, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Sandrin (Christian-Gustave-Maurice) (D. E. M.), en remplacement de M. Mathey, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lehot (Louis-Jean-Georges), en remplacement de M. Allioux, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ros (Emile-Auguste-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Vlader, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lallement (Camille-Joseph), en remplacement de M. Leberger, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Aeberhardt (Paul-René), en remplacement de M. Guernalec, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duverger (Henri-Claude-François), en remplacement de M. Petitjean, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guillot (Roger-Henri-Louis), en remplacement de M. Berthod, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Peter (Louis-Charles), en remplacement de M. Monnet, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Monchy (Edouard-Alphonse), en remplacement de M. Trinquier, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tuaillon (Maurice-Paul), en remplacement de M. Pichly, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bertaud (Lucien-Désiré), en remplacement de M. Lejeune, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Renard (Georges-Maurice-Edmon), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mahieu (Edmond-Charles-Louis) (D. E. M.), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Loiseau (Raphaël-Georges), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gouget de Landres (René-Henri-Marie-Maurice), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pierson (Jacques-Albert-François), (B. E. M. S.-D. E. M.), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Michel (Jean-Pierre-Marcel), en remplacement de M. Auboin, promu.

2e tour (choix). M. Navarre (Pierre-Henri-Marie-Joseph), en remplacement de M. Tronc, promu.

3e tour (ancienneté). M. Arnout (Marcel-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Robin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Soudat (Adrien-Victor-Adolphe), en remplacement de M. Vigne, promu.

2e tour (choix). M. Dubois (Henri-Gustave-Etienne), en remplacement de M. Denis, promu.

3e tour (ancienneté). M. Poujol (Guy-François), en remplacement de M. Neigel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Marescaux (Louis-Joseph), en remplacement de M. Poirier, promu.

2e tour (choix). M. Moussu (Jean-René-Louis-Alphonse), en remplacement de M. Saulnier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rave (Maurice-Philippe), en remplacement de M. Menu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (François), en remplacement de M. Gloanec, promu.

2e tour (choix). M. Six (Louis-Fernand-César-Joseph), en remplacement de M. Montagne, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Bris (Jean-Marie), en remplacement de M. André, promu.

1er tour (ancienneté). M. Girardot (Roland-Gustave-Gaston), en remplacement de M. Many, promu.

2e tour (choix). M. Bonduelle (Guy-Marie-Joseph), en remplacement de M. Martner, promu.

3e tour (ancienneté). M. Schaich (Roger), en remplacement de M. Bazin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Colas (Guy-Albert-Léopold), en remplacement de M. Renou, promu.

2e tour (choix). M. Chaumont (Gabriel-Jean-Maurice), en remplacement de M. Debelle, promu.

3e tour (ancienneté). M. Brod (François-Alain-Marie), en remplacement de M. Rossigneux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Delannoy (Charles), en remplacement de M. Petit, promu.

2e tour (choix). M. Compagnat (Jacques-Henri), en remplacement de M. About, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mangin (Marcel-Alexis), en remplacement de M. Tholly, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hubail (Daniel-Auguste-Jean), en remplacement de M. Blanc, promu.

2e tour (choix). M. Surbier (Maurice-Géhanne), en remplacement de M. Arbaud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Renandin (André-Pierre) (B. P.), en remplacement de M. Segretain, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jacquot (Léon), en remplacement de M. Bailie, promu.
2e tour (choix) M. Rodier (Jean-Paul-André), en remplacement de M. Pierson, promu.
3e tour (ancienneté). M. Cros (Camille-René) (B. P.), en remplacement de M. Revel, promu.
1er tour (ancienneté). M. Jenn (Paul-Joseph), en remplacement de M. Vergriete, promu.
2e tour (choix). M. Grenouilleau (Jean-Raymond), en remplacement de M. Mairet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Naze (Roger-Pierre-Henri), en remplacement de M. Regnier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Brangne (Antoine), en remplacement de M. Gaudin, promu.
2e tour (choix). M. Delarbre (Jean-Pierre-Albert), en remplacement de M. Chauvin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Regereau (Edmond-Louis-Joseph), en remplacement de M. Lafontaine, promu
1er tour (ancienneté). M. de la Celle de Châteaubourg (Charles-Jean-Hervé), en remplacement de M. Lanternier, promu.
2e tour (choix). M. Muller (Jacques-Jean), en remplacement de M. Prestat, promu.
3e tour (ancienneté). M. Warrand (André), en remplacement de M. Lorotte, promu.
1er tour (ancienneté). M. Mougin (Henri-Just-Hubert) (B. P.), en remplacement de M. Albertini, promu.
2e tour (choix). M. Alzieu (René-Honoré-Albert), en remplacement de M. Mainie, promu.
3e tour (ancienneté). M. Maulbon d'Arbaumont (Maurice-Marie-Joseph), en remplacement de M. Maunier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Arnould (Jean-Pierre-Augustin) (B. P.), en remplacement de M. Tavernier, promu
2e tour (choix). M. Vailhe (Marc-Louis-Marie), en remplacement de M. Sandrin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Pochard (Pierre-Marie-Jean-Léonce), en remplacement de M. Lehot, promu.
1er tour (ancienneté). M. Fregiere (Gilbert-Jean), en remplacement de M. Ros, promu.
2e tour (choix). M. Filaudeau (Guy-Marie-Jean), en remplacement de M. Lallement, promu
3e tour (ancienneté). M. Picard (Georges-Elie), en remplacement de M. Aeberhardt, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bardon (Pierre-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Duverger, promu.
2e tour (choix). M. Monicat (Pierre-Marie-Henri) (Ob. Av.), en remplacement de M. Guillot, promu.
3e tour (ancienneté). M. Greaud (Jacques-Armand-Alexandre), en remplacement de M. Peter, promu.
1er tour (ancienneté). M. Boule (Robert-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Monchy, promu.
2e tour (choix). M. Chataigner (Jean-Roger-Antoine), en remplacement de M. Tuaillon, promu.
3e tour (ancienneté). M. Bellouard (Jean-Henry-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Berthaud, promu.
1er tour (ancienneté). M. Charreron (Louis), en remplacement de M. Renard, promu.
2e tour (choix). M. Vayriot (Edmond-Paul-René), en remplacement de M. Mahieu, promu.
3e tour (ancienneté). M. Sentis (Jacques-André) (Ob. Pil.), en remplacement de M. Loiseau, promu.
1er tour (ancienneté). M. Tessot (Marie-Joseph-Lucien), en remplacement de M. Gouget de Landres, promu.
2e tour (choix). M. Chipot (Jean-Henri-Georges), en remplacement de M. Pierson, promu.
3e tour (ancienneté). M. Guilhe (Jean-Pierre-Marie), en remplacement de M. Bayet, mort en service.
1er tour (ancienneté). M. Bonnet (Pierre-Marie-Emile), en remplacement de M. Leonet, retraité.
2e tour (choix). M. Garret (Georges-Charles), en remplacement de M. Groselier, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Vadam (Charles-André), en remplacement de M. Roucher, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Carette (Gabriel-Fernand-Auguste), en remplacement de M. Chiudini, retraité.
2e tour (choix). M. Cousin (Jean-Louis-Jules-Antoine), en remplacement de M. Simonard, retraité.
3e tour (ancienenté). M. Delhom (Jean-Léon), en remplacement de M. Bernos, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Valat (Georges-Emile) (B. P.), en remplacement de M. Veillot, retraité.
2e tour (choix). M. Delattre (Jean-Gérard-Henri-Aimé), en remplacement de M. Le Prieur, retraité
3e tour (ancienneté). M. Paput (Roger-Amédée), en remplacement de M. Erhart, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Fraisse (Robert-Marie), en remplacement de M. Beaumont, mort en service.
2e tour (choix). M. Meric (Maurice-Vincent-Julien), en remplacement de M. Masdenteufel, décédé
3e tour (ancienneté). M. Huot (Pierre-Marie-Joseph (B. P.), en remplacement de M. Dadillon, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Daureu (Jean-Simon-Joseph), en remplacement de M. Courtiol, décédé.
2e tour (choix). M. Bouchacourt (Guy-Raoul-Marie-Louis), en remplacement de M. Duluc, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Cros (Roger-Joseph-Augustin), en remplacement de M. Gérard, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Mension (Bernard-Etienne-Marie-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Huet, retraité.
2e tour (choix). M. Faivre (Ghislain) (B. P.), en remplacement de M. Mary, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Pasquet (Jean), en remplacement de M. Renoux, mort en service.
1er tour (ancienneté). M. Allabert (Robert), en remplacement de M. Bigne, admis matériel.
2e tour (choix). M. Baron (Maurice-Léopold), en remplacement de M. Voisin, admis matériel.
3e tour (ancienneté). M. Jouve (Paul-Marc-Antoine), en remplacement de M. Klein, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Basset (Robert-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Ruche, retraité.
2e tour (choix). M. Martin (André-Joseph-Gabriel) (Méc. Av.), en remplacement de M. Bolzague, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Boissier (Paul-Louis-André), en remplacement de M. Barrois, démissionnaire.
1er tour (ancienneté). M. Corvisier (Yves-Albert) (OB. Pil.), en remplacement de M. Pellay, décédé.
2e tour (choix). M. Mary (Pierre-Henri), en remplacement de M. Elias, retraité
3e tour (ancienneté). M. Ragozin (Vladimir), en remplacement de M. Lescouarnec, admis intendance.
1er tour (ancienneté). M. Genestier (Bernard), en remplacement de M. Pedoussaut, admis intendance.
2e tour (choix). M. Cadi (Guy-Jacques), en remplacement de M. Pech, admis intendance.
3e tour (ancienneté). M. Le Kyhuong (Jean-Jacques-Marie), en remplacement de M. Demange, admis intendance.
1er tour (ancienneté). M. Malaterre (Pierre-Jean-Gabriel) (B. P.), en remplacement de M. Gillet, retraité.
2e tour (choix). M. Paravy (René-Louis), en remplacement de M. Denis, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Donnart (Yves-Pierre-Marie), en remplacement de M. Calvet, retraité.

Au grade de sous-lieutenant

(pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Llopis (Georges-François) (B. P.).
Lujan (René-Emile).
Goeltzenlichter (Jean-Gilbert).
Wairemetz (Georges-André-Jean).
Callet (Paul-Maurice).
Baron (Pierre-Claude) (B. P.).
Rederon (Jean-Marius-Henri).
Baudry (Georges-Pierre-Jean).
Van den Berg (Charles-Jean-Jules).
Dumont (Albert-Louis-Léon).
Dupre (Jean) (B. P.).
Putino (Téodoro).
Amiot (Marcel-Louis).
Robert (Louis-Jean).
Marty (Vincent).
Menard (Pierre-Jules-Alexandre).
Tanguy (Alfred).
Langrognet (Marcel) (B. P.).
Bendif (Lahcène-Jean).
Chalm (Jules-Henri).
Papelard (Lucien-André).
Laherrere (Jean-Jules-Marcel) (B. P.).
Labatut (Robert).
Gaveau (Jean-Joseph-Henri).
Valentin (Jean-Martin).
Berardet (André-Philibert).
Buchberger (Pierre-Jean).
Mouyren (Raymond-Jean-Baptiste).
Arnaud (Joseph-François-Antoine).
Rat (Marcel-Gaston-Paul) (B. P.).
Dupont (Maurice-Ernest-Jacques-Sylvain).
Benkout Abdelbaki.
Roche (René-Eugène).
Fabrio (Louis-Antoine).

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Le sous-officier Lahcen ben Ghazi.

OFFICIERS SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Degueldre (Roger-Hercule-Gustave) (B. P.).
Iezzi (Orlando) (B. P.).
Planchot (Robert-Pierre-Eugène)

CHEF DE MUSIQUE

Au grade de chef de musique capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

1er tour (ancienneté). M. le chef de musique lieutenant Dairon (André-Marie-Georges), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Legros, retraité.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Morel-Deville (François-René-Marie-Roger), en remplacement de M. Henry, retraité.

M. Boussion (François-Marie-Jacques) (ob. av.), en remplacement de M. Dore, retraité.

M. Lavigne (Jean-Yvon), en remplacement de M. Rezig Rabah, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs d'escadrons:

M. Leroux (Paul-René-Louis-Marie), en remplacement de M. Piquart, retraité.

M. Jouslin de Pisseloup de Noray (Robert-Joseph), en remplacement de M. Derringer, retraité.

M. Agnes (René-Auguste), en remplacement de M. Julien, décédé.

M. Cortet (Lucien-Raymond), en remplacement de M. Morel-Deville, promu.

M. Noé (Emmanuel-Auguste-Charles-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Boussion, promu.

M. de Froment (Ferdinand-Roger-Marie-François) (D. E. M.), en remplacement de M. Lavigne, promu.

M. Moreau (Jean-Paul-Gustave-Emile) (B. P.), organisation.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Tilly (Christian-Bernard-Alain-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. de Buttet, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chevallier (René) (B. P.), en remplacement de M. David, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mercier du Paty de Clam (Michel-Ferdinand-François-Marie-Raoul) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Perrin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Colleau (François-Antoine-Marie-Joseph-Guy), en remplacement de M. Brun, retraité.

2e tour (choix, 1re partie) M. de Truchis de Lays (Gérard-Maxime-Marie-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Jouannic, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Decelle (Henri-Victor-Jean), en remplacement de M. Bellet de Tavernost de Saint-Trivier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Boyer (Jean-Maurice-Denis), en remplacement de M. Leroux, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Acker (Roger-René-Antoine), en remplacement de M. Jouslin de Pisseloup de Noray, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Fauchois (Pierre-Victorien-Roland) (B. T., D. T., B. P.), en remplacement de M. Agnes, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fabre (Gabriel-Fernand), en remplacement de M. Cortet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Vincent (Charles-Albert-Philippe) (D. E. M.), en remplacement de M. Noé, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Colomb (Marcel-Julien) (D. E. M.), en remplacement de M. de Froment, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Larrieu (Roger-Victor), en remplacement de M. Moreau, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Benoist (Guy-Marie-Joseph-Charles), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Forqueray (Georges), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ambroise (Georges-Louis-Marie-Joseph), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Caniot (Guy-Jean-Joseph) (D. T.), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Delorme (André-Jean-Marie-Jacques-Louis-Eugène) (D. E. M.), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Joly (Marcel-Fernand), en remplacement de M. d'Elloy de Bonninghen, promu.

2e tour (choix). M. Schneider (Christian-Marie-Louis) (lieutenant à titre temporaire du 2 juillet 1952), en remplacement de M. Masson, promu.

3e tour (ancienneté). M. Girard (Jean-Joseph-Emile), en remplacement de M. d'Harcourt, promu.

1er tour (ancienneté). M. Tondeur (Gérard), en remplacement de M. Cadis, promu.

2e tour (choix). M. Nanquette (Pierre-Marcel), en remplacement de M. O'Mahony, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lafenetre (Jean-Léopold), en remplacement de M. Mercier, promu

1er tour (ancienneté). M. Faivre d'Arcier (Marie-Joseph-Jean-Guy), en remplacement de M. Delcourt, admis dans le service des matériels.

2e tour (choix). M. Fayolle (Pierre-Georges), en remplacement de M. de Cacqueray-Valmenier, tué au combat.

3e tour (ancienneté). M. Loiselet (Maurice-Cyrille), en remplacement de M. Radix, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Santoni (Jean-Louis-Henri) (B. P.), en remplacement de M. Jobbe-Duval, retraité.

2e tour (choix). M. Adam (Frantz-Loïc-Ignace-Marcel), en remplacement de M. Abraini, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Peytavi (Raymond-Pierre), en remplacement de M. Berthier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bogros (Denis-Claude-Léger), en remplacement de M. Vauquelin, tué en opérations.

2e tour (choix). M. Penicaud (Bruno-Marie-André), en remplacement de M. Aubert, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Weiss (Jean), en remplacement de M. Seguy, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Galtier (Albert-Pierre-Louis), en remplacement de M. Djidar, retraité.

2e tour (choix). M. Moreau (Maurice-Clément-Pierre) (B. P.), en remplacement de M. Tilly, promu.

3e tour (ancienneté). M. Calmard (Pierre-Antoine-Claude), en remplacement de M. Chevallier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Duclos (Maurice-Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Mercier du Paty de Clam, promu.

2e tour (choix). M. Hamel (Roger-Jean-Gustave), en remplacement de M. Colleau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Ferrari (Carlo), en remplacement de M. Truchis de Lays, promu.

1er tour (ancienneté). M. Dardonville (Etienne-Charles-Gérard) (Méd. Av.), en remplacement de M. Decelle, promu.

2e tour (choix). M. Petit (Jean-Robert) (capitaine à T. T. du 1er janvier 1953), en remplacement de M. Boyer, promu.

3e tour (ancienneté). M. Hermant (Charles-Léon), en remplacement de M. Acker, promu

1er tour (ancienneté). M. Gomez (François-Ciro-Léon), en remplacement de M. Fauchois, promu.

2e tour (choix). M. Choin (Constant-Maurice), en remplacement de M. Fabre, promu.

3e tour (ancienneté). M. Haeffner (Jean-Jacques-Charles), en remplacement de M. Vincent, promu.

1er tour (ancienneté). M. Millier (Albert-François-Benoît), en remplacement de M. Colomb, promu.

2e tour (choix). M. Marion (François-Frédéric-Marie-Maurice), en remplacement de M. Larrieu, promu.

3e tour (ancienneté). M. Desroches (Julien-Louis-René) (B. P.), en remplacement de M. Benoist, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers.

Le Moign (Alfred-Adolphe-Jules).
Charbin (Jean-Claude).
Richard (Henri-Camille).
Convert (Othon-Paul).
Brevet (Robert-André).
Sintes (Joseph).
Trouilhet (Maurice-Jules-Roger).
Gavillot (Jean-Albert-Léon).
Jacquet (Auguste-Léopold).
Perotti (Roger-Aldo-Luc).
Delladj Beghdadi.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Berot (Emile-Edmond-Pierre), en remplacement de M. du Pontavice, retraité.

M. Combet (François-Ernest-Antoine), en remplacement de M. Socquet, retraité.

M. Deve (Albert-Charles-Frantz), en remplacement de M. Courat, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs d'escadron:

M. Vaccon (Louis-Gustave-Emile), en remplacement de M. Boucher, retraité.

M. Oudard (André), en remplacement de M. André, promu.

M. Alizon (René-Pierre), en remplacement de M. Debayeux, promu.

M. Pezet (Raymond-Charles-Louis) (Ob-Pil), en remplacement de M. Cellerier, promu.

M. Salomon (Gaston), en remplacement de M. Beugnet, promu.

M. David (Georges-Honoré) (Ob-Pil), en remplacement de M. Arnous-Rivière, promu.

M. Deshons (René-Emile-Louis) (Ob-Bal.), en remplacement de M. Mathian, promu.

M. Thomas (Georges-Fernand-Alphonse), en remplacement de M. Leydier, promu.

M. Castaing (Joseph-Hilaire-Laurent), en remplacement de M. Delorme, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1958.)

2e tour (choix, 1re partie). M. le capitaine Daugreilh (Louis-Marie-Henri), en remplacement de M. Urvoy de Portzamparc, retraité.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Tasset (Henri-Aimable-Clément), en remplacement de M. Perdriset, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Danse (Jean-Emile-Zéphir), en remplacement de M. Le Marant de Kerdaniel, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Bastard (Paul-Aimé-François), en remplacement de M. Goalabre, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dauxin (Jean-Louis-Joseph) (ob. av.), en remplacement de M. Halatre, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Malet (Jean-Paul), en remplacement de M. Mounier, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bignon (André-Georges-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Bérenger, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Salin (Elie-Alcide-André), en remplacement de M. Savin, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Nouven (Pierre-Joseph) (B. T., D. T., ob. av.), en remplacement de M. Carré, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Voilot (Jean-Félix-Aimé), en remplacement de M. Richard, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mergault (Pierre-Chéri-Delphin-Marie) (ob. av.), en remplacement de M. Durand, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tournemine (André-Henri-François-Noël), en remplacement de M. Salmon, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Calas (Ulysse-Jean-Louis), en remplacement de M. Tschirret, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bourgeois (Marc-Léon-René) (B. P.), en remplacement de M. Baroen, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Maucci (René), en remplacement de M. Recasens, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Calinaud (Auguste-Marie-Alphonse), en remplacement de M. Bordères, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Roux (Francis-Edouard-Adrien) (ob. pil.), en remplacement de M. Le Tanter, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Delage de Luget (Alain-Marie-Fernand), en remplacement de M. Dupuy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bresard (Paul-Henri-Maurice-François) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Pallordet, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Goudon de Lalande de l'Héraudière (Guy-Marie-Joseph-Louis), en remplacement de M. Biet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Busson (Henri-Eugène-Albert), en remplacement de M. Thonnard du Temple, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Paris (Jean-Albert) (ob. av.), en remplacement de M. de Mollerat du Jeu, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Morgeaux (Jean-Marc), en remplacement de M. Jauras, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bellot (Henri-Louis), en remplacement de M. Allenet, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bernard de Lavernette (Marc-Marie-Henri) (ob. pil.), en remplacement de Sabourault, promu.

2e tour (choix). M. Henry (René-Roger-Jean-Léon) (lieutenant à T. T. du 1er janvier 1952) (ob. pil.), en remplacement de M. Carrion, promu.

3e tour (ancienneté). M. Ducluzaux (Christian-Marie-Charles-Louis) (ob. av.), en remplacement de M. Fleuriau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lacaze (Albert-Domitien-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Arnoux, promu.

2e tour (choix). M. Longueval (René-Gaston-Maurice), en remplacement de M. Tricaud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rigal (Jean-Maurice-Pierre), en remplacement de M. de Verdelhan des Molles, promu.

1er tour (ancienneté). M. Servier (Pierre-Hubert) (D. T.), en remplacement de M. Courtot, promu.

2e tour (choix). M. Fayard (Pierre-Marie-Gabriel-François), en remplacement de M. Gross, promu.

3e tour (ancienneté). M. Fourcade (Louis) (Ob-Pil), en remplacement de M. Gardes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Schwartz (Jean-Germain-Emile), en remplacement de M. François, promu.

2e tour (choix). M. Moreau (Christian-Jacques), en remplacement de M. Hugon, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gabier (Eugène-Paul), en remplacement de M. Prat, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cardon (Victorice-Ferdinand), en remplacement de M. de Fresion de la Freslonnière, promu.

2e tour (choix). M. Tranie (Jean-Paul-Marie-Joseph), en remplacement de M. Vinson, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Beyer (Charles), en remplacement de M. Spanneut, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gilles (Marius-Léon), en remplacement de M. Decorme, retraité.

2e tour (choix). M. Roux (Max-Chéri-Antoine-Alphonse), en remplacement de M. Ripert, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Raveau (Alexandre-Joseph), en remplacement de M. Hugues, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fichen (Louis-Marie), en remplacement de M. Goy, promu.

2e tour (choix). M. Lepinay (Jacques-Armand-Albert-Marcel), en remplacement de M. Richy, promu.

3e tour (ancienneté). M. Calix (René-Joseph) (B. P.), en remplacement de M Dubois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guillemet (Narcisse-Marcel-Louis), en remplacement de M. Ries, promu.

2e tour (choix). M. Moreau (Lucien-Louis), en remplacement de M. Dosque, promu.

3e tour (ancienneté). M. Brass (Jean-Gustave-Eugène), en remplacement de M. Grenette, promu.

1er tour (ancienneté). M. Castellano (Fernand-Michel), en remplacement de M. Taba, promu.

2e tour (choix). M. Gerboud (Paul-Joseph-Albert), en remplacement de M. Birochau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Salmon (Arsène-Victor), en remplacement de M. Toulouse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Claeys (Maurice-René), en remplacement de M. Quesnel, promu.

2e tour (choix). M. Sylvestre (Etienne-François) (B. P.), en remplacement de M. Bourdeaux, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gandre (Joseph), en remplacement de M. Leviel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Neveux (André-Fernand), en remplacement de M. Adde, promu.

2e tour (choix). M. Mot (Joseph-Benjamin) (capitaine à T. T. du 1er janvier 1958), en remplacement de M. Mollière, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Moal (Michel-Corentin-Jean-Marie), en remplacement de M. Bernard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Galais (Edward), en remplacement de M. Perals, promu.

2e tour (choix). M. Gillier (Francis-Jean), en remplacement de M. Pallandre, promu.

3e tour (ancienneté). M. Aumeras (André), en remplacement de M. Couve, promu.

1er tour (ancienneté). M. Donnart (Adolphe), en remplacement de M. Besombes, promu.

2e tour (choix). M. Tournoux (Gilbert-Ernest-André), en remplacement de M. Poirier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bresson (René-Louis), en remplacement de M. Puy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pinzuti (Paul-François), en remplacement de M. Gerard, promu.

2e tour (choix). M. Guichard (Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. Hamilton, promu.

3e tour (ancienneté). M. Buron (Louis-Marcel), en remplacement de M. Albier, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les adjudants-chefs :

Bonnet (Pierre-Alfred-Jules).
Crouvizier (Georges-Auguste).
Maneille (Elie-Alexandre-Hilarion-Antonin).
Roullet (Lucien-Jean).
Fasquelle (Henri-Ovide-Florimond).
Bonneau (Raymond-André-Jean-Alfred).
Gaetier (Raoul-Hippolyte).
Bessus (André-Yvon-Georges).
Candela (Roger-André-Hyacinthe).
Roussey (Maurice-Julien).
Vallat (Marcel-Maxime).
Nal (Henri-Antoine).
Eymar (Georges).
Mahe (Joseph-Marie).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Le lieutenant-colonel Martin (Camille-Henri), en remplacement de M. Saby, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs d'escadron :

M. Guichard (Henri-Léopold-Denis) (D. E. M.), en remplacement de M. Gillet, promu.

M. Legros (Edmond-Léon-Jean), en remplacement de M. Dulau, retraité.

M. Thoret (André-Marie), en remplacement de M. Martin, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Barthe (Didier-Eloi-Marius), en remplacement de M. Marand, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Villeray (Henri-Albert-Jean), en remplacement de M. Lacroux, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mazeiraud (Marcel-André-Roland), en remplacement de M. Garnier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tintignac (Albert-Marie-Pierre), en remplacement de M. Clocheau, retraité

1er tour (choix, 2e partie). M. Capdeville (Jean-Baptiste-Pierre), en remplacement de M. Dartigeas, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dorne (René-Henri), en remplacement de M. Lahille, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Normand (René-Joseph-Léon-Louis), en remplacement de M. Guichard, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Fuchs (Léon-Robert) (B. P.), en remplacement de M. Legros, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Monfort (Jean-Didier), en remplacement de M. Thoret, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Durrieu (Lucien-Emile), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Schulz (Théodore-Roland-René), en remplacement de M. Michaud, promu.

2e tour (choix). M. Alan (Willie-Marcel-Georges-Clément), en remplacement de M. Vigouroux, promu.

3e tour (ancienneté). M. Brunier (René-Gilbert-Maurice), en remplacement de M. Brach, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bailly (Robert-Jacques), en remplacement de M. Chagnaud, promu.

2e tour (choix). M. Bousquet (Louis-Claude-Antoine), en remplacement de M. Coadic, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mergen (Max), en remplacement de M. Balat, promu.

1er tour (ancienneté). M. Escolano (James), en remplacement de M. Menonville, promu.

2e tour (choix). M. Prigent (François) (D. E. M.), en remplacement de M. Piaud, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Belair (André-Maurice), en remplacement de M. Esvan, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Boitel (Roger-Louis-Armand), en remplacement de M. Daurignac, retraité.

2e tour (choix). M. Baillez (Augustin-Eugène), en remplacement de M. Rouvellat, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Guenet (René-Jean-Philibert), en remplacement de M. Duhem, tué au combat.

1er tour (ancienneté). M. Le Jan (Roger-Joseph), en remplacement de M. Vebre, mort suite blessures.

2e tour (choix). M. Pornot (Jean-Achille-Camille), en remplacement de M. Herzog, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Julliard (Robert-Marius), en remplacement de M. Monjot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lemmery (Camille), en remplacement de M. Lagere, retraité.

2e tour (choix). M. Rouzeau (Jean-Etienne-Philibert), en remplacement de M. Hospital, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Noel (René), en remplacement de M. Weil, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers :

Rioffray (Louis).
Luciani (Pierre-Jean).
Peres (Paul-Jean).
Remy (Yvon-René).
Kaci Mohand Bachir.
Defaut (Maurice-Auguste).
Latka (Romain-Boleslas).
Aougrout Larbi.

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels :

M. Berger (Marcel) (D. T.), en remplacement de M. Venard, retraité.

M. Kasper (Jean-Félicien), en remplacement de M. Roque, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs de bataillon :

M. Roy (Maurice-Fernand-Albert), en remplacement de M. Caniac, retraité.

M. Mansuy (Marceau), en remplacement de M. Dheu, retraité.

M. Lecerf (Georges-Vincent) (D. T.), en remplacement de M. Duchet-Suchaux, promu.

M. Le Roy (Raymond-Eugène) (B. T.), en remplacement de M. Leriche, retraité.

M. Niderst (Raymond-André) (D. T.), en remplacement de M. Egin, promu.

M. Giordano-Orsini (François-Clément) (B. T.), en remplacement de M. Ledoyen, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie), M. Giraud (Pierre), en remplacement de M. Fougeroux, retraite.

2e tour (choix, 1re partie). M. Faure (André-Antoine), en remplacement de M. Bouxin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bataille (Joseph-Charles), en remplacement de M. Cochereau, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dellerie (Henri-Paul-René), en remplacement de M. Roy, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Hacquebart (Pierre-Lucien-René), en remplacement de M. Mansuy, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Noël (Maurice-Jean), en remplacement de M. Lecerf, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Valbert (Gaston-Armand-Gustave), en remplacement de M. Le Roy, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Crisnaire (Jean-Philippe) (D. T.), en remplacement de M. Niderst, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Teillet (Camille-Antoine-Félix), en remplacement de M. Giordano-Orsini, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cordier (Lucien-Roger), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Bonotaux (Marc-Claude-Charles), en remplacement de M. Marchal, promu.

2e tour (choix). M. Perry (Jacques-Alfred-Auguste) (D. T.), en remplacement de M. Mahieu, promu.

3e tour (ancienneté). M. Nicolas (Victor-Célestin), en remplacement de M. Gambin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Motte (Roger-Nicolas), en remplacement de M. Delavaud, promu.
2e tour (choix). M. Jupillat (Pierre) (D. T.), en remplacement de M. Langenbach, promu.
3e tour (ancienneté). M. Canizares (Robert), en remplacement de M. Nicolas, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Le Ray (Bily-Marie-Marcel), en remplacement de M. Pain, promu.
2e tour (choix). M. Hardy (Louis-Lucien), en remplacement de M. Pelletier, promu.
3e tour (ancienneté). M. Chauvin (Léon-Valentin-Joseph), en remplacement de M. Escudie, promu.
1er tour (ancinneté). M. Dagnot (Paul-Léon-Gilbert), en remplacement de M. Le Goff, promu.
2e tour (choix). M. Boone (Jacques-Maxime-Lucien) (D. T.), en remplacement de M. Bousquet, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Mathieu (Claude-Louis), en remplacement de M. Tartarin, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Meurier (Emile-Marin-Pierre) (D. T.), en remplacement de M. Faure, retraité.
2e tour (choix). M. Marand (Jean-Raymond-Auguste) (D. T.), en remplacement de M. Caillat, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Madec (Lucien) (D. T.), en remplacement de M. Vitel, changé d'arme.
1er tour (ancienneté). M. Jouassain (Claude-Emile-Aimé), en remplacement de M. Charlot, retraité.
2e tour (choix). M. Feydel (Georges) (D. T.), en remplacement de M. Sel, changé d'arme.
3e tour (ancienneté). M. Charles (Gérard-François) (D. T.), en remplacement de M. Neyrand, démissionnaire.
1er tour (ancienneté). M. Perret (Jean-Henri-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Giraud, promu.
2e tour (choix). M. Affret (Anselme) (D. T.), en remplacement de M. Bataille, promu.
3e tour (ancienneté). M. Aizieu (Alexandre-Jean-Louis), en remplacement de M. Hacquebart, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bothorel (Yvon-Charles-Joseph) (D. T.), en remplacement de M. Valbert, promu.
2e tour (choix). M. Egron (Léon-Joseph-Marc-Pierre), en remplacement de M. Teillet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Clement (Claude), en remplacement de M. Faure, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Leblanc (André-Jean).
Carrio (Jean-Marie).
Balança (Fernand-Joseph-Marie).
Haffner (Marcel-Gustave-Emile).
Chevalier (Guy-Hubert-Georges).
Legrand (André-Constant).
Bencheghib Mohamed Chérif.

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Billot (Georges-Gervais-Jean), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Tavel (Robert-Louis-Joseph), en remplacement de M. Schickel, retraité.
3e tour (choix). M. Mady (Pierre-Anatole-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Deschamps, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Dugand (Lucien-Auguste).
François (Marcel-Christian).
Quentin (Gaston-Fernand).
Collot (Bernard-Achille).
Pedebideau (Jean-Théodore).

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Fonteneau (Jean-Désiré), en remplacement de M. Chave, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Cholet (René-Paul), en remplacement de M. Revers, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Cortade (Louis-Robert-François), en remplacement de M. Grimal, retraité.
2e tour (choix). M. Vervelle (Roger-François-Lucien), en remplacement de M. Chanel, retraité.
3e tour (choix). M. Leyssieux (Fernand-Philippe-Auguste), en remplacement de M. Constance, retraité.
4e tour (choix). M. Dutreuil (Marcel), en remplacement de M. Hussenet, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Fanget (Henri-Raymond).
Kaizer (Georges-Cyrille).
Rincent (Pierre-Georges).
Bricot (Roger-Auguste-Alfred).
Borron (Paul-Jean).

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Ferrier (Aimé-Raoul), en remplacement de M. Dietrich, retraité.
M. Roudil (Georges-Marie-Léon), en remplacement de M. Vendeuil, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Blanchard (Fernand), en remplacement de M. Ferrier, promu.
M. Bonneton (Pierre-Camille), en remplacement de M. Roudil, promu.
M. Charrier (Joseph-Stanislas-Louis-François), en remplacement de M. Stroup, retraité.
M. Dartis (Jean-Laurent-Albert), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Poirel (René-Joseph), en remplacement de M. Blanchard, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lecaillon (Joseph-Emile-Victor-Noël), en remplacement de M. Bonneton, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Chancrin (Ernest-Louis-Joseph), en remplacement de M. Charrier, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chauve (Jean-Paul-Albert), en remplacement de M. Dartis, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Seminel (Jacques-Joseph-Gabriel), D. E. M., en remplacement de M. Golbery, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Courtin (Jean), en remplacement de M. Kutschener, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Delas (Espérance-Jean-Paul), en remplacement de M. Bardinet, décédé.
1er tour (choix, 2e partie). M. Vergez (Jacques-Célestin-Justin-Lucien), en remplacement de M. Fouilloux, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Regent (Henri-André), en remplacement de M. Poirel, promu.
2e tour (choix). M. Molinier (Denis-Jean-Ernest) (D. T.), en remplacement de M. Lecaillon, promu.
3e tour (ancienneté). M. Marchand (Daniel-Ferdinand-Charles), en remplacement de M. Chancrin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Haussler (René), en remplacement de M. Chauve, promu.
2e tour (choix). M. Maurel (Guy-Jean), en remplacement de M. Seminel, promu.
3e tour (ancienneté). M. Ricoux (Jacques-Pierre-Edouard), en remplacement de M. Courtin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vincent (Jean-Auguste-Paul), en remplacement de M. Delas, promu.
2e tour (choix). M. Riesbois (Guy-Marc-Georges), en remplacement de M. Vergez, promu.
3e tour (ancienneté). M. Reynal (Paul-Eugène) (D. T.), en remplacement de M. Pauwels, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Penven (Louis-Marie), en remplacement de M. Kernel, retraité.
2e tour (choix). M. Ingouf (Michel-Désiré-Gabriel), en remplacement de M. Beraud, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Thoreau (Michel-Louis-Jacques), en remplacement de M. Merle, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Videau (Michel), en remplacement de M. Latuner, retraité.
2e tour (choix). M. Lathiere (Henri-Louis-Serge) B. P., en remplacement de M. Sibille, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Piccot (Charles-Henri). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Faucheur (Roger-Marie-Auguste). — Organisation.
2e tour (choix). M. Cognard (Georges-Louis). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Chaumel (Robert-Pierre). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Riallant (René-Eugène) B. P. — Organisation.
2e tour (choix). M. Jauffret (Robert-Marie-Joseph). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Anfray (Raymond-Jean-Victor). — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Lubineau (Lucien-Yves).
Pasquier (Francis-Robert).
Lefin (Paul-Marcel-Fernand).
Destaminil (Adrien-Louis-Gustave).
Kerma Bachir.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Lazarus (Lucien-Henri), en remplacement de M. Pouey, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Tiercelet (Augustin-Rémi-Robert), en remplacement de M. Lazarus, promu.
1er tour (ancienneté). M. Jeanroy (Pierre-Auguste-Louis), en remplacement de M. Gallas, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Delotte (Edmond-André).
Garrigue (Michel).
Chevallier (Lucien-Antoine-Claude).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Devevey (Charles-Louis-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Saint-Upery, retraité.
M. Fessy (Claude-Félix). — Organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les commandants:

M. Calas (Pierre-Roger-Victor) (B. T.), en remplacement de M. Lorre, promu.
M. Roy (René-Joseph-Félix) (D. T.), en remplacement de M. Mouton, promu.
M. Vuillemin (Louis-Claude-Paul), en remplacement de M. Robergeaud, promu.
M. Roth-Meyer (Henri) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Pourailly, promu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

M. Dumont (Georges-Charles-Eugène-Auguste), en remplacement de M. Pfister, promu.
M. Denarnaud (Paul) (mé. av.), en remplacement de M. Truffy, promu.
M. Adam (Pierre-Emmanuel), en remplacement de M. Raynaud, promu.
M. Barach (Joseph-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Millon du Faure de Vercors, retraité.
M. Gardette (Eugène-Henri), en remplacement de M. Calas, promu.
M. Bathelier (Pierre-Louis-Mary), en remplacement de M. Roy, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

(Ancienneté.) M. Cavalerie (Jean-Jules), en remplacement de M. Massu, promu.
(Choix.) M. Toussaint (Roger-Yves) (B. P.), en remplacement de M. Roussel, promu.
(Ancienneté.) M. Poitiers (Gilbert-Raymond), en remplacement de M. Rampillon, promu.
(Choix.) M. Hamon (Marc-Jean-André), en remplacement de M. Dumont, promu.
(Ancienneté.) M. Somville (Pierre-Elie), en remplacement de M. Garnier, promu.
(Choix.) M. Lobbe (Jean-Baptiste-Georges) (mé. av.), en remplacement de M. Gaussères, promu.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATEURS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Debray (Gaston-Auguste-Alfred), en remplacement de M. Belvergé, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

M. Schiller (Maurice), en remplacement de M. Chavonnet, promu.
M. Lalire (Jean-Louis), en remplacement de M. Chapuis, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Maillot (Prosper-Marie-André), en remplacement de M. Montmasson, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Kayser (Gilbert), en remplacement de M. Coche, retraité.
2e tour (choix). M. Serna (Pierre), en remplacement de M. Maurel, retraité.
3e tour (choix). M. Favier (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Larrieu, retraité.
4e tour (choix). M. Blay (Léonce-Max-Charles), en remplacement de M. Thevenet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Lucas (Jules-Léon), en remplacement de M. Gautier, retraité.
2e tour (choix). M. Ensuque (Jean-Marcel), en remplacement de M. Bellet, retraité.
3e tour (choix). M. Garin (Georges), en remplacement de M. Girard-Cusin, décédé.
4e tour (choix). M. Delannoy (Marius-Désiré-Gustave), en remplacement de M. Deletang, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Moya (Esteban).
Boustens (Marc).
Baurens (Paul-André).
Pavia (Adrien-Hilaire).
Masson (Jules-Marcel-Joseph).
Leger (Roland-Edgard-Octave).
Civel (Jean-Marie-Auguste).
Barrère (Pierre-Germain-Louis).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Imbert (Marcel-Camille), en remplacement de M. Audebert, décédé.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

M. Bernard (Lucien-Robert), en remplacement de M. Martin-Michiellot, retraité.

M. Moraine (Marcel-Ernest-Louis), en remplacement de M. Quemener, retraité.

M. Boulin (Pierre-Julien-Mary-Christian), en remplacement de M. Claudel, retraité.

M. Crabes (Roger-Maurice, en remplacement de M. Michelet, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Moutier (René-Armand), en remplacement de M. Girardot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Clément (Gilbert-Ernest-Marie), en remplacement de M. Caumont, retraité.

2e tour (choix). M. Marchand (Joseph), en remplacement de M. Barraud, retraité.

3e tour (choix). M. Pannetier (Marius-Louis-Emmanuel-Célestin-Pierre), en remplacement de M. Gadat, promu.

4e tour (choix). M. Beaumont (Maurice-Alphonse-Joseph), en remplacement de M. Didelet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Fynnaert (Georges-Fernand), en remplacement de M. Perié, retraité.

2e tour (choix). M. Carton (Camille-Florimond-Gérard), en remplacement de M. Marty, promu.

3e tour (choix). M. Rollin (Guy-Jean-Maurice-Léon), en remplacement de M. Pizzamiglia, retraité

4e tour (choix). M. Sabatier (Alix-Gaston), en remplacement de M. Bernard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jérôme (Pierre-Robert), en remplacement de M. Moraine, promu.

2e tour (choix). M. Neagert (Victor-Valentin), en remplacement de M. Boulin, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Bonnavent (André).
Caillaouze (René).
Hamman (Roger).
Dupin (Pierre-Julien).
Kereun (Georges-Louis).
Bellamy (Jean-Joseph).
Vergne (Pierre-Félix).
Berchoud (Joanny).

Chanceliers.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Josse (Albert-Fleurix-Alphonse-Alfred), en remplacement de M. Lyet, promu.

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Miclot (Pierre-Charles-Georges), en remplacement de M. Thiery, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

M. Trimardeau (Louis-Laurent-Jules), en remplacement de M. Lacourrege, promu.

M. Guisset (Louis-Aimé), en remplacement de M. Penon, promu.

M. Serventon (Jean-Baptiste-Marcel), en remplacement de M. de Heinzelin de Braucourt, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Varin (Lucien-Emile), en remplacement de M. Girmens, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Barbe (Pierre-Paul), en remplacement de M. Cousse, retraité.

2e tour (choix). M. Tagneres (Etienne-Jean-Martin), en remplacement de M. Toma, retraité

3e tour (choix). M. Mangeot (Albert-Camille), en remplacement de M. Guedes, retraité.

4e tour (choix). M. Gourcerol (André), en remplacement de M. Leblond, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lambert (Hugues-Louis-Jules), en remplacement de M. Perice, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les adjudants-chefs:

Kerrio (Emmanuel-Marie).
Guyon (Gratien-Joseph-Narcisse).
Guiseppi (Antoine-Jean).
Hardie (André-Paul-Marie-Lucien).
Boudard (Georges-Constant-Louis).
Pernin (Raymond-Alphonse-Aimé).
Trumel (Pierre).
Celaries (André-Adrien-Elie).
Pierron (René-Alphonse).
Labardens (Jean-Charles-Constant).
Poirel (Jean-Louis).
Chaumont (Germain-Louis).

Adjoints administratifs des corps de troupes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Aribaud (Jean-Marius), en remplacement de M. Bourdieu, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Peltier (Marcel-Marie-Onest), en remplacement de M. Tournier, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Thielen (Guillaume), en remplacement de M. Delmotte, retraité.

2e tour (choix). M. Evain (Gérard-Alfred-Joseph), en remplacement de M. Roussel, promu.

3e tour (choix). M. Delhotal (Lucien-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Le Frapper, retraité.

4e tour (choix). M. Launay (Emile-Alfred-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Bernard, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Beaufrère (Roland-Lucien-René), en remplacement de M. Boucher, retraité.

2e tour (choix). M. Reveil (Ferdinand-Baptiste-Blaise), en remplacement de M. Gougeon, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les adjudants-chefs:

Funel (Roland-Gilbert-Antoine).
Cathala (André-Pierre).
Dandine (Guy-Daniel-Georges).
Languebien (Gaston).
Chenuet (Emile-Etienne-Victor).
Augeard (Roger).
Gardey (Jean-Joseph).

Officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le lieutenant-colonel Berthon (Victor-Edmond-Paul-Louis). — Organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant (Louis-Fernand-Maurice), en remplacement de M. Luthereau, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

M. Moutier (Georges), en remplacement de M. Filhol, retraité.
M. Deviras (Fernand-Louis), en remplacement de M. Lacoux, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Grech (Georges-Pascal), en remplacement de M. Moutier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gros (André-Maurice-Marie), en remplacement de M. Deviras, promu.
2e tour (choix). M. Jeantelot (Charles-Marcel-Jean), organisation.

Recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Auzeau (Lucien-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Maestrati, promu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Ferrand (Paul), en remplacement de M. Pobeau, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Courtin (Serge-Charles-Théophile-Florent), en remplacement de M. Demollien, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Meingan (Jean-Paul-François), en remplacement de M. Lefevre, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Brentrup (Georges-François), en remplacement de M. Auzeau, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Billion (Paul-Lucien), en remplacement de M. Brunel, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gruyer (André-Emilien-Louis), en remplacement de M. Nerin, retraité.
2e tour (choix). M. Paillet (Raoul-Armand), en remplacement de M. Bonnin, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les adjudants-chefs:

Garaud (Lucien-Francis).
Nienot (Camille-Antoine-Marie).
Grandemange (Maurice-Eugène-Alexis).

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. l'intendant militaire de 2e classe de Penguern (Armand-Eugène-William), en remplacement de M. Le Derff, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Berthollet (Louis-Charles), en remplacement de M. Lecocq, promu.
M. Lumale (Henri), en remplacement de M. Glen, promu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant d'administration Dalloz (Michel-Josep-Léon), en remplacement de M. Puech, retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines d'administration:

M. Sampere (Robert-Volmar), en remplacement de M. Bruniaux, promu.
M. Schmitz (Paul), en remplacement de M. Morin, promu.
M. Gellibert (Jean), en remplacement de M. Rouyer, retraité.
M. David (Hyacinthe-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Bedouret, retraité.
M. Lamiaux (André-Fernand-Jules), en remplacement de M. Bur, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants d'aministration:

3e tour (choix). M. Di Schino (Pierre-Etienne), en remplacement de M. Villon, retraité.
4e tour (choix). M. Chassignet (Roger-Joseph-Henri), en remplacement de M. Chauvet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Alfred (Roger-Gaston), en remplacement de M. Caffier, promu.
2e tour (choix). M. Boisbault (Ernest-Paul), en remplacement de M. Peucelle, retraité.
3e tour (choix). M. Harle (André-Jean-Marie-Lucien), en remplacement de M. Borrits, retraité.
4e tour (choix). M. Renou (Jean-Etienne-Louis), en remplacement de M. Montaru, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Aubertin (Eugène-Jacques), en remplacement de M. Ulpat, retraité.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Post (Roger-Maurice-Edmond).
Olry (André-Eugène).
L'Huillier (Maurice).
Arision (Jean).
Degrace (Paul-Louis).
Robic (Jean-Robert).
Audy (Maurice-Fernand-Emile).
Veziat (Marcel).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Fournier (René-Ovide), en remplacement de M. Waymel, retraité.
M. Julien-Laferrière (Hervé-Louis-Sylvain), en remplacement de M. Rocaboy, retraité.
M. Carret (Marius-Joseph), en remplacement de M. Bouillon, retraité.
M. Aubiniere (Yves-François-Emile), en remplacement de M. de Kermel, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Jarty (Marie-Auguste-Henri), en remplacement de M. Babel, retraité.
M. Duboc (Albert-Léon-Jean) (B. E. M. S., B. P., ob. av.), en remplacement de M. Fossey, décédé.
M. Rochard (Georges-Armand), en remplacement de M. Saoutic, retraité.
M. Gas (Jules-Hubert), en remplacement de M. Meneboode, retraité.
M. Toce (Raymond) (B. P.), en remplacement de M. Ginabat, promu.
M. Kerourio (Joseph-Louis-Marie), en remplacement de M. Fournier, promu.
M. Cames (Henri-Paul-Albert), en remplacement de M. Julien-Laferriere, promu.
M. Feraud (Robert-Jean), en remplacement de M. Carret, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Gravier (Joseph-Colette-Gaston-Marcel), en remplacement de M. Gayraud, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mombereau (Edouard), capitaine à titre temporaire du 10 juin 1917, en remplacement de M. Lachaume, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Blais (Henri) (B. P.), en remplacement de M. Salvatori, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cheron (André-René-Jules) (B. T.), en remplacement de M. Bouilloud, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tribout (Claude-Marie), en remplacement de M. Jarly, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Savary (Albert-Jean-Alexis), en remplacement de M. Duboc, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sanguinetti (Charles-Ambroise), en remplacement de M. Rochard, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Prax (Paul-René), en remplacement de M. Gas, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pierre-Michel (Germain), en remplacement de M. Toce, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Barbaray (Richard-Jean-Bernard) (D. E. M.), en remplacement de M. Kerourio, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Camous (Jean-Joseph-Victor-Louis), en remplacement de M. Cames, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Baudet (Jean-Marie), en remplacement de M. Feraud, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tschantz (Jean-Pierre-Chrétien). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bastiand (Lucien-Jean-Constant). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Barthes (Pierre-Alban). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Andriot (Lucien-Georges) (B. P.). organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ginguenaud (René-Félix). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gautier (André-Ernest). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Batistelli (Paul-François). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Roussel (Bernard-Marie-André-Aimé). — Organisation

1er tour (choix, 2e partie). M. Laguille (Armand). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lasserre (Jean-Georges-Paul) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Robert de Latour (Joseph-Henri-René). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Quevat (Fernand-Emile-Louis). — Organisation

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Porcher (Paul-Albert), en remplacement de M. Fons, promu.

2e tour (choix). M. Guyader (Pierre-François) (B. P.), en remplacement de M. Rognant, promu.

3e tour (ancienneté). M. Daniel (Claude-Paul), en remplacement de M. Berenger, promu.

1er tour (ancienneté). M. Plaisance (Camille-Jean-Victor-René), en remplacement de M. Daveaux, promu.

2e tour (choix). M. Pinson (Jean), en remplacement de M. Madin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Garde (André) (B. P.), en remplacement de M. Maury, promu.

1er tour (ancienneté). M. Le Chevoir (Pierre-Marius), en remplacement de M. Mathieu, promu.

2e tour (choix). M. Dehée (Jacques-Victor-Léon), en remplacement de M. Pierre, promu.

3e tour (ancienneté). M. Marchal (Pierre-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Landais, promu.

1er tour (ancienneté). M. Brousse (Marcel-François), en remplacement de M. Drouin, promu.

2e tour (choix). M. Droguet (Paul-Victor-Marie), en remplacement de M. Dieutre, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Dupouy (Joseph-Pierre) (B. P.), en remplacement de M. d'Aboville, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Doyen (Emile-Dominique), en remplacement de M. Labeyrie, retraité.

2e tour (choix). M. Assemat (Jean-Jules), en remplacement de M. Guilleminot, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Samson (René-Louis-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Mourey, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Kerdavid (Raymond-Ange) (D. T.), en remplacement de M. Lucy de Fossarieu, retraité.

2e tour (choix). M. Chevrot (Marcel-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Malacria, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Feig (Jacques-Georges-Louis-Joseph), en remplacement de M. Guilard, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Charriere (Marcel-Victorin-Auguste), en remplacement de M. Croiset, décédé.

2e tour (choix), M. Bouesnard (Louis-Elie), en remplacement de M. Henry, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Mazza (Olympe-Léopold) (B. P.), en remplacement de M. Salut, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Velillard (Julien-Victor) (B. P.), en remplacement de M Molmerret, décédé.

2e tour (choix), M. Tauzia (André-Henri), en remplacement de M. Bordet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Petitjean (Joseph-Paul), en remplacement de M. De la Croix de Castries, promu

1er tour (ancienneté), M. Cacen (Antoine-Léon-François) (B. P.), en remplacement de M. Muylaert, promu.

2e tour (choix). M. Ruét (Jacques-Louis-Marie-Joseph), en remplacement de M. Marchadier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Malaganne (André-Pierre-Julien), en remplacement de M. Etienne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ayrolles (Antonin-Zénon) (B. P.), en remplacement de M. Chomette, promu.

2e tour (choix). M. Philipot (Jean-René-Joseph), en remplacement de M. Carisey, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cruciani (Louis), en remplacement de M. Cogno-Bourdieu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Woignier (Maurice-Marcel-André), en remplacement de M Santini, décédé.

2e tour (choix). M. Cerf (Michel-Charles-Ernest-Marie), en remplacement de M. Faivre, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Rousseau (Michel) (B. P.), en remplacement de M Farges, promu.

1er tour (ancienneté). M. Claisse (Roger-René), en remplacement de M. Huet, promu.

2e tour (choix). M. Pie (Georges-Firmin-Gaston), en remplacement de M. Larassine, promu.

3e tour (ancienneté). M. de Boutray (Xavier-Marie-Joseph-Charles-Guillaume), en remplacement de M. Maret, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chauvin (Henri-Marie-Maurice), en remplacement de M Bouinière, promu

2e tour (choix). M. Saudau (Pierre-Xavier-Antonin), en remplacement de M. Pelayen, promu.

3e tour (ancienneté). M. Penelon (André-Julien-Marius) (B. P.), en remplacement de M. Noilhan, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Juif (Alfred-Joseph).
Lay (Louis-Jean).
Brun (Georges).
Sicart (Jean-Mathieu-Michel).
Di Martino (Janvier), sous-lieutenant à titre temporaire du 1er novembre 1957).
Martini (Eugène).
Blanchard (Pierre-Georges-Victor-Alphonse).
Valadas (Jean).
Paoli (Jacques-Paul).
Gonzales (Raphaël-Jean).
Maillet (André-Jean-Léon).
Atlas (Albert-Alexis-Aimé).

SOUS-OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Ali Sangare. | Moudelbaye (Robert). | Saldibary.

Chefs de musique.

Au grade de capitaine chef de musique.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

2e tour (choix). M. le lieutenant chef de musique Dumestre (Maurice-André), en remplacement de M. Delzenne, retraité.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le lieutenant-colonel Poirier (Roger-Henri), en remplacement de M. Janin, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les chefs d'escadron:

M. Foucault (Romain-Jean-Léon), en remplacement de M. Durand, retraité

M. Perramond (Hugues-Raymond-Auguste), en remplacement de M. Poirier, promu.

M. Gamonet (Louis-Léon). — Organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Azaïs (Hubert-Marie-Joseph) (D. T.), en remplacement de M. de Courson de La Villeneuve, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ferec (Jean) (D. T.), en remplacement de M. Vaudable, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Robert (Jean), en remplacement de M. Goeury, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Coutanceau (Georges-Jules-Roger) (D. E. M.), en remplacement de Guillouet, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Camboulives (David-Emile), en remplacement de M. Foucault, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chenivesse (André-Lucien-Marius), en remplacement de M. Perramond, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jung (Pierre-Georges), en remplacement de M. Gamonet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rio (Yves-Fernand-Louis). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Herpe (Jacques-Albert-Georges), en remplacement de M. Froitier, promu.

2e tour (choix). M. Jerome (Aimé-Joseph-Pierre), lieutenant à titre temporaire du 27 novembre 1946, en remplacement de M. Delpint, démissionnaire.

3e tour (ancienneté). M. Beugas (Henry-Hilaire-Lucien), en remplacement de M. Wallet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Graziani (Albert-Roger), en remplacement de M. Azaïs, promu.

2e tour (choix). M. Gallieni (Bertrand-Joseph-Robert-Georges), en remplacement de M. Ferec, promu.

3e tour (ancienneté). M. Schoelcher (Xavier-André), en remplacement de M. Robert, promu.

1er tour (ancienneté). M. Botrel (Auguste-Constant-Francis), en remplacement de M. Coutanceau, promu.

2e tour (choix). M. Vigier (Pierre-Jean-Fortuné), en remplacement de M. Camboulives, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gotmann (Arthur), en remplacement de M. Chenivesse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hellegouarch (Adolphe-Gabriel-Joseph), en remplacement de M. Jung, promu.

2e tour (choix). M. Fournier (Bernard-Gildas-Louis-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Rio, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Viguelloux (Pierre-Marie-Alfred-Joseph). — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers.

Noguier (Jean-Marius-Xavier).
Faven (Raymond-Pierre).
Barroyer (Ferdinand-Charles-Antoine).
Jounot (Jean-Hubert-Henri).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Le Bris (Pierre-Jules), en remplacement de M. Bouyssou, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Le sous-officier Pistol (Jean-Ange-Aurélien).

Adjoints administratifs des corps de troupes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Mazzoni (Jean-Charles), en remplacement de M. Surena, décédé.

2e tour (choix). M. Vincenti (Vincent), en remplacement de M. Gallois, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Messaoui Tahar.
Lhuillier (Gaston).
Prats (René).
Gentili (Ange-Louis).

Matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

1° Administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Grimaud (Jean-Louis-Victor), en remplacement de M. Le Bourthe, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Le sous-officier Browarczyk (Casimir).

2° Techniques

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Foirry (Eugène-Ferdinand-Marie) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Chainas, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Legrand (René-Marie) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Benech, retraité.

2e tour (choix). M. Morganti (Alphonse-Joseph) (conducteur de travaux), lieutenant à titre temporaire du 25 décembre 1946, en remplacement de M. Foirry, promu.

3e tour (choix). M. Andrillo (Louis) (ouvrier d'état), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947. — Organisation.

4e tour (choix). M. Alex (Joseph-Léon-Georges) (ouvrier d'état). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Raton (André-Augustin) (conducteur de travaux). — Organisation.

2e tour (choix). M. Duval (André) (conducteur de travaux). — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Safon (Roger-Joseph) (ouvrier d'état).
Ileno (André-Léon) (conducteur de travaux).
Grebot (Alexandre-Georges-Armand) (contrôleur d'armes).

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Leclerc (Jean-Emile-Donat), en remplacement de M. Darcy, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Parisot (Georges-Edouard-Gustave), en remplacement de M. Gayan, retraité.

B. — ADMINISTRATION

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Sarotte (Georges-Alban-Maximilien). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Sauvebois (Auguste-Marius-Henri), en remplacement de M. Ploton, retraité.
4e tour (choix). M. Mam Lam Fouck (Félix-Eugène), en remplacement de M. Sénéchal, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Llopez (Robert-Gabriel), en remplacement de M. Sarotte, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les sous-officiers:

Poinset (Camille-Elie).
Micio (Gaston-Louis).
Lony (Homère-Roch-Roland).

Santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Pape (Jean-Eugène), en remplacement de M. Lavergne, retraité.
M. Martin (Charles-Marie-Valentin), en remplacement de M. Pieri, promu.
M. Raoult (André) (Agr. O. M.). — Organisation.
M. Rousson (Hélie-Jacques). — Organisation.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les médecins commandants:

M. Carrère (Paul-Marie-Victor), en remplacement de M. Piriou, retraité.
M. Martin (Paul-Alexandre-Germain), en remplacement de M. Debaille, retraité.
M. Bereni (Louis-Don-Ignace-Joseph-Marie), en remplacement de M. Le Floch, retraité.
M. Taburet (Louis-Joseph-Marie), en remplacement de M. Pape, promu.
M. Le Henaff (Alain-Armand-Georges-Marie), en remplacement de M. Martin, promu.
M. Foucard (Henri-Hermann) (C. H. O. M.), en remplacement de M. Raoult, promu.
M. Soubde (Paul-Auguste-Marcel), en remplacement de M. Rousson, promu.
M. Vincent (Georges-Gaston) (C. H. O. M.) — Organisation.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Saint-André (Pierre-Bernard), en remplacement de M. Hautin, retraité.
2e tour (choix). M. Laluque (Pierre-Georges) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Brugière, démissionnaire.
1er tour (ancienneté). M. Massacrier (Alexandre-Louis-Claude), (A. H. O. M.), en remplacement de M. Carrère, promu.
2e tour (choix). M. de Jaureguiberry (Arnaud-Jean-Philippe) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Martin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gaspard (Franck) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Bereni, promu.
2e tour (choix). M. Bozzi (Jean-Baptiste-Pierre) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Taburet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Filhastre (Jean-Henri) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Le Henaff, promu.
2e tour (choix). M. Orio (Jean) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Foucard, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bres (Paul-Louis-Julien) (S. H. O. M.), en remplacement de M. Soubde, promu.
2e tour (choix). M. Datchary (André-Maurice-Hubert) (C. H. O. M.), en remplacement de M. Vincent, promu.
1er tour (ancienneté). M. Chambon (Louis-Marius-Victorin). — Organisation.
2e tour (choix). M. Giudicelli (Jacques-André-Georges) (M. H. O. M.). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Bories (Serge-Léon-Jean) (A. H. O. M.). — Organisation.
2e tour (choix). M. Dugourc (Henri-Joseph-Georges) (A. H. O. M.). — Organisation.
1er tour (ancienneté). — M. Cloup (Marcel-Auguste). — Organisation.
2e tour (choix). M. Mulet (Max-Charles-Henri-André) (M. H. O. M.). — Organisation.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Lucquiaud (Jean-Fernand-Eugène), en remplacement de M. Saint-André, promu.
2e tour (choix). M. Davin (Robert-Jean), en remplacement de M. Laluque, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vergnolle (Raymond) (B. P.), en remplacement de M. Massacrier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gonon (Michel-Joseph-Marie-Emile), en remplacement de M. de Jaureguiberry, promu.
2e tour (choix). M. Bourreau (Jean-Claude-François), en remplacement de M. Gaspard, promu.
3e tour (ancienneté). M. Le Jeannic (Pierre), en remplacement de M. Bozzi, promu.
1er tour (ancienneté). M. Philippe (Yves-Louis), en remplacement de M. Filhastre, promu.
2e tour (choix). M. Lartigue (Jean-Jacques-Joseph-Augustin) (B. P.), en remplacement de M. Orio, promu.
3e tour (ancienneté). M. Lombard (Serge-Henri), en remplacement de M. Bres, promu.
1er tour (ancienneté). M. Tachon (Jean-Adolphe), en remplacement de M. Datchary, promu.
2e tour (choix). M. Coly (Marc-Jean-Marie-Jacques), en remplacement de M. Chambon, promu.
3e tour (ancienneté). M. Bon (Jean-François), en remplacement de M. Bories, promu.
1er tour (ancienneté). M. Grelier (Loïc-Jean-Joseph-Charles), en remplacement de M. Dugourc, promu.
2e tour (choix). M. Bordas (Jean), en remplacement de M. Cloup, promu.
3e tour (ancienneté). M. Delloue (Michel-Léon-Georges), en remplacement de M. Mulet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Cormier (Michel-Henri-Fernand). — Organisation.
2e tour (choix). M. Le Drenn (Pierre-Félix-Marie). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Duterire (Jean-Georges). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Ducloux (Marius). — Organisation.
2e tour (choix). M. Reiser (Denis-Eugène-Emile). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Deu (Jean-François-Clément). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Jabin-Budognon (François-Marie-Louis-Jean). — Organisation
2e tour (choix). M. Vedy (Jean-Raymond-Albert). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Le Noc (Pierre-Joseph-Louis) (A.H.O.M.). — Organisation.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le pharmacien lieutenant-colonel Pochard (Pierre-Hervé). — Organisation.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le pharmacien commandant Herrou (Louis-Marie), en remplacement de M. Giboin, retraité.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les pharmaciens capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Bocat (Raymond-Bernard), en remplacement de M. Dechamps, retraité.
2e tour (choix). M. Joudrier (Claude-Charles-Gustave) (A.H.O.M.), en remplacement de M. Herrou, promu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les pharmaciens lieutenants:

2e tour (ancienneté). M. Ponzo (Jean-Claude), en remplacement de M. Plagnol, promu.
1er tour (ancienneté). M. Chabrolles (Jean-Aimé), en remplacement de M. Bocat, promu.
2e tour (choix). M. Perroux (Edmond-René-Joseph) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Joudrier, promu.

C. — ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le commandant Barrière (Gabriel), en remplacement de M. Cognet, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

M. le capitaine Carlin (Antoine-Albert), en remplacement de M. Masson, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Ecale (Marcel-René), en remplacement de M. Carlin, promu.
2e tour (choix). M. Michon (Bernard-René-Jean). — Organisation.
3e tour (choix). M. Rousset (Henri-Maurice). — Organisation
4e tour (choix). M. Bouzeloc (Jean-Noël-Alexis). — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

Le sous-officier Rodor (Francis-Gabriel-Jean).

Décret du 7 janvier 1959 portant promotions au grade de lieutenant (armée de terre, active).

Par décret en date du 7 janvier 1959, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Tillier (Henri-Emile).
Reibel (Lucien).
Meyer (Alfred-Benoît).
Copin (Jean-Marie-Louis-Joseph).
Thouvenin (Jacques-Henri) (B. P.).
Labat (Daniel) (B. P.).
David (Robert-Joseph-René-Raphaël).
Verdeyme (Louis-Paul).
Rochegude (Jean-Antonin).
Duvals (Michel).
Conejero (Raphaël-Paul).
Taillole (René-Louis).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Moltura (Jean-Edgard-Pierre).
Imbault (André-Raymond).
Goudeau (Omer-Joseph-René).
Chimot (Alexandre).
Lemée (Guy-Gabriel-Georges).
Mocquelet (Henri-Louis).
Beaudet (Georges-François-Joseph) (B. P.).
Maymil (François-Aimé-Joseph).
Coutenet (Lucien-René-Jean-François).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Piot (Georges-Emile-Louis).
Feybesse (Albert-Louis).
Chatagnaud (Robert-Camille).
Dujardin (Charles).
Petitpoisson (Roger-Maurice).
Ferrer (Henri-Manuel-Nicolas).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Belais (Jean-Gaston).
Bour (Joseph-Albert-Marie) (B. P.).
Kerdoncuff (Robert-Jean-Marie) (ob. pil.).
Chabot (Maurice-Pierre-Roger) (B. P.).
Logel (Lucien-Joseph).

Génie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Martin (Guy-Pierre-Michel).
Bechelen (Jean-Paul).
Mougin (Robert-René).

Transmissions.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Camus (Paul-Maurice).
Gayet (Pierre-Alphonse-Théophile).
Pie (Pierre-Maurice-André).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Martin (Marcel-Albert).
Fenies (Henri) (B. P.).
Luy (Pierre-Joseph).
Magnenet (Louis-Paul-Marie) (B. P.).
Zerr (Raymond-Antoine-François).
Desplans (Pierre-Henri) (B. P.).
Manfrais (Georges-Marie-Alphonse).
Beuzon (Marcel-Philippe-Louis) (B. P.).
Bienboire (Yves).
Ruamps (Philippe-Michel).
Le Guilly (Paul-Noël) (B. P.).
Hubert (Pierre-André) (B. P.).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Rimoux (Marcel-René).
Champagne (Jean-Fernand-Camille).

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,
Vu le décret n° 58-525 du 10 juin 1958;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 9 janvier 1959 portant nomination du chef de l'état-major particulier du ministre des armées,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général de brigade aérienne Martin (André), chef de l'état-major particulier du ministre des armées pour signer, à l'exclusion des décrets, tous actes et arrêtés relatifs aux affaires d'ordre purement militaire relevant de la compétence du ministre des armées.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — M. André Holleaux, maître de requêtes au conseil d'Etat, est nommé directeur adjoint du cabinet du ministre des travaux publics et des transports.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prend effet à compter du 9 janvier 1959.

Fait à Paris, le 12 janvier 1959.

ROBERT BURON.

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre des travaux publics et des transports,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Jean Cahen-Salvador, conseiller d'Etat, chargé de mission auprès du ministre des travaux publics et des transports, à l'effet de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des travaux publics et des transports,

ROBERT BURON.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-89 modifiant le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et divers codes et lois particulières en ce qui concerne la publicité foncière.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1959:

Page 575, 1re colonne, article 4, 9e ligne, au lieu de: « pour pour les immeubles », lire: « pour les immeubles »; 12e ligne, au lieu de: « changemnt », lire: « changement ».

Page 577, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de: « qu'en les réitérant », lire: « qu'en le réitérant ».

Page 577, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « renouvelée », lire: « soulevée ».

Page 577, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « fruits naturels ou industriels », lire: « fruits naturels et industriels ».

Page 577, 2e colonne, 58e et 59e ligne, au lieu de: « n'a pas lieu », lire: « n'a pas eu lieu ».

Décret n° 59-90 modifiant le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1959:

Page 579, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « d'acte de naisance », lire: « d'acte de naissance ».

Page 579, 1re colonne, article 2, 8e ligne, au lieu de: « autre que l'un de celles », lire: « autre que l'une de celles ».

Page 580, 2e colonne, 23e ligne, au lieu de: « 8. — Art. 76 », lire: « 3. — Art. 76 ».

Page 581, 2e colonne, article 6 — 3, 6e ligne, au lieu de: « publié le 1er janvier 1956 », lire: « publié depuis le 1er janvier 1956 ».

Page 581, 2e colonne, article 6 — 6, 7e ligne, au lieu de: « d'une partie saisie », lire: « d'une autre partie saisie ».

Relèvement des prix de vente en Corse des tabacs fabriqués.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-80 du 7 janvier 1959 portant réorganisation des monopoles fiscaux des tabacs et des allumettes,

Arrête:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente en Corse des tabacs de ventre courante et de vente restreinte mis à la disposition des consommateurs par le service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes est modifiée à partir du 19 janvier 1959, conformément aux indications figurant dans le tableau ci-joint.

Art. 2. — Le directeur général du S. E. I. T. A. et le directeur général des impôts seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Nouveaux prix de vente en Corse des tabacs fabriqués.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE aux consommateurs par unité de compte.
	Francs.
TABACS DE VENTE COURANTE	
Cigares.	
Campeones	80.000
Batavia	70.000
Diplomates	65.000
Longchamp	50.000
Lutetia	36.000
Chiquito	30.000
Voltigeurs extra	28.000
Brazza	24.000
Voltigeurs ordinaires	23.000
Picaduros	17.000
Cigarillos.	
Senoritas	13.000
Ninas	10.000
Cigarettes.	
Royale	7.750
Week-End	7.000
Balto	6.500
Boyards caporal	5.750
Air-France	5.750
Gitanes Maryland	5.500
Rallye	4.800
High-Life	
Egée	
Celtiques caporal	4.750
Favorites caporal	
Gitanes caporal filtre	
Gitanes caporal doux	
Gitanes caporal	4.500
Gauloises disque bleu filtre	
Gauloises goût Maryland	
Gauloises disque bleu	4.250
Gauloises caporal doux	4.000
Gauloises caporal	
Parisiennes	3.250
Scaferlatis.	
Virginie	4.500
Jean-Bart	3.300
Saint-Claude	3.000
Caporal supérieur	2.750
Caporal doux	2.250
Caporal mélange normal	
Caporal mélange pour pipe	1.800
Poudres.	
Poudre ordinaire	1.700
Tabac à mâcher.	
Rôles menu-filés	2.800
Rôles ordinaires	1.900
Carottes	1.900
TABACS DE VENTE RESTREINTE	
Cigarettes d'hospices, cigarettes spéciales pour la troupe	1.000
Scaferlatis d'hospices, scaferlatis pour la troupe	625
Poudres d'hospices	600
Rôles d'hospices et de troupe	700

Emission d'un emprunt d'Electricité de France.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, et notamment l'article 21;
Vu l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953;
Vu l'article 3 du décret n° 48-1795 du 26 novembre 1948;
Vu le décret n° 58-2 du 3 janvier 1958 relatif aux conditions des emprunts à émettre par Electricité de France,

Arrête:

Art. 1er. — Electricité de France est autorisée à émettre, pour le financement de ses travaux de premier établissement, un emprunt représenté par des parts d'une valeur nominale de vingt mille francs réparties en vingt séries égales, respectivement désignées par l'une des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P, R, S, T, U, V, W, portée sur les titres.

Art. 2. — Le service des parts, en intérêts, amortissement, prime, impôts, frais et accessoires, est garanti par l'Etat, en application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953.

Art. 3. — L'intérêt des parts est payable le 1er février de chaque année et, pour la première fois, le 1er février 1960. Il est égal à mille francs.

Art. 4. — Electricité de France est tenue de rembourser une série le 1er février 1960 et ensuite le 1er février de chaque année jusqu'à ce qu'il ne reste plus de série en circulation.
L'Electricité de France peut amortir en outre, le 1er février 1970 ou le 1er février de l'une des années suivantes, une ou plusieurs séries de parts, à condition que, quatre mois à l'avance, l'amortissement supplémentaire ait fait l'objet d'un avis publié par le *Journal officiel*.
Les séries à amortir seront tirées au sort. Le tirage se fera au plus tard le 1er décembre et ses résultats seront publiés par le *Journal officiel* au plus tard le 1er janvier précédant la date de mise en remboursement.
Le prix de remboursement de la part est égal à deux mille cinq cents fois la recette moyenne par kilowatt-heure calculée suivant les dispositions de l'article 5 ci-dessous, sans pouvoir être inférieur à 25.000 F.

Art. 5. — Pour l'application des dispositions de l'article 4, la recette moyenne par kilowatt-heure se calcule en divisant les recettes d'électricité dont la définition figure à l'article 4 du décret n° 52-601 du 26 mai 1952 par le nombre de kilowatts-heure vendus par les établissements visés à l'article 2 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 à toute personne physique ou morale autre que ces établissements. A chaque échéance, la période considérée comprend le deuxième semestre de l'avant-dernière année et le premier semestre de la dernière année. Pour le deuxième semestre et l'avant-dernière année, les éléments du calcul sont déterminés par différence entre les résultats définitifs de l'exercice et ceux qui résultent de la situation provisoire établie au 30 juin. Pour le premier semestre de la dernière année, les éléments du calcul sont fournis par la situation provisoire, établie au 30 juin de ladite année.
La recette moyenne ainsi définie sera constatée par un arrêté du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances. Cet arrêté sera publié au *Journal officiel* chaque année, le 15 décembre au plus tard.

Art. 6. — Les parts cesseront d'être productives d'intérêt à compter de la date d'exigibilité du remboursement.
Si une part est démunie de coupons non échus à la date d'exigibilité du remboursement, le montant des coupons manquants sera retenu sur le prix de remboursement.

Art. 7. — Le payement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués nets de tous impôts ou taxes présents ou futurs, à l'exception de ceux que la loi mettrait à la charge du porteur. Les titres bénéficieront des dispositions de l'article 188 (§ 1er) du code des impôts.

Art. 8. — La caisse nationale de l'énergie est chargée du service de l'émission.

Art. 9. — L'émission sera ouverte le 19 janvier 1959 et pourra être close sans préavis.

Art. 10. — Les parts seront délivrées sous la forme au porteur ou sous la forme nominative, au choix du souscripteur.

Art. 11. — Le prix d'émission est fixé à vingt mille francs. Il doit être acquitté en un seul versement au moment de la souscription.

Art. 12. — Les souscriptions peuvent être présentées sous la forme anonyme et seront reçues aux caisses désignées ci-après:
Comptables directs du Trésor dans la métropole et leurs correspondants
Comptables des postes, télégraphes et téléphones.
Caisse nationale de l'énergie.
Banque de France siège central, succursales et bureaux auxiliaires.
Banques et établissements financiers.
Caisse de crédit agricole mutuel.
Notaires, agents de change, courtiers en valeurs mobilières et tous autres intermédiaires agréés par la Banque de France.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

ANTOINE PINAY

Délégation de signature.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-118 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Waldruche de Montremy (Philippe-Marie), directeur général des douanes et droits indirects, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre des finances et des affaires économiques, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Règlement des jardins des Tuileries et du Louvre.

Le ministre de l'éducation nationale,
Sur la proposition du directeur général de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Les grilles des jardins des Tuileries et du Louvre sont ouvertes et fermées au public aux heures suivantes:

Ouverture.

Du 1er mars au 31 octobre	6 heures.
Du 1er novembre au 28 février	6 h. 30.

Fermeture.

Du 1er octobre au 15 mars	20 heures.
Du 16 au 31 mars	21 heures.
Du 1er avril au 31 mai	22 heures.
Du 1er juin au 31 août	22 h. 45.
Du 1er au 15 septembre	22 heures.
Du 16 au 30 septembre	21 heures.

L'administration peut, à titre exceptionnel, décider la fermeture temporaire des jardins pour maintenir l'ordre public ou assurer la bonne conservation du domaine.

Art. 2. — L'entrée est interdite à toute personne incorrectement vêtue ou en état d'ivresse, aux mendiants, distributeurs d'imprimés, marchands ambulants non autorisés. Il est interdit d'introduire des chevaux et véhicules autres que ceux qui pénètrent pour les besoins du service. Les bicyclettes doivent être tenues à la main. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès des chiens est interdit, même tenus en laisse.

Art. 3. — Il est expressément défendu, sous peine de poursuites judiciaires:
1° D'inscrire quoi que ce soit sur les murs, socles, statues, vases, etc., de les maculer et de les dégrader;
2° De cueillir des fleurs, casser ou couper du feuillage, mutiler les arbres, y fixer des clous ou des fils de fer;
3° De marcher sur les gazons et de pénétrer dans les massifs;
4° D'apposer des affiches ou des écriteaux mobiles dans l'intérieur des jardins ou extérieurement sur les murs qui les entourent;
5° De former des rassemblements, d'utiliser des instruments sonores, de se livrer à des jeux ou manifestations pouvant occasionner des accidents, des dégradations au sol ou aux plantations, apporter un trouble à la tranquillité des promeneurs ou gêner la circulation. Les jeux de balle, ballon, raquette, etc. sont interdits; le jeu de patins à roulettes n'est permis qu'aux emplacements spécialement réservés (pour le jeu de tennis, une autorisation de l'administration est nécessaire);
6° De lancer des pierres à la main ou à l'aide de fronde, de détruire les poissons, de tuer ou dénicher les oiseaux;
7° De déposer ou jeter des ordures ou objets quelconques (papier, verre cassé, etc.) sur les pelouses et allées; ces objets doivent être déposés dans des corbeilles placées à cet effet en différents endroits des jardins;
8° De faire des repas dans les jardins et les parterres;
9° De s'introduire dans les jardins après la fermeture des portes;
10° De pêcher ou de patiner; de se baigner dans les bassins ou d'y faire baigner des animaux, d'y jeter des pierres ou du sable; de placer des sièges sur les parties cimentées ou pourtour des bassins

Art. 4. — Les concessionnaires doivent afficher, en permanence et d'une manière très visible, les prix des marchandises qu'ils mettent en vente et les tarifs correspondant à l'objet de leur concession. Les voitures de livraison ne pourront pénétrer dans les jardins que jusqu'à onze heures.

Art. 5. — Les objets trouvés sont dirigés sur la préfecture de police (service des objets trouvés, 36, rue des Morillons). Les personnes qui ont trouvé un objet et l'ont déposé au poste de surveillance des jardins sont invitées à retirer au commissariat de police du quartier le récépissé du dépôt qui y sera fait en leur nom dans un délai d'une semaine.

Art. 6. — Les prises de vues photographiques, à l'exclusion des photographies publicitaires, sont autorisées dans les conditions fixées par le décret n° 49-906 du 11 juillet 1949. Le tournage des films cinématographiques dans le jardin doit faire l'objet d'une demande adressée à la direction de l'architecture, bureau des bâtiments civils et des palais nationaux, 3, rue de Valois, Paris (1er).

Art. 7. — Aux heures fixées pour la fermeture des grilles, les surveillants inviteront les promeneurs à se retirer, et ceux-ci devront se conformer immédiatement à cette invitation.

Art. 8. — Le directeur général de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1958.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

NOTA. — Un registre de réclamations est à la disposition du public au poste des surveillants militaires (entrée Concorde).

Règlement du Palais-Royal.

Le ministre de l'éducation nationale,
Sur la proposition du directeur général de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Les grilles du Palais-Royal sont ouvertes et fermées au public tous les jours aux heures suivantes:

Ouverture.

Du 1er avril au 30 septembre.....	6 heures.
Du 1er octobre au 31 mars.....	6 h. 15.

Fermeture.

Du 1er octobre au 15 mars.....	20 heures.
Du 16 mars au 31 mars.....	21 heures.
Du 1er avril au 31 mai.....	22 heures.
Du 1er juin au 31 août.....	22 h. 45.
Du 1er au 15 septembre.....	22 heures.
Du 16 au 30 septembre	21 heures.

L'administration peut, à titre exceptionnel, décider la fermeture temporaire du jardin pour maintenir l'ordre public ou assurer la bonne conservation du domaine.

Art. 2. — L'entrée est interdite à toute personne incorrectement vêtue ou en état d'ivresse, aux mendiants, distributeurs d'imprimés, marchands ambulants non autorisés. Il est interdit d'introduire des chevaux et véhicules autres que ceux qui pénètrent pour les besoins du service. L'accès et le garage de voitures dans la cour d'honneur est interdit, sauf autorisation spéciale délivrée par l'administration des beaux-arts. Les bicyclettes doivent être tenues à la main. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès des chiens est interdit, même tenus en laisse

Art. 3. — Il est expressément défendu, sous peine de poursuites judiciaires:

1° D'inscrire quoi que ce soit sur les murs, socles, statues, vases, etc., de les maculer et de les dégrader;
2° De cueillir des fleurs, casser ou couper du feuillage, mutiler les arbres, y fixer des clous ou des fils de fer;
3° De marcher sur les gazons;
4° D'apposer des affiches ou des écriteaux mobiles dans l'intérieur du Palais-Royal, ou extérieurement sur les murs qui l'entourent;
5° De former des rassemblements, d'utiliser des instruments sonores, de se livrer à des jeux ou manifestations pouvant occasionner des accidents, des dégradations au sol ou aux plantations, apporter un trouble à la tranquillité des promeneurs ou gêner la circulation. Les jeux de balle, ballon, raquette, tennis, patins à roulettes, etc., sont interdits;
6° De lancer des pierres à la main ou à l'aide de fronde, de détruire les poissons, de tuer ou dénicher les oiseaux;
7° De déposer ou jeter des ordures ou objets quelconques (papier, verre cassé, etc.) sur les pelouses et allées et dans les galeries et péristyles; ces objets doivent être déposés dans des corbeilles placées à cet effet en différents endroits du jardin;
8° De faire des repas dans le jardin et les galeries du Palais-Royal;
9° De s'introduire dans le Palais-Royal après la fermeture des portes;
10° De pêcher ou de patiner; de se baigner dans les bassins ou d'y faire baigner des animaux, d'y jeter des pierres ou du sable;
11° De transporter les sièges hors du jardin et de les placer dans les galeries, cours et péristyles;
12° De placer des tables et des guéridons, des caisses d'arbustes ou tous objets dans les galeries et péristyles, de faire des étalages en saillie ou de placer des enseignes sans autorisation préalable de l'administration; d'accrocher quoi que ce soit aux grilles de pourtour; de battre des tapis et de les laisser exposés, ainsi que tous objets, sur les grilles, les fenêtres ou les balcons des étages supérieurs après huit heures, du 1er avril au 30 septembre; neuf heures, du 1er octobre au 31 mars; de placer sur les appuis des balcons et des fenêtres des caisses, pots de fleurs ou autres.

Art. 4. — Les concessionnaires doivent afficher en permanence et d'une manière très visible les prix des marchandises qu'ils mettent en vente et les tarifs correspondant à l'objet de leur concession.

Art. 5. — Les objets trouvés sont dirigés sur la préfecture de police (service des objets trouvés, 36, rue des Morillons). Les personnes qui ont trouvé un objet et l'ont déposé au poste de surveillance du jardin sont invitées à retirer au commissariat de police du quartier le récépissé du dépôt qui y sera fait en leur nom dans un délai d'une semaine.

Art. 6. — Les prises de vues photographiques, à l'exclusion des photographies publicitaires, sont autorisées dans les conditions fixées par le décret n° 49-906 du 11 juillet 1949. Le tournage des films cinématographiques dans le jardin doit faire l'objet d'une demande adressée à la direction de l'architecture, bureau des bâtiments civils et des palais nationaux, 3, rue de Valois, Paris (1er).

Art. 7. — Aux heures fixées pour la fermeture des grilles, les surveillants inviteront les promeneurs à se retirer, et ceux-ci devront se conformer immédiatement à cette invitation.

Art. 8. — Le directeur général de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 10 novembre 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

NOTA. — Un registre de réclamations est à la disposition du public au poste des surveillants militaires (180, galerie de Valois).

Désignation d'agents assermentés par les organismes professionnels d'auteurs.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 75 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique;
Vu le décret n° 58-319 du 22 mars 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 75 précité;
Vu l'arrêté d'application du 15 avril 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 15 avril 1958 est complété comme suit:

« Les agents désignés seront compétents, pour la durée de leurs fonctions, dans le territoire pour lequel l'agrément leur aura été donné par le ministre chargé des arts et lettres sur proposition des organismes professionnels d'auteurs.

« L'agrément pourra être conféré par le ministre chargé des arts et lettres pour tout le territoire sur lequel s'exerce l'activité de l'organisme professionnel d'auteurs intéressé ou pour la circonscription pour laquelle les agents désignés seront habilités à représenter ledit organisme.

« Ces agents doivent être Français, majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques. Ils prêteront serment devant le président du tribunal de police du siège social de leur société, ou devant celui du siège de leur agence ».

Art. 2. — Le directeur général des arts et des lettres est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1959.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES GUENA.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole.

Par arrêté du 30 décembre 1958, sont nommés, pour trois ans, membres du conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole, à dater du 1er janvier 1959:

Au titre de personnalités choisies en raison de leur compétence technique et financière:

M. Claude Panouillot, directeur général de l'institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun, membre titulaire.

M. Georges Plescoff, directeur de l'agence financière pour le développement économique et social, membre suppléant.

M. Maurice Mainguy, directeur du département Exploration de la Compagnie d'exploration pétrolière, membre titulaire.

M. Igor Ortinsky, directeur du département Exploitation de la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie, membre suppléant.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 16 décembre 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 décembre 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 4 décembre 1958, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Marchou (Gaston-René), agriculteur, vice-président du syndicat viticole des premières côtes de Bordeaux, domicilié à Cambes (Gironde); 30 ans 2 mois de pratique agricole et de services militaires.

Décret n° 59-174 relatif à la fixation de certains prix agricoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1959: page 771, 1re colonne, article 3, 6e ligne, au lieu de: « orge dur (le quintal) », lire: « orge (le quintal) »; article 5, *in fine*, au lieu de: « et par l'arrêté du 11 septembre 1958 », lire: « et par l'arrêté du 13 septembre 1958 ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 58-686 portant règlement d'administration publique modifiant le décret du 19 mars 1935 pour l'application en Afrique équatoriale française de la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 août 1958: page 7361, 1re colonne, article 3 nouveau, 1er alinéa, 4e ligne, au lieu de: ... même sous la forme d'un autre contrat », lire: « ... même sous condition et sous la forme d'un autre contrat... ».

Approbation de modifications aux statuts de la société d'économie mixte dite Compagnie générale des oléagineux tropicaux.

Par arrêté du 5 janvier 1959, sont approuvées les modifications de l'article 31 des statuts de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux, adoptées par le conseil d'administration de la société du 30 septembre 1958 et telles qu'elles figurent en annexe au présent arrêté.

Désignation du commissaire du Gouvernement auprès de l'office du Niger.

Par arrêté du 6 janvier 1959, M. Mouragues (Albert-Jean), gouverneur de la France d'outre-mer, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de l'office du Niger, en remplacement de M. le gouverneur Romani.

Désignation du commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'économie mixte dites « Compagnie générale des oléagineux tropicaux » et « Compagnie française pour le développement des fibres textiles ».

Par arrêté du 6 janvier 1959, M. Aubé est désigné pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux et de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, en remplacement de M. de Mauduit.

Le commissaire du Gouvernement exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions du décret du 20 décembre 1951.

Les frais de contrôle sont à la charge des sociétés, qui en supporteront une part égale.

Conseil d'administration de la société d'Etat dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 8 janvier 1959, sont nommés administrateurs de la société d'Etat dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer:

Deux membres désignés par le ministre de la France d'outre-mer:

M. Biasini, chef du service d'information et de documentation, en remplacement de M. Santoni.

M. Charles, administrateur en chef de la France d'outre-mer, en service à la direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Chaumet.

Un membre désigné par le ministre de l'information:

M. Thibault, directeur des émissions sur ondes courtes à la radiodiffusion-télévision française, en remplacement de M. Gayman.

Un membre désigné par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française:

M. Tombalbaye, grand conseiller de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Ahmed Kotoko.

Un délégué représentant le personnel de la Sorafom:

M. Thiam Amadou.

MINISTERE DU TRAVAIL

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du travail:

Directeur du cabinet.

M. François Watine, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Jacquelin Bardeau, contrôleur général de la sécurité sociale.

M. Paul Carn, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre.

M. Jean Cheylus, conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Claude Thomas, sous-directeur au ministère des armées.

Chargés de mission.

M. Yves Delamotte, contrôleur général de la sécurité sociale.

M. André Philbert, administrateur civil au ministère du travail.

Mlle Anne-Marie Trinquier, chargée des relations avec l'Assemblée nationale.

Chefs adjoints de cabinet.

Mme Marie-Thérèse Tarkoy-Pezet, diplômée d'études supérieures de droit.

M. Georges Mercier, agent contractuel au ministère du travail, chargé des relations avec le Sénat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 8 janvier 1959.

Fait à Paris, le 9 janvier 1959.

PAUL BACON.

Délégations de signature.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947, modifié par le décret du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre du travail,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. François Watine, directeur du cabinet du ministre du travail, pour signer, au nom de celui-ci, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 janvier 1959.

PAUL BACON.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre du travail,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Watine, directeur du cabinet du ministre du travail, délégation générale et permanente est donnée à M. Jean Cheylus, conseiller technique au cabinet du ministre du travail, pour signer, au nom de celui-ci, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre du travail,

PAUL BACON.

Le ministre du travail,

Vu les décrets des 23 janvier 1947 et 13 février 1956 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 31 décembre 1946 nommant Mme Girard (Fernande) directeur de l'administration générale et du personnel;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1947 fixant les attributions des directions de l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à Mme Girard (Fernande), directeur de l'administration générale et du personnel, à l'effet de signer, à l'exclusion des décrets:

1° Tous actes, arrêtés, décisions, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces comptables concernant le budget du ministère du travail, ainsi que tous ordres de recette et titres exécutoires émis par application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

2° Toutes conventions passées soit avec la Société nationale des chemins de fer français, soit avec des entreprises de transports pour le transport des travailleurs déplacés ou appartenant à des formations de main-d'œuvre;

3° Tous baux et actes de résiliation de baux passés pour les besoins des services du ministère du travail;

4° Toutes décisions entérinant les procès-verbaux de perte d'effets et de matériel et permettant décharge régulière des comptabilités matières des magasins;

5° Toutes commandes et tous marchés de fournitures et de travaux ne dépassant pas 10 millions de francs, passés pour la satisfaction des besoins en effets et en matériel et pour l'installation des services du ministère du travail, y compris les formations de main-d'œuvre et des travailleurs déplacés.

Fait à Paris, le 9 janvier 1959.

PAUL BACON.

Homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 13 novembre 1958:

DÉCISION DU 22 OCTOBRE 1958 PORTANT HOMOLOGATION DE SCIES CIRCULAIRES ET DE PROTECTEURS POUR SCIES CIRCULAIRES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Page 10221, 2e colonne, article 8, 6e ligne, au lieu de: « N° 152 - 4223 - T 1058. — Type S T T 100 », lire: « N° 152 - 4233 - T 1058. — Types S T 110 et 220 ».

DÉCISION DU 27 OCTOBRE 1958 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES A OUTILS ROTATIFS ET A OPÉRATIONS MULTIPLES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Page 10226, 2e colonne, article 2, 6e ligne, au lieu de: « N° 152 - 4240 - T 1058. — Type B T 2 », lire: « N° 152 - 4240 - T 1058. — Types S T T 110 et 220 ».

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la construction,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la construction:

Directeur du cabinet.

M. Claude Lasry, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseiller technique, adjoint au directeur du cabinet.

M. Paul Villeneuve, chef de cabinet du commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne.

Chef de cabinet.

M. Paul Chambraud, sous-préfet.

Conseillers techniques.

M. Gérard Dupont, inspecteur au ministère de la construction.

M. Louis Morel, ingénieur en chef au ministère de la construction.

M. Pierre Raynaud, inspecteur au ministère de la construction.

Chargés de mission.

M. Maurice Paraf.

Mme Jeanne Picard.

M. Georges Mesmin, inspecteur des finances.

M. Maurice Bied (chargé des relations avec le Parlement).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

PIERRE SUDREAU.

Délégations de signature.

Le ministre de la construction,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 13 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la construction,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Claude Lasry, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;
2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;
3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la construction.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

PIERRE SUDREAU.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la construction,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 13 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la construction,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Paul Vuillemeuve, conseiller technique adjoint au directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le ministre de la construction,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu la loi de finances du 29 janvier 1831, et notamment son article 9, abrogée et remplacée par l'article 148 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945;
Vu le décret n° 59-102 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la construction;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Gabriel Benet, directeur des dommages de guerre, à l'effet de signer au nom du ministre de la construction, dans la limite des attributions de la direction des dommages de guerre, et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

M. Benet reçoit en outre délégation expresse pour opposer aux sinistrés de guerre ou à leurs ayants cause créanciers de l'Etat, la déchéance prévue à l'article 148 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 abrogeant et remplaçant l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Hauswirth, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

Cette délégation s'applique en particulier:

1° Au recrutement, à l'affectation, à l'avancement, à la rémunération, à la discipline et à la cessation de fonctions des personnels de l'administration centrale et des services extérieurs;
2° A la signature de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de toutes pièces justificatives de dépenses, de tous ordres de recettes et autres pièces comptables, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 12 vendémiaire an VIII.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Hauswirth, délégation est donnée à Mlle Christiane Gruson, sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et autres pièces comptables.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Armand Thiebaut, directeur à l'administration centrale, chargé de la direction de la législation et de la documentation, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que toutes décisions, conventions ou avenants nécessaires à la liquidation des marchés.

M. Thiebaut reçoit, en outre, délégation expresse pour opposer aux créanciers de l'Etat la déchéance prévue à l'article 148 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 abrogeant et remplaçant l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Roger Mace, directeur à l'administration centrale, chargé de la direction de la construction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

Art. 5. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Randet, directeur de l'aménagement du territoire, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite des attributions de la direction de l'aménagement du territoire et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

PIERRE SUDREAU.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la construction,
Vu le décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 modifié portant application en Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;
Vu le décret n° 57-36 du 5 janvier 1957 fixant les compétences respectives du ministre des affaires étrangères et du ministre de la reconstruction et du logement pour la réparation des dommages de guerre subis au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam;
Vu le décret n° 59-165 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de la construction;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marie Morin, chef de service départemental des dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, tous actes ou décisions ne présentant pas un caractère de principe, en matière de dommages de guerre subis au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Art. 2. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 29 décembre 1958, M. Krebs (Michel), agent de la reconstruction temporaire, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1957, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêté en date du 30 décembre 1958, la démission de M. Blanchard (Georges), chef de section titulaire, est acceptée à compter du 1er juin 1958, date à laquelle l'intéressé a été titularisé dans l'emploi de directeur de l'office public municipal d'habitations à loyer modéré de la ville de Nice.

Par arrêtés en date du 30 décembre 1958, MM. Ceyssac (André) et Doreille (Albert), contrôleurs temporaires, sont nommés à l'emploi de vérificateur des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 30 décembre 1958, Mme Lorandel (Raymonde), commis temporaire, est nommée à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1956.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

Ordre du jour du jeudi 15 janvier 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Lecture devant les Assemblées d'une communication du Gouvernement sur son programme et vote, par l'Assemblée nationale, sur la demande d'approbation de ce programme, après adoption des dispositions réglementaires provisoires nécessaires.

2. — Fixation des conditions provisoires de fonctionnement des Assemblées.

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le 15 janvier 1959.

N° 3 (1) (2). — Projet de résolution tendant à fixer les conditions provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale.

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 12 janvier 1959.

SENAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 15 JANVIER 1959

Ordre du jour du jeudi 15 janvier 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Lecture d'une communication du Gouvernement sur son programme.

2. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'élaborer le règlement provisoire du Sénat tendant à l'adoption de ce règlement. (N° 3, session extraordinaire de 1959, M. Pierre Marcilhacy, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 15 janvier 1959.

N° 1. — Allocution de M. Marius Moutet, président d'âge.

N° 2. — Allocution de M. Gaston Monnerville, président du Sénat.

N° 3 (1). — Rapport de M. Pierre Marcilhacy, au nom de la commission spéciale chargée d'élaborer le règlement provisoire du Sénat, tendant à l'adoption de ce règlement.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 14 janvier 1959.

Réunion de commission du jeudi 15 janvier 1959.

Commission spéciale chargée d'élaborer le règlement provisoire du Sénat, local n° 221, à dix heures.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de commis au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Maritime).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de cinq commis aura lieu les 19 et 20 février 1959 au centre hospitalier de Rouen (Seine-Maritime).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins et titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 9 février 1959 à la direction du centre hospitalier régional de Rouen, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Remiremont (Vosges).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu le 9 février 1959 à l'hôpital-hospice de Remiremont (Vosges).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins et titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 31 janvier 1959 à la direction de l'hôpital-hospice de Remiremont, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier.

Un poste de sous-chef de section administrative est vacant à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier.

Les sous-chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé et dans les directions départementales de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1958

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0592	Société à responsabilité limitée Etablissements Belig, 6, rue de Rivoli, à Nice (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	4 décembre 1958.	
H.	0769	Société à responsabilité limitée Etablissements Ogier et fils, 70, chemin des Sources, à Avignon (Vaucluse).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	17 décembre 1958.	
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*			
H. E.	688	Société anonyme Worthington, 31, rue du Commandant-Rolland, au Bourget (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	27 novembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2783.
		III. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	179	Société à responsabilité limitée Huet et Briau, 27, rue Néricault-Destouches, à Tours (Indre-et-Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Machine précédemment utilisée sous la dénomination Société François Huet.
H. M.	2572	Société anonyme Charles Fusilier et Darras-Lilhaut, 35, rue Jules Lefèvre, à Amiens (Somme).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2597	Société anonyme André Lepoutre et C°, 58, rue Saint-Antoine, à Roubaix (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 511.
H. M.	2598	Société en commandite par actions, Puiseux-Durin et C°, manufacture française des pneumatiques Michelin, place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). (Usage : 97, boulevard Pereire, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	6 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1045.
H. M.	2618	Société anonyme Etablissements François Masurel frères, 21, rue de Wailly, à Tourcoing (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 196.
H. M.	2619	Société anonyme Diffusion textile de filés de marque française, 29, rue de Wailly, à Tourcoing (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	Remplace la machine H. E. n° 575.
H. M.	2638	Société à responsabilité limitée Etablissements G. de La Salle et ses fils, 6, rue du Général-Drouot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 427.
H. M.	2655	Société anonyme Auguste Pellerin, 110, avenue Jean-Jaurès, à Pantin (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	6 décembre 1958.	
H. M.	2658	Société anonyme dite « Société nouvelle des huiles minérales », 31, rue de Miromesnil, à Paris. (Usage: rue du Gazomètre, à Rueil Malmaison [Seine-et-Oise].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1849.
H. M.	2659	Société anonyme Peugeot et C°, à Audincourt (Doubs). (Usage: 102, rue Danton, à Levallois-Perret [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	27 novembre 1958.	
H. M.	2666	Société anonyme Cavia (Crédit pour l'achat de véhicules automobiles), 7, rue Louis-David, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	5 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1195.
H. M.	2675	Société anonyme Etablissements Verges, 2, boulevard Clemenceau, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	Remplace la machine H n° 0111.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	2676	Société à responsabilité limitée Barbet-Massin-Popelin et Cie, 5 et 7, rue Saint-Fiacre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 158.
H. M.	2678	Société anonyme Les Anciens Etablissements Cappe, 7 *bis*, rue du Marais, à Nantes (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2686	Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), 88, rue Saint-Lazare, à Paris. (Usage: 17, rue de Londres, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	12 décembre 1958.	
H. M.	2687	Société anonyme dite « Société alsacienne d'aluminium », au Chable-Beaumont (Haute-Savoie).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2688	Société en commandite par actions Laroche-Joubert et Cie, 2, rue Léonard-Jarrand, à Angoulême (Charente). (Usage: à l'usine de Basseau, commune de Saint-Michel.)	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	17 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2092.
H. M.	2689	Société anonyme dite « Société du superphosphate », 1, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1976.
H. M.	2690	Société à responsabilité limitée dite « Société de distribution et consignation », 57, boulevard Maréchal-Foch, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2698	Société à responsabilité limitée Etablissements Rueff-Semmer et Cie, 9, rue Buffault, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	5 décembre 1958.	
H. M.	2705	Société anonyme Société nouvelle Henry Hamelle, 21-23, boulevard Jules-Ferry, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	5 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 669.
H. M.	2709	Société anonyme Etablissements François Piccapane, 35, rue Jean-Moulin, à Vincennes (Seine).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	15 décembre 1958.	
H. M.	2715	Société à responsabilité limitée Anciens Etablissements Destombes, 35, rue du Sentier, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2559.
H. M.	2726	Société anonyme Anciens Etablissements Léon Martinet et Laugée, 28, rue Thiers, à Charleville (Ardennes).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2746	Société anonyme Buhler-Fontaine, 67, boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine (Seine).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	9 décembre 1958.	Remplace la machine H. M. n° 0411.
H. M.	2748	Société anonyme Industrielle de matériel électrique Simel, 23, rue Pierre-Joigneaux, à Asnières (Seine).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 99 F.	24 décembre 1958.	
H. M.	2780	Société anonyme Intraviss, 47, rue de la République, au Chambon-Feugerolles (Loire).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2784	M. Grenet, propriétaire des établissements Aéro-Meca, à Moulin-Neuf, par le Pizou (Dordogne).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2790	Société anonyme Etablissements Calixte, à Vernoux (Ardèche).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2791	Société à responsabilité limitée Etablissements Olivier et Cie, 1, place de Lorette, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2793	Société anonyme Tervil, 122-124, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	11 décembre 1958.	
H. M.	2802	Société de mécanographie Japy, 6, rue de Marignan, à Paris. (Usage: à Beaucourt [territoire de Belfort].)	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2803	Société anonyme Office d'applications chimiques O. A. C. Blackson, 33, avenue des Champs-Elysées, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	24 décembre 1958.	
H. M.	2810	Société à responsabilité limitée Etablissements Kautzmann, 8, boulevard Poincaré, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	4 décembre 1958.	
H. M.	2813	M. G. Puech, 66, boulevard Joseph-Poulenc, à Espalion (Aveyron).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2814	Société en commandite simple M. Mazarguil et Cie, anciens établissements Lecerf-Selecto, 123, rue Saint-Denis, à Dreux (Eure-et-Loir).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2820	Société anonyme Cavia (Crédit pour l'achat de véhicules automobiles), 7, rue Louis-David, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	5 décembre 1958.	
H. M.	2821	Société en nom collectif Marin, Braun et Cie, à Oberhaslach (Bas-Rhin). (Usage: 2, rue de la Minoterie, à Strasbourg, port du Rhin.)	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	
H. M.	2823	Société anonyme La Tôlerie industrielle, 65, rue du Chemin-Vert, à Paris.	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	11 décembre 1958.	
H. M.	2824	Société anonyme Etablissements P. Barnier, 9-11, rue Edouard-Branly, à Valence (Drôme).	Quittances et effets de de commerce: 1 à 9 F.	17 décembre 1958.	

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		IV. — *Type H. M. D. de la Société des machines Havas.*			
H. M. D.	0004	Société anonyme Compagnie générale des eaux, 52, rue d'Anjou, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	30 décembre 1958.	
H. M. D.	0110	Me Gilbert Cailliau, notaire, 10, place de la Victoire, à Lisieux (Calvados).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	
H. M. D.	0111	Me Jean Chanson, notaire, 11, rue Debertrand, à Dourdan (Seine-et-Oise).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	
H. M. D.	0113	Caisse régionale de crédit agricole mutuel, 45, boulevard de la Liberté, à Rennes (Ille-et-Vilaine).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
H. M. D.	0114	Me Georges Bouvet, notaire, 31, cours Jean-Baptiste-Langlet, à Reims (Marne).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
		V. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	1333	Société anonyme Adhésifs et procédés industriels Sauter, à Bellegarde (Ain).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	17 décembre 1958.	
S. M.	1336	M. Pierre Denis-Farge, propriétaire d'un fonds de commerce d'épicerie en gros et de quincaillerie, place Pasteur, à Saint-Girons (Ariège).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	4 décembre 1958.	
S. M.	1340	Société anonyme dite « Société française de droguerie et produits chimiques », 13 *bis*, rue du Bassin, à Périgueux (Dordogne).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	17 décembre 1958.	
S. M.	1343	Coopérative régionale des Charentes et du Poitou, rue du Docteur-Jean, à Saintes (Charente-Maritime).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine S. M. n° 1033.
S. M.	1344	Société anonyme Etablissements Jung fils, à Petersbach (Bas-Rhin). (Usage : 34, rue De-Lattre-de-Tassigny, à Schiltigheim [Bas-Rhin].)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	
S. M.	1345	Société anonyme Etablissements Kempf frères et Ce, 1, rue de Metzeral, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	
S. M.	1349	Société à responsabilité limitée Etablissements Ollivier, 2 à 10, rue des Frères-Grébon, au Mans (Sarthe).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	17 décembre 1958.	
S. M.	1350	Société anonyme Etablissements H. Simon, 81, avenue Philippe-Auguste, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	11 décembre 1958.	
S. M.	1353	M. Jacques Larzul, directeur de l'établissement Industrie rennaise du fruit, boulevard Gaëtan-Hervé, à Rennes (Ille-et-Vilaine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	4 décembre 1958.	
S. M.	1356	Société à responsabilité limitée Charles Heidsieck, 46, rue de la Justice, à Reims (Marne).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	17 décembre 1958.	
S. M.	1361	Société anonyme Etablissements Jules Monneret et Ce, lieudit « Sous la Gare », à Saint-Claude (Jura).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	17 décembre 1958.	
S. M.	1362	Société à responsabilité limitée dite « Société Linge, Vêtements, Ameublement » (L. V. A.), 50, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	30 décembre 1958.	
S. M.	1363	Société anonyme Union foncière de crédit, 2, rue Blanche, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	Remplace la machine S. M. n° 0608.
S. M.	1369	Société à responsabilité limitée Les Tissus lorrains, 44, boulevard Diderot, à Paris. (Usage : 16, rue des Colonnes-du-Trône, à Paris.)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	12 décembre 1958.	
		VI. — *Type S. M. D. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M. D.	0104	Me Emile Arnaud, notaire, le Teil (Ardèche).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	
S. M. D.	0105	Me Pierre Loth, notaire, 27, Haute-Montée, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros				
S. M. D.	0108	Me Henri Haumesser, notaire, 5, quai Desaix, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
S. M. D.	0109	Société anonyme Barla et Ce, 16, avenue Colbert, à Toulon (Var).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	
S. M. D.	0110	Me Leclercq, notaire, 11, boulevard Edouard-Rey, à Grenoble (Isère).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
S. M. D.	0111	Me Raymond Vuchot, notaire, 25, rue Rouget-de-Lisle, à Lons-le-Saunier (Jura).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
S. M. D.	0113	M. le greffier en chef du tribunal civil de Nîmes, palais de justice, Nîmes (Gard).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
S. M. D.	0114	Mme Gayet, veuve Marconnet, notaire, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Riom (Puy-de-Dôme).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	4 décembre 1958.	
S. M. D.	0117	Me Jacques Lacourte, notaire, 16, rue de Liège, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	5 décembre 1958.	
S. M. D.	0118	Me Daniel Watin-Angouard, notaire, 10, rue Saint-Antoine, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	15 décembre 1958.	
S. M. D.	0119	Me Pierre Loiseau, notaire, 78, rue La Fayette, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	12 décembre 1958.	
S. M. D.	0120	Me Yves Gaschignard, notaire, 10, rue des Trois-Croissants, à Nantes (Loire-Atlantique).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 décembre 1958.	

VII. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*

N. H.	1466	Société anonyme Tanins Rey (Anciens Etablissements P. A. Rey, Rey frères et Société anonyme des matières tannantes), 91, boulevard Malesherbes, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	5 décembre 1958.	
N. H.	1468	M. Pascal Castellaneta, propriétaire des Etablissements Castellaneta, 18, rue Titon, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	24 décembre 1958.	
N. H.	1476	Société à responsabilité limitée Parfums Nina-Ricci, 22, rue des Capucines, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	24 décembre 1958.	
N. H.	1480	Société en noms collectifs Etablissements Paul et Claude Houdard, 5, rue du 14-Juillet, à Chartres (Eure-et-Loir).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	
N. H.	1482	Société anonyme dite « Société hydrocarbures de Saint-Pénis », 9, rue L.-Murat, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	30 décembre 1958.	
N. H.	1483	Société anonyme Paulejo, 23, rue du Mail, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	24 décembre 1958.	
N. H.	1484	Société à responsabilité limitée Anciens Etablissements Jules Beauvillain, 37, rue André, à Caudry (Nord).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	17 décembre 1958.	
N. H.	1487	Société à responsabilité limitée Comptoir commercial d'Orient, 11, rue Robert-Blache, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à	24 décembre 1958.	
N. H.	1489	Société anonyme Tricotage mécanique de Belfort, Achtnich et Ce, 6, rue du Rhône, à Belfort (territoire de Belfort).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	17 décembre 1958.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1958

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C Société des machines Havas.*			
H.	0292	Société en commandite par actions Laroche-Joubert et Cᵉ, 2, rue Léonard-Jarrand, à Angoulême (Charente). (Usage: à l'usine de Bosseau, commune de Saint-Michel [Charente].)	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	17 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. nº 2688.
H.	0414	Société anonyme Etablissements Verges, 2, boulevard Clemenceau, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	17 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2675.
H.	0411	Société anonyme Buhler-Fontaine, 67, boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	9 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2716.
		II. — *Type E Société des machines Havas.*			
H. E.	158	Société à responsabilité limitée Barbet-Massin-Popelin et Cᵉ, 5 et 7, rue Saint-Fiacre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2676.
H. E.	575	Société anonyme Diffusion textile de filés de marque française, 29, rue de Wailly, à Tourcoing (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	17 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2619.
H. E.	669	Société anonyme Société nouvelle Henry-Hamelle, 21-23, boulevard Jules-Ferry, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	5 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2705.
		III. — *Type M Société des machines Havas.*			
H. M.	196	Société anonyme Etablissements François Masurel frères, 21, rue de Wailly, à Tourcoing (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2619.
H. M.	366	Société à responsabilité limitée Le Trousseau populaire, 1, quai Kellermann, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	24 décembre 1958.	Machine retirée le 4 décembre 1958.
H. M.	427	Société à responsabilité limitée Etablissements G. de La Salle et ses fils, 6, rue du Général-Drouot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2638.
H. M.	511	Société anonyme André Lepoutre et Cᵉ, 58, rue Saint-Antoine, à Roubaix (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2597.
H. M.	799	M. Fulbert de Portu, négociant en véhicules automobiles, 42, rue Saint-Bazile, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	24 décembre 1958.	Machine retirée le 18 novembre 1958.
H. M.	1045	Société en commandite par actions Puiseux, Durin et Cᵉ, Manufacture française des pneumatiques Michelin, place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 97, boulevard Pereire, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	6 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2598.
H. M.	1195	Société anonyme Cavia (crédit pour l'achat de véhicules automobiles), 7, rue Louis-David, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	5 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2666.
H. M.	1849	Société anonyme dite « Société nouvelle des huiles minérales », 31, rue de Miromesnil, à Paris. (Usage: rue du Gazomètre, à Rueil, [Seine-et-Oise].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	17 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2658.
H. M.	1976	Société anonyme dite « Société du Super-Phosphate », 1, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2689.
H. M.	2559	Société à responsabilité limitée Anciens Etablissements Destombes, 35, rue du Sentier, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine H. M. nº 2715.
H. M.	2783	Société anonyme Worthington, 31, rue du Commandant-Rolland, au Bourget (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 novembre 1958.	Remplacée par la machine H. E. nº 688.
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	0337	Société anonyme Aux Enfants de la Chapelle, 14, rue de la Chapelle, à Paris.	Quittances et effets de commerce, 0,01 F à 99,99 F.	24 décembre 1958.	Machine retirée le 8 décembre 1958.
S. M.	0608	Société anonyme Union foncière de crédit, 2, rue Blanche, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine S. M. nº 1363.
S. M.	1033	Coopérative régionale des Charentes et du Poitou, rue du Docteur-Jean, à Saintes (Charente-Maritime).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	4 décembre 1958.	Remplacée par la machine S. M. nº 1343.
S. M.	1040	M. Henri Bennaïm, propriétaire du fonds de commerce Union des fabriques de France, 17, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	24 décembre 1958.	Machine retirée le 13 novembre 1958.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1959 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le mercredi 14 janvier 1959, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par:

8	gagnent.....	2.000 F.
1	—	2.000 F.
02	—	4.000 F.
56	—	4.000 F.
07	—	4.000 F.
47	—	4.000 F.
94	—	4.000 F.
693	—	20.000 F.
703	—	20.000 F.
674	—	20.000 F.
136	—	20.000 F.
8.715	—	50.000 F.
1.416	—	50.000 F.
4.240	—	50.000 F.
1.719	—	50.000 F.
8.269	—	50.000 F.
4.006	—	50.000 F.
2.667	—	100.000 F.
9.184	—	100.000 F.
2.636	—	100.000 F.
2.866	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro:

56.793	gagnent.....	200.000 F.
44.939	—	200.000 F.
99.756	—	200.000 F.
46.100	—	200.000 F.
59.317	—	200.000 F.
65.471	—	200.000 F.
13.558	—	200.000 F.
25.044	—	200.000 F.
10.755	—	200.000 F.
54.102	—	200.000 F.
14.214	—	200.000 F.
98.610	—	200.000 F.
77.366	—	200.000 F.
89.547	—	200.000 F.
01.136	—	200.000 F.
37.505	—	300.000 F.
43.884	—	300.000 F.
13.630	—	300.000 F.
97.029	—	300.000 F.
15.016	—	300.000 F.
14.668	—	600.000 F.
20.132	—	600.000 F.
67.396	—	600.000 F.
14.308	—	600.000 F.
08.868	—	600.000 F.
27.688	—	1.000.000 F.
47.089	—	1.000.000 F.
55.299	—	1.000.000 F.
95.527	—	1.000.000 F.
47.466	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

28.222 gagne 5.000.000 F dans le groupe **6** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.**
54.555 gagne 10.000.000 F dans le groupe **4** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6.**
39.523 gagne 15.000.000 F dans le groupe **4** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6.**
32.146 gagne 40.000.000 F dans le groupe **2** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 3, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 21 janvier 1959 à Paris (Olympia « Votre Music-Hall »).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

AU 30 SEPTEMBRE 1958

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS, D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

ANALYSE

	Désignation des pages.
La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:	
A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1958.	
Cette situation comprend:	
I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'exécution des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie.....	914
II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concernant les opérations suivantes:	
TABLEAU A. — Opérations budgétaires.....	915
TABLEAU B. — Fonds de développement économique et social.....	917
TABLEAU C. — Autres comptes spéciaux du Trésor.	917
TABLEAU D. — Opérations d'emprunts.....	919
TABLEAU E. — Opérations des correspondants du Trésor	922
TABLEAU F. — Comptes avec les instituts d'émission d'outre-mer.....	924
TABLEAU G. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	924
B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.	
Les tableaux annexes comprennent:	
ANNEXE 1. — Détail par ministère des dépenses budgétaires	925
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires.	927
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette propre de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et des budgets annexes:	
A. — Tableau récapitulatif.....	928
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	929
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible (situation en francs)...	933
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	934
E. — Dette propre de la Caisse autonome d'amortissement.....	935
F. — Dette propre des budgets annexes.	935
G. — Situation en devises de la dette extérieure	936
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	937
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission d'outre-mer....	937
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor	938
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	938
ANNEXE 7. — Résumé général des opérations en devises	939
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones.....	940

(Supplément. — Fin.)

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS du mois de septembre 1958.	
		Charges	Ressources.	Charges	Ressources
		(Milliards de francs.)			
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES				
	A. — OPERATIONS BUDGETAIRES				
1	**Budget de 1957** (opérations complémentaires) — *Dépenses*	297	»	»	»
2	*Recettes*	»	113	»	»
	Budget de 1958 — *Dépenses:*				
3	Dépenses civiles (titres I à VI A)	2.281	»	317	»
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	964	»	112	»
5	Prêts et avances (titre VI B)	49	»	4	»
6	Réparation de dommages de guerre (titre VII)	134	»	22	»
	Recettes:				
7	Recettes fiscales	»	3.219	»	408
8	Autres recettes budgétaires	»	236	»	45
9	Aide américaine	»	»	»	»
10	Fonds de concours	»	85	»	8
11	*Opérations sur ressources affectées* (titre VIII)	401	91	13	10
14	Totaux: opérations budgétaires	3.829	3.744	465	471
	B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
	Dépenses:				
15	Prêts aux habitations à loyer modéré	122	»	14	»
16	Autres dépenses	204	»	28	»
17	*Recettes*	»	48	»	1
18	Totaux	326	48	42	1
19	C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (Solde)	43	»	»	78
	Totaux généraux (§ 1)	4.198	3.792	507	520
	Solde de l'exécution des lois de finances	406	»	»	13
	2. — EMPRUNTS ET MOYENS DE TRESORERIE				
	D. — EMPRUNTS				
20	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme — Emissions dans le public	»	325	»	28
21	Autres emprunts (1)	»	2	»	»
22	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»	»	»
23	Bons du Trésor — Comptes courants — Secteur bancaire et divers	35	»	6	»
24	Correspondants du Trésor	»	172	»	28
25	Instituts d'émission d'outre-mer	»	27	»	»
26	Bons sur formules	»	62	»	10
27					
28	Avances de la Banque de France	»	106	»	29
29	Diverses opérations relatives aux emprunts — *a*) Echéances d'emprunts	138	»	19	»
	b) Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement, le budget et divers organismes	»	»	»	»
30	*c*) Divers	32	135	27	26
31	Totaux: emprunts	205	829	52	121
	E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
32	Opérations des services de l'Etat dotés d'un budget annexe	»	44	»	30
33	Opérations des établissements publics et semi-publics (2)	103	»	81	»
34	Opérations des collectivités administratives	66	»	21	»
35	Opérations des autres correspondants	3	»	»	11
	Totaux: correspondants du Trésor	172	44	102	41
36	F. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER	22	»	»	3
37	G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES DES COMPTABLES DU TRESOR	61	»	37	»
38	G. — CHEVAUCHEMENTS COMPTABLES, APUREMENT DES COMPTES D'ATTENTE	»	23	»	13
	Totaux généraux (§ 2)	460	866	191	178
	Solde des emprunts et des moyens de trésorerie	»	406	13	»

(1) A l'exclusion de la somme de 47.175 millions: montant des titres 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C., déduite de la ligne n° 6 (voir page 916, tableau A).

(2) A l'exclusion du solde de la ligne n° 619, tableau E, page 922, excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 6 (voir page 916, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1957				
1	Dépenses : Civiles	(2) 197.134	»	»	»
2	Dépenses : Militaires	(3) 87.560	»	»	»
3	Dépenses : Effectuées sur ressources affectées	12.255	»	»	»
	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Total (ligne 1 du tableau I)	296.889	»	»	»
4	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1957	»	36.085	»	»
5	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Autres recettes	»	77.151	»	»
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	113.236	»	»
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	296.889	113.236	»	»
	2. — BUDGET DE 1958				
	Dépenses.				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	1.918.717	»	279.678	»
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI a)	270.115	»	32.402	»
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	95.271	»	4.565	»
9	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'investissements	»	»	»	»
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	2.284.103	»	316.645	»
10	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	623.028	»	81.600	»
11	Equipement des services militaires (titre V)	333.457	»	33.169	»
12	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	6.674	»	(4)(—)1.823	»
13	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'équipement	719	»	(4)(—)1.369	»
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	963.878	»	111.577	»
14	Investissements effectués avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI b)	49.156	»	1.174	»
15	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (ligne 5 du tableau I)	49.156	»	1.174	»
	Réparation des dommages de guerre (titre VII).				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	112.382	»	10.969	»
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	1.158	»	6	»
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français.	5.983	»	500	»
19	Mobilisation des titres à 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C.	53.613	»	14.334	»
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (1) (ligne 6 du tableau I)	173.136	»	25.809	»
21	Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII)	100.758	»	12.278	»
22	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total des dépenses effectuées sur ressources affectées (ligne 11 du tableau I)	100.758	»	12.278	»
	Total des dépenses du budget de 1958	3.571.031	»	467.483	»

(1) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la Trésorerie depuis le 1er janvier 1958 s'élève à (ligne 6 du tableau I) :

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes 16 à 20	173.136
En ajoutant l'excédent des payements de l'année du compte courant de la C.A.R.E.C. (solde de la ligne 619, tableau E, § b)	+ 7.874
En déduisant le montant des titres émis dans l'année depuis le 1er janvier (ligne 371 de l'annexe 3)	— 47.175
Soit	133.835

(2) Y compris une somme de 5.569 millions de dépenses diverses du budget de 1957 régularisées en 1958 (cf. aux lignes 33 et 34, de la situation au 31 décembre 1957).

(3) Déduction faite d'une somme de 10.873 millions provenant d'imputation aux comptes définitifs du budget de 1958 (cf. aux lignes 37 et 38 de la situation au 31 décembre 1957).

(4) Réduction provenant d'imputation aux comptes définitifs de dépenses.

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES (suite et fin)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	1.280.882	»	221.373
26	Enregistrement et timbre	»	188.507	»	12.792
27	Impôt de solidarité nationale	»	322	»	33
28	Douanes	»	(1) 426.785	»	61.407
29	Contributions indirectes	»	57.367	»	6.621
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	14.630	»	1.119
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	1.132.597	»	112.330
32	Taxes uniques	»	75.469	»	8.705
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	42.906	»	(2)(—)17.098
	Total des recettes fiscales (ligne 7 du tableau I)	»	3.218.565	»	407 282
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	20.875	»	5.089
35	Produits divers	»	135.195	»	8.716
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	70.349	»	1.172
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	235.419	»	14.977
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale (ligne 9 du tableau I)	»	202	»	»
38	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	67.165	»	5 886
39	Fonds de concours, coopération internationale	»	18.042	»	2.481
	Total (ligne 10 du tableau I)	»	85.207	»	8.367
40	Ressources affectées à diverses dépenses (titre VIII) (ligne 11 du tableau I)	»	91.105	»	10 538
	Total des recettes du budget 1958	»	3.630.498	»	441.161
	RECAPITULATION DES OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Opérations relatives à la gestion précédente	296.889	113.236	»	»
	Dépenses du budget de 1958	3.571.031	»	467.483	»
	Recettes du budget de 1958	»	3.630.498	»	441.161
	Totaux généraux des opérations budgétaires exécutées dans l'année 1958 (ligne 14 du tableau I)	3.867.920	3.743.734	467.483	441.161
	Dont, en devises étrangères	42.458	24.697	3.879	3.554

(1) Déduction faite d'une somme de 49.192 millions représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.
(2) Réduction provenant d'imputation aux comptes définitifs de recettes.

B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

NUMÉRO d'ordre			OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
			Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
			(Millions de francs.)			
100	Dépenses.	Prêts aux habitations à loyers modérés (ligne 15 du tableau I).....	121.734	»	13.203	»
101		Autres dépenses (ligne 16 du tableau I).....	204.686	»	29.127	»
102	Recettes.	Ressources affectées au fonds. (ligne 17 du tableau I).....	»	47.532	»	187
103		Autres ressources.....	»	»	»	»
		Totaux (ligne 16 du tableau I).....	326.420	47.532	42.330	187

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	1. — COMPTES DE COMMERCE				
106	Subsistances militaires.....	28.099	33.292	3.310	3.102
107	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	2.998	308	319	210
108	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine.....	29.181	15.609	2.495	2.287
109	Fabrication d'armements et de certains matériels aéronautiques.....	112.693	105.547	10.069	7.762
110	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.....	1.746	4.071	25	»
111	Fonds national d'aménagement du territoire.....	6.058	1.436	563	317
112	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.....	11.452	6.445	1.796	75
120	Opérations diverses.....	11.643	11.924	360	1.013
	Total du paragraphe 1.....	203.870	178.632	18.937	14.766
	2. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
121	Loterie nationale (exercice précédent et courant).....	37.561	42.640	2.422	4.211
122	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.....	1.285	2.911	276	274
124	Fonds forestier national.....	3.429	4.227	844	463
125	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.....	»	»	»	»
126	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	37.259	40.005	3.962	4.402
127	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction.....	11.779	11.779	1.515	1.515
128	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré..	27.177	23.213	4.922	2.309
129	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine.....	»	»	»	»
130	Compte des certificats pétroliers.....	3.320	312	»	»
131	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.....	1.889	2.364	»	171
132	Payement en capital des primes à la construction.....	»	»	»	»
133	Compte spécial de la contribution mensuelle des employeurs de la région parisienne.....	»	8.561	»	1.065
140	Opérations diverses	2.185	292	537	7
	Total du paragraphe 2.....	125.884	136.304	14.478	14.417
	A reporter.....	329.754	314.936	33.415	29.183

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (suite)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		Millions de francs.			
	Report.....	329.754	314.936	33.415	29.183
	3. — COMPTES DE RÈGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS				
141	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.....	17.727	17.495	3	»
142	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis..	3	3	3	3
143	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	38.900	41.522	4.400	3 329
144	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers.....	»	»	»	»
145	Comptes d'opérations effectuées dans divers pays étrangers.....	47.441	43.059	4.667	3.283
146	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers.....	1.467	1.313	71	45
147	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953.....	»	»	»	»
150	Opérations diverses.....	59	»	7	»
	Total du paragraphe 3.....	105.597	103.392	9.151	6.660
	4. — COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES				
151	Pertes et bénéfices de change.....	11.308	11.073	76	134
152	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	250	197	30	33
153	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	»	22	»	7
160	Opérations diverses.....	369	642	6	6
	Total du paragraphe 4.....	11.927	11.934	112	180
	5. — COMPTES EN LIQUIDATION				
161	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	306	481	»	105
162	Liquidation des organismes professionnels.....	»	502	»	»
163	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	597	783	47	68
164	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	29	154	1	28
165	Opérations diverses.....	»	»	»	»
	Total du paragraphe 5.....	932	1.620	48	201
	6. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
170	Apurements d'opérations anciennes à caractère budgétaire.....	967	1.685	967	1.685
	7. — AVANCES DU TRESOR PRETS ET CONSOLIDATIONS D'AVANCES EN PRETS				
	Avances du Trésor.				
171	Aux budgets annexes.....	6.950	8.883	»	»
172	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	»	10.014	»	»
173	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte..	»	30	»	»
174	A la Société nationale des chemins de fer français.....	289	(1) 1.768	»	»
175	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	236.205	245.786	29.716	114.719
176	Aux collectivités métropolitaines.....	11.166	(2) 13.284	2.520	152
177	Aux territoires et services d'outre-mer.....	9.199	4.492	163	578
178	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	26	»	»
179	A divers organismes, services ou particuliers.....	1.202	935	61	62
180	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
181	A divers organismes de caractère social.....	4.000	11.707	1.000	1.700
	Total des avances.....	269.011	296.915	33.460	117.211
	Prêts et consolidations d'avances.				
190	Prêts	1.500	»	»	»
191	Avances du Trésor consolidées.....	2.637	1.996	150	18
192	Consolidation des prêts spéciaux à la construction.....	53.736	3.732	»	486
	Total des prêts et consolidations d'avances.....	57.873	5.728	150	504
	Total du paragraphe 7.....	326.884	302.643	33.610	117.715
	Totaux des comptes spéciaux (§§ 1 à 7) (ligne 19 du tableau I).....	779.061	736.210	77.303	155.624
	Dont, en devises étrangères.....	54.816	93.238	5.910	8.375

(1) Dont 1.719 millions d'avances consolidées } cf. au montant des dépenses de la ligne n° 191.
(2) Dont 888 millions d'avances consolidées }

D. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 605.

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes	Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes
		(Millions de francs.)			
	EMISSIONS D'EMPRUNTS INTERIEURS A LONG ET MOYEN TERME				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1958.				
305	Emprunt 3,5 p. 100 1958 à capital garanti (montant des émissions) (ligne n° 20 du tableau I)	»	324.910	»	27.479
	Autres emprunts.				
	Dette perpétuelle	»	»	»	»
300 à 305 et 371	Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives (ligne n° 21 du tableau I)	»	49.092	»	4.652
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	374.002	»	32.131
	Emissions emprunts extérieurs.				
	Total (ligne n° 22 du tableau I)	»	»	»	»
	Bons du Trésor.				
380 à 380 *ter*	Comptes courants. Catégorie A 75 à 105 jours (Cadre III de l'annexe n° 3)	68.931	81.278	9.711	9.301
	Comptes courants. Catégorie B 355 à 365 jours (Cadre III de l'annexe n° 3)	155.338	158.460	21.112	2.779
	Comptes courants. Catégorie C 715 à 725 jours (Cadre III de l'annexe n° 3)	675.271	823.135	37.227	77.913
	Totaux	899.540	1.062.873	68.083	89.993
381, 382, 384 505 à 512	Bons sur formules. Bons à 1 an et à 2 ans	135.778	141.784	12.235	11.332
	Bons sur formules. Bons à intérêt progressif 3 mois, 3 ans	284.057	283.337	25.895	31.348
	Bons sur formules. Bons échus et non remboursés	1.277.520	1.331.285	105.831	107.763
	Totaux (ligne n° 26 du tableau I)	1.697.355	1.759.406	143.961	153.613
306 à 110	**Avances de la Banque de France** (ligne 27 du tableau I)	2.415.447	2.551.808	243.700	273.300
	Totaux à reporter	5.012.342	5.748.179	455.744	549.067

D. — EMPRUNTS (suite)

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3.	NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
			Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes	Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes
			(Millions de francs.)			
		Report.....	5.012.342	5.748.179	455.744	549.067
		Diverses opérations relatives aux emprunts.				
		a) *Échéances d'emprunts.*				
300 à 301 (à l'exception des sommes comprises au § 1).		Dette intérieure. Dette perpétuelle.....	379	»	(3)(—)1.559	»
305 à 379 (à l'exception des sommes comprises aux §§ 1 et 2).		Dette intérieure. Dette amortissable à long et moyen terme à échéances massives.....	101.292	»	12.692	»
415 à 421 440 à 454		Dette extérieure.....	35.876	»	9.989	»
		Totaux (ligne 28 du tableau I).....	137.547	»	18.052	»
		b) *Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement, le budget, divers comptes spéciaux du Trésor et divers organismes, services ou particuliers.*				
	601	Amortissements de la caisse autonome d'amortissement...	»	78.127	»	10.056
	602	Amortissements du budget.....	»	53.786	»	14.234
	603	Amortissements de divers organismes, services ou particuliers	»	2.776	»	1.388
		Totaux (ligne 29 du tableau I).....	»	134.689	»	25.678
		c) *Divers.*				
§ 1 des lignes 300 et 301. §§ 1 et 2 des lignes 305 et 310.		Dette intérieure (à l'exclusion des bons du Trésor).....	151.053	132.487	45.908	19.013
Recettes des lignes 350, 370, 379, 415 à 421 et 440 à 455. Lignes 431 et 432 et 515 à 591.		Dette extérieure. Réévaluation au 31 juillet 1958 du montant en capital de la dette libellée en devises étrangères.....	»	144.681	»	»
		Dette extérieure. Autres opérations.....	115.039	194.635	10.340	10.195
		Totaux.....	269.092	471.806	56.248	29.208
	604	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.....	(1) 88.892	»	567	»
	605	Charges ou profits.....	(2) 150.037	3.936	19	11
		Totaux (ligne n° 30 du tableau I).....	508.021	475.742	56.834	29.219
		Totaux des emprunts.....	5.687.910	6.358.610	530.630	603.964
		Dont, en devises étrangères.....	19.271	»	10.036	»

(1) Dont: versements du Trésor à la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme. { 55.125 millions: tirage sur prêt spécial du Fonds monétaire international. 22.165 millions: reports d'échéances de la dette extérieure au 1er juillet 1958 (lignes nos 420 *bis* et 455).

Dont: 11.580 millions et 22 millions: contrepartie de la dette figurant respectivement aux lignes 350 et 380.

(2) Dont 144.681 millions: contrepartie de la réévaluation au 31 juillet 1958 du montant en capital de la dette publique extérieure française libellée en devises étrangères.

(3) Transport à la ligne « Autres opérations » § c) Divers.

Tableau D (suite).

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 30 SEPTEMBRE 1958

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 23, 24 et 25 du tableau I :

	SITUATION au 1er janvier 1958	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Débit.	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Crédit.	SITUATION au 30 septembre 1958.
	(Milliards de francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — Comptes courants tenus par la Banque de France.				
Banque de France (1)	264	28	»	236
Banques françaises	681	11	»	670
Banque de réescompte de la Sarre	3	1	»	2
Etablissements financiers et divers (2)	14	1	»	13
Agents de change	24	»	1	25
Assurances	12	7	»	5
Totaux	998	48	1	951
B. — Comptes courants tenus par la Banque d'Algérie et de Tunisie	42	»	12	54
Totaux (ligne n° 23 du tableau I)	1.040	48	13	1.005
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	3	1	»	2
Caisse centrale de la France d'outre-mer	»	»	»	»
Caisse des dépôts, caisse autonome et fonds de soutien des rentes	256	»	183	439
Caisse nationale des marchés de l'Etat	26	5	»	21
Crédit national	1	»	»	1
Société nationale des chemins de fer français	22	5	»	17
Totaux (ligne n° 24 du tableau I)	308	11	183	480
3° Instituts d'émission d'outre-mer.				
Banque de l'Algérie et de la Tunisie (1)	176	»	23	199
Banque d'Etat du Maroc (3)	8	»	5	13
Banque de Madagascar	7	1	»	6
Totaux (ligne n° 25 du tableau I)	191	1	28	218
Totaux généraux	1.539	60	224	1.703

(1) A la suite de virements entre ces deux postes, lire : « Banque de France : 264 et Banque d'Algérie-Tunisie : 176 », au lieu et place de : « Banque de France : 265 et Banque d'Algérie-Tunisie : 175 », figurant à la précédente publication (*J. O.* du 31 mai 1958).

(2) Les bons détenus par les instituts d'émission d'A. O. F. et Togo, d'A. E. F. et Cameroun, au titre de valeurs en nantissement qui figuraient, au 31 décembre 1957, paragraphe 3, dans la rubrique « Instituts d'émission d'outre-mer » sont incorporés à la rubrique « Etablissements financiers et divers ».

(3) Dans la situation au 31 décembre 1957, la Banque d'Etat du Maroc figurait dans la rubrique « Etablissements financiers et divers ».

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
	a) OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE (1)				
606	Postes, télégraphes et téléphones (cf. annexe n° 8, page 910)	2.548.558	2.563.581	278.060	306.547
607	Caisse nationale d'épargne	29.316	30.116	900	2.228
608	Service des poudres et des essences	62.218	53.758	4.765	3.082
609	Radiodiffusion-télévision française	15.670	18.497	1.073	2.166
610	Prestations familiales agricoles	103.602	106.030	13.502	14.477
611	Monnaies et médailles	1.639	2.954	282	242
612	Imprimerie nationale	3.023	3.377	295	155
613	Légion d'honneur	829	701	82	2
614	Ordre de la Libération	17	13	4	»
	Totaux (ligne n° 32 du tableau I)	2.764.902	2.779.030	298.963	328.809
	Dont, en devises étrangères	3.452	1.864	251	135
	b) OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS SEMI-PUBLICS (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations	11.778.036	11.647.996	1.289.599	1.231.183
617	Caisse autonome d'amortissement	135.572	151.853	14.475	20.927
618	Crédit national	258.284	268.870	27.653	21.907
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	120.410	112.536	11.689	10.968
620	Office des changes	58	67	»	1
621	Société nationale des chemins de fer français	504.440	488.680	76.943	78.957
622	Caisse centrale de la France d'outre-mer	71.291	65.680	9.297	6.018
624	Service des alcools	28.841	21.021	1.770	2.651
625	Caisse nationale de crédit agricole	338.805	357.933	24.424	27.139
626	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	5.709	6.530	410	1.010
628	Caisse des invalides de la marine	13.864	16.368	2.286	3.871
629	Office national interprofessionnel des céréales	58.416	46.166	3.805	702
630	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.954	2.973	280	»
630 *bis*	Compte courant de la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme	195.449	195.449	30.095	30.095
631	Divers établissements nationaux	470.296	491.093	78.316	53.756
	Totaux (ligne n° 33 du tableau I)	13.983.425	13.873.215	1.570.832	1.489.508
	Dont, en devises étrangères	3.679	50	368	2

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses	Recettes
		(Millions de francs.)			
	c) OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
611	Départements	328.629	311.608	36.768	35.882
612	Communes et établissements publics locaux	1.361.761	1.338.168	133.330	130.346
613	Etablissements départementaux et régionaux	9.909	10.722	1.119	792
614	Départements d'outre-mer	23.432	23.140	2.622	2.422
615	Territoires d'outre-mer	1.257.909	1.264.884	96.116	95.434
616	Algérie	1.171.109	1.141.419	150.910	135.469
617	Sahara	10	131	4	»
	Totaux (ligne n° 31 du tableau I)	4.155.762	4.090.072	420.899	400.345
	Dont en devises étrangères	207	1	6	»
	d) OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS				
651	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	607.824	614.835	68.157	63.313
652	Dépôts au Trésor: organismes divers	312.634	305.735	32.519	33.152
653	Chèques et titres de payement émis au profit de particuliers	850.652	844.302	98.628	92.123
654	Consignations au Trésor	193.652	193.586	18.562	21.391
655	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	19.461	18.819	2.394	2.502
656	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	15.721	13.655	1.420	1.797
657	Reliquats appartenant à des particuliers	230.946	216.895	30.390	30.199
658	Crédit foncier	118.542	133.507	9.721	30.410
659	Trésor chérifien	2.812.241	2.824.850	522.260	524.317
660	Trésor tunisien	20.997	18.450	1.406	1.695
661	Trésors du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	1.411	1.325	290	305
663	Trésor sarrois	149.373	145.878	15.417	10.654
666	Comptes courants des Banques du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	18.376	17.670	156	63
670	Opérations diverses	3.066	2.356	137	293
	Totaux (ligne n° 35 du tableau I)	5.354.896	5.351.863	801.457	812.214
	Dont en devises étrangères	72.042	65.746	13.341	13.189
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor	26.258.985	26.094.180	3.092.151	3.030.936

F. — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.	Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.
		(Millions de francs.)			
701	Banque de l'Algérie et de Tunisie. — Compte d'encaisses	184.288	184.290	19.603	25.478
702	Banque d'Etat du Maroc. — Compte d'opérations	108.023	80.693	8.781	7.078
703	Banque de l'Indochine. — Compte d'encaisses	5.918	6.742	651	927
704	Banque de Madagascar — Compte d'encaisses	57.641	57.641	6.069	6.081
705	Banque de Madagascar — Compte d'opérations	32.720	30.789	4.634	4.452
	Banque de Madagascar — Compte provisionnel	1.633	3.159	»	269
	Total	91.994	91.589	10.703	10.802
706	Caisse centrale de la France d'outre-mer — Compte d'encaisses	63.317	63.754	6.833	7.314
707	Caisse centrale de la France d'outre-mer — Compte d'opérations	50.667	51.801	5.561	4.437
	Total	113.984	115.555	12.394	11.751
708	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo — Compte d'encaisses	151.201	150.946	13.562	12.056
709	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo — Compte d'opérations	118.230	122.863	13.160	15.251
	Total	269.431	273.809	26.722	27.307
710	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun — Compte d'encaisses	87.503	87.523	7.988	7.927
711	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun — Compte d'opérations	50.240	48.851	6.087	3.944
	Total	137.743	136.374	14.075	11.871
	Totaux (ligne n° 36 du tableau I)	911.381	889.052	92.929	95.214

G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES
(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission d'outre-mer).

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	1.149.382	1.144.122	110.835	114.368
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	38.190.705	38.197.966	3.497.611	3.497.559
753	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	2	»	»
754	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	213	»	»
755	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	2	2	»	»
757	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	7.663	7.768	754	574
758	Devises étrangères	181.722	190.310	26.673	25.130
759	Traites et valeurs mobilisables	3.277.419	3.205.784	279.871	241.155
	Totaux (ligne n° 37 du tableau I)	42.806.893	42.746.167	3.915.744	3.878.786
	Fonds en route (Banque de France)	»	1.483	»	(—) 7.357
	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	21.602	»	20.052
	Totaux des fonds en route (ligne n° 38 du tableau I)	»	23.085	»	12.695

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Détail par ministère ou par service des dépenses du budget 1958 constatées par les comptables du Trésor au 30 septembre 1958.

MINISTERES OU SERVICES ORDONNATEURS	TITRE I — Dette publique.	TITRE II — Pouvoirs publics.	TITRE III — Moyens de service.	TITRE IV — Interventions publiques.	MONTANT des dépenses.
A. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
I. — *Services civils.*					
Affaires économiques:					
I. — Affaires économiques	»	»	4.720	27.385	32.105
II. — Commissariat général au plan	»	»	115	»	115
Affaires étrangères	»	»	7.747	15.647	23.394
Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	7.111	2.331	9.442
Agriculture	24	»	14.597	3.541	18.162
Algérie	»	»	14.848	278	15.126
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	»	5.346	37.658	43.004
Education nationale, jeunesse et sports	»	»	289.083	20.867	309.950
Finances:					
Services financiers	»	»	85.395	387	85.782
Charges communes	264.477	12.783	278.118	315.035	870.413
France d'outre-mer (dépenses civiles)	»	»	13.318	12.956	26.274
Industrie et commerce	»	»	3.593	24.057	27.650
Intérieur	»	»	80.672	3.509	84.181
Justice	»	»	20.031	4	20.035
Marine marchande	»	»	1.454	19.816	21.270
Présidence du conseil:					
Services généraux de la présidence du conseil	»	»	12.227	18	12.245
Direction des Journaux officiels	»	»	820	»	820
Secrétariat général permanent de la défense nationale	»	»	140	»	140
Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	1.074	»	1.074
Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	810	»	810
Service juridique et technique de l'information	»	»	38	1.141	1.179
Reconstruction et logement	»	»	9.430	1.222	10.652
Sahara	»	»	1.213	1.732	2.945
Santé publique et population	»	»	3.057	61.274	64.331
Travail et sécurité sociale	»	»	5.897	34.998	40.895
Travaux publics et transports:					
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	54.061	139.643	193.704
Aviation civile et commerciale	»	»	11.261	3.240	14.501
Totaux des services civils	264.501	12.783	926.176	726.739	1.930.199
II. — *Services militaires.*					
Défense nationale:					
Section commune	»	»	99.617	»	99.617
Section Air	»	»	115.523	70	115.593
Section Guerre	»	»	350.698	819	351.517
Section Marine	»	»	87.967	46	88.013
France d'outre-mer (dépenses militaires)	»	»	52.816	»	52.816
Totaux des services militaires	»	»	706.621	935	707.556
Totaux des dépenses de fonctionnement	264.501	12.783	1.632.797	727.674	2.637.755

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ou services ordonnateurs.	TITRE V — Investissements exécutés par l'Etat.	TITRE VI A — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (subventions et participations).	MONTANT des dépenses.
B. — DÉPENSES EN CAPITAL			
I. — *Civiles.*			
Affaires économiques	3	6.678	6.681
Affaires étrangères	129	1.737	1.866
Affaires marocaines et tunisiennes	144	»	144
Agriculture	1.246	14.792	16.038
Algérie	»	11.207	11.207
Education nationale, jeunesse et sports	31.389	48.534	79.923
Finances :			
Services financiers	1.088	»	1.088
Charges communes	1.018	536	1.554
France d'outre-mer (dépenses civiles)	37	37.389	37.426
Industrie et commerce	7.678	5.480	13.158
Intérieur	1.681	4.733	6.414
Justice	56	»	56
Marine marchande	336	17.093	17.429
Présidence du conseil :			
Services généraux de la présidence du conseil	7	37.695	37.702
Direction des Journaux officiels	586	»	586
Secrétariat général permanent de la défense nationale	»	»	»
Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	2	»	2
Groupement des contrôles radioélectriques	96	»	96
Reconstruction et logement	1.055	1.394	2.449
Sahara	23	9.369	9.392
Santé publique et population	419	5.500	5.919
Travail et sécurité sociale	10	382	392
Travaux publics et transports :			
Travaux publics, transports et tourisme	11.245	186	11.431
Aviation civile et commerciale	8.090	265	8.355
Total	69.368	202.970	272.338
II. — *Militaires.*			
Défense nationale :			
Section commune	16.883	»	16.883
Section Air	166.524	3	166.527
Section Guerre	103.682	(—) 45	103.637
Section Marine	45.815	36	45.851
France d'outre-mer (dépenses militaires)	4.925	»	4.925
Total	337.829	(—) 6	337.823
Total des dépenses en capital	407.197	202.964	610.161
C. — PRÊTS ET AVANCES ET RÉPARATIONS DE DOMMAGES DE GUERRE			
Dépenses en capital effectuées avec le concours de l'Etat (Prêts et avances) :			
Affaires économiques			260
Agriculture			20.160
Algérie		(Titre VI B)	20.700
Finances (charges communes)			2.060
France d'outre-mer			6.016
Sahara			»
Finances. — Versements à la caisse autonome de la reconstruction			112.382
Marine marchande :			
Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche			1.158
Autres dépenses de reconstitution :		(Titre VII)	
Finances (mobilisation des titres de la caisse autonome de la reconstruction)			53.613
Travaux publics et transports (dépenses de reconstitution de la Société nationale des chemins de fer français)			5.983
Total			222.332
D. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES (titre VIII)			
Agriculture			66.958
Affaires économiques			3.596
Education nationale, jeunesse et sports			17
Industrie et commerce			11.495
Intérieur			1.109
Travaux publics, transports et tourisme			16.027
Total			102.202

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Millions de francs.)

	DÉPENSES admises en payement et classées ci-dessus 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre mer non classés ci-dessus 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses (1+2) 3	A DÉDUIRE: Payements faits durant la gestion précédente 4	A DÉDUIRE: Payements à faire durant le mois suivant 5	MONTANT net à fire à la S.R.O.T. (tableau A). 1+2) — (4+5) 6	NUMÉROS des lignes. 7	PAYEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 15, 20 et 21 du tableau A). 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant. (6+8). 9
A. — Dépenses de fonctionnement:									
Services civils	1.930.199	»	1.930.199	5.806	5.676	1.918.717	6	95.271	2.013.988
Services militaires....	707.556	»	707.556	79.343	5.185	623.028	10	6.674	629.702
B. — Dépenses en capital exécutées par l'Etat:									
Investissements civils	272.338	»	272.338	»	2.223	270.115	7	»	270.115
Investissements militaires	337.823	»	337.823	»	4.366	333.457	11	719	334.176
C. — Prêts et avances. Réparations de dommages de guerre.	222.332	»	222.332	»	40	222.292	14, 16 à 19	»	222.292
D. — Dépenses effectuées sur ressources affectées.	102.202	»	102.202	»	1.444	100.758	21	»	100.758
Totaux	3.572.450	»	3.572.450	85.149	18.934	3.468.367		102.664	(*)3.571.031

(*) Total des lignes 6 à 21 de la S. R. O. T., tableau A.

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1958 constatées par les comptables du Trésor au 30 septembre 1958.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances	MONTANT des recettes (Millions de francs.)
A. — *Recettes fiscales.*	
Produits des contributions directes.....	1.280.882
Produits de l'enregistrement.....	137.084
Produits du timbre.....	44.005
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse.....	7.418
Produits de l'impôt de solidarité nationale.....	322
Produits des douanes (1).....	475.977
Produits des contributions indirectes.....	57.367
Taxe sur les transports de marchandises.....	14 630
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires.....	1.132.597
Produits des taxes uniques.....	75.469
Recettes imputées à des comptes d'attente (2).....	42.006
Total des recettes fiscales.....	3.267.757
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu.....	1.116
Exploitations industrielles.....	12.512
Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	16.246
Produits divers.....	135.181
A reporter.....	165.055

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances	MONTANT des recettes. (Millions de francs.)
Report.....	165.055
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948.....	10
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-166 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953.....	66.137
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche....	2.256
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	1.646
Total.....	235.404
Ressources exceptionnelles, coopération internationale..	202
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux).....	67.156
Fonds de concours (coopération internationale).....	18.042
Total.....	85.400
Ressources affectées à diverses dépenses.....	91.105
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer.....	24
Total des recettes du budget de 1958.....	3.679.690

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 49.192 millions de francs.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

Evolution et situation de la dette publique de l'Etat. — Evolution et situation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement et des budgets annexes.

La présentation inspirée dans une certaine mesure des règles du plan comptable général est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
	31 décembre 1955.	31 décembre 1956	31 décembre 1957	Diminution.	Augmentation.	
			(Millions de francs.)			
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	98.062	98.049	98.045	20.445	»	77.600
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	1.617.587	2.166.492	2.264.418	111.582	385.740	2.538.576
III. — Bons du Trésor et traites de dépenses publiques (1).	1.794.984	1.917.509	1.921.680	1.319.375	1.490.994	2.093.299
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	704.029	633.029	1.084.629	2.445.447	2.551.898	1.191.080
Totaux de la dette intérieure	4.214.662	4.815.079	5.368.772	3.896.849	4.428.632	5.900.555
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	307.406	295.713	286.504	66.324	124.613	344.793
II. — Echéances indéterminées	»	»	»	»	»	»
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	527.066	498.964	465.638	26.982	99.666	538.322
Total de la dette extérieure	834.472	794.677	752.142	93.306	(2) 224.279	883.115
Total de la dette de l'Etat non exigible	5.079.134	5.609.756	6.120.914	3.990.155	4.652.911	6.783.670
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	482.609	601.511	671.788	1.401.217	1.452.034	725.605
Total de la dette intérieure	482.609	601.511	671.788	1.401.217	1.452.034	725.605
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	9.967	719	46.591	57.589	115.040	104.042
II. — Bons remboursables à vue	182.830	158.370	198.450	20	»	198.430
Total de la dette extérieure	192.797	159.089	245.041	57.609	115.040	302.472
Total de la dette exigible	675.406	760.600	919.829	1.458.826	1.567.074	1.028.077
Total de la dette de l'Etat	**5.754.540**	**6.370.356**	**7.040.743**	**5.448.981**	**6.219.985**	**7.811.747**
Dont Dette intérieure	**4.727.271**	**5.416.590**	**6.043.560**	**5.298.066**	**5.880.666**	**6.623.160**
Dont Dette extérieure	**1.027.269**	**953.766**	**997.183**	**150.915**	(2) **339.319**	**1.185.587**
DETTE PROPRE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
Dette intérieure	31.002	29.265	27.897	963	»	26.934
Total de la dette propre à la caisse autonome d'amortissement	31.002	29.265	27.897	963	»	26.934
DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES						
A. — Dette propre au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:						
Dette intérieure	70.857	87.528	105.455	7.839	17.439	115.055
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	70.857	87.528	105.455	7.839	17.439	115.055
B. — Dette propre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française	11.224	11.224	14.190	»	»	14.190
Total de la dette propre des budgets annexes	82.081	98.752	119.645	7.839	17.439	129.245

(1) Des traites de dépenses publiques figuraient en solde au 31 décembre 1955. Par contre, à partir du 31 juillet 1956, la dette est exclusivement représentée par des bons du Trésor.

(2) Dont 144,684 millions représentant la réévaluation au 31 juillet 1958 du montant en capital de la dette publique extérieure française libellée en devises étrangères.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

I. — Dette perpétuelle.

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958
		(Millions de francs.)			
300	Rentes 3 p. 100	23.118	(1) 4.402	»	18.716
301	Rentes 5 p. 100 1949	74.927	(1) 16.043	»	58.884
	Totaux	98.045	20.445	»	77.600

(1) Dont rentes admises en libération des souscriptions à l'emprunt 3,50 p. 100 1958: 3 p. 100: 4.023; 5 p. 100 1949: 16.043.

II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958
		(Millions de francs.)			
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursables à 150 F	10.597	360	»	10.237
	3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	2.169	(1) 338	»	1.831
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	6.234	(1) 3.641	»	2.593
	3 p. 100 1945-1954, 60 ans et 3 mois	19.977	(1) 7.266	»	12.711
	3,50 p. 100 1952-1958	379.996	2.705	324.910	702.201
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.570	38	»	8.532
310	2° Obligations du Trésor amortissables:	»			
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.011	1	»	6.010
	4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 110 F	4.988	»	»	4.988
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	408	24	»	384
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	3.546	(2) 1.599	»	1.947
	3,50 p. 100 1944, 30 ans	1.877	(2) 1.425	»	452
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.254	179	»	10.075
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	18.974	146	»	18.828
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	29.339	448	»	28.991
	6 p. 100 1950, 30 ans	24.014	553	»	23.461
	3,50 p. 100 1957	16.135	262	»	15.873
320	4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
	4,50 p. 100 1935, 25 ans	99	99	»	»
321	5° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	3 p. 100 1909	37	»	»	37
	3,50 p. 100 1913-1952	39	»	»	39
	4 p. 100 1931	297	»	»	297
	4,50 p. 100 1932	370	»	»	370
	5,50 p. 100 1933	175	»	»	175
	5 p. 100 1935	103	»	»	103
	5,50 p. 100 1937	1	»	»	1
326	6° Emissions diverses:				
	Emprunt libératoire du prélèvement 3 p. 100 1948	11.035	11.035	»	»
	Totaux de la 1re section	555.345	30.119	324.910	850.136

(1) Dont rentes admises en libération des souscriptions à l'emprunt 3,50 p. 100 1958: 3 p. 100 1942: 301; 3,50 p. 100 1942-1952: 2.607; 3 p. 100 1945: 4.636.

(2) Dont rentes admises en libération des souscriptions à l'emprunt 3,50 p. 100 1958: 3,50 p. 100 1943-1953: 1.500; 3,50 p. 100 1944-1954: 1.216.

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		(Millions de francs.)			
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Loi du 7 juillet 1931 et décret du 11 septembre 1931 (plan Marquet)	1.165	138	»	1.027
	Habitations à loyer modéré	310.064	5.370	»	304.694
	Crédit immobilier	70.167	1.210	»	68.957
	Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	88	12	»	76
	Habitations à loyer modéré améliorées	87	28	»	59
	Loyers moyens	41	13	»	28
	Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	21	9	»	12
	Electrification des campagnes	457	4	»	453
	Sinistrés du Sud-Ouest	6	4	»	2
	Crédit agricole (long terme)	75	5	»	70
	Equipement rural	742	»	»	742
	Assainissement du marché de la viande	4	»	»	4
	Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.136	71	»	1.065
	Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 15 mai 1941)	192	»	»	192
	Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	261	20	»	241
	Amélioration des cités d'urgence (article 82 de la loi du 4 août 1956)	1.479	»	»	1.479
335	2° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
	Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	181	5	»	176
	Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	749	40	»	709
	Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943)	170	170	»	»
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	15.304	510	»	14.794
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1919	118.004	»	»	118.004
	Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1919	2.869	»	»	2.869
	Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951	331	31	»	300
340	3° Engagement envers le Crédit foncier de France:				
	Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919)	32	4	»	28
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garantie d'intérêts de 1871-1872	1	1	»	»
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)	2	2	»	»
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	15
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	26	6	»	20
	Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	295	»	»	295
	Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes)	4.033	147	»	3.886
	Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937	19.906	412	»	19.494
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés en couverture de dommages de guerre (loi n° 54-916 du 16 septembre 1954)	19.916	1.328	»	18.588
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933)	53	8	»	45
	Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1931 et décret du 30 septembre 1931)	65	5	»	60
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	21.109	1.978	5.309	27.740
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1918)	357	11	111	457
	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (article 8 de la loi n° 55-427 du 2 février 1955)	20.274	5	6.160	26.434
	A *reporter* (2e section)	612.980	11.545	11.580	613.015

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958
		(Millions de francs.)			
	Reports (2e section).....	612.980	11.545	11.580	613.015
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	2.416	268	»	2 148
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	9.349	240	»	9.109
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	450	50	»	400
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).....	5.072	132	»	4.940
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	98.481	1.790	1.514	98.205
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes.....	9.950	55	199	10.094
	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	1.700	»	»	1.700
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	457	39	»	418
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.311	64	»	1.247
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	1.410	5	204	1.609
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	1.200	37	»	1.163
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	4.854	173	»	4 681
366	Engagements au profit de l'institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo (convention du 26 septembre 1955).....	15.267	2.776	»	12 491
367	Emprunt de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	Emprunt 6 p. 100 1929 auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer	»	»	»	»
	Total de la 2e section.....	764.897	17.174	13.497	761.220
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives (3e section).				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	2.865	212	35	2 688
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction:				
	Titres à 3, 6 ou 9 ans.....	298.157	46.821	47.175	298.511
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100.....	91	»	»	91
	4° Emprunts du Trésor:				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952.....	36.050	»	»	36 050
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables.....	102.609	3	»	102.606
375	Bons d'épargne.....	23.642	778	»	22 864
376	Bons d'équipement industriel agricole.....	81.049	5.108	»	75.941
377	Emprunt national 5 p. 100 1956, 15 ans.....	301.303	139	»	301 164
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.....	91.893	9.187	»	82 706
379	5° Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs.....	6.517	2.041	123	4.599
	Total de la 3e section.....	944.176	64.289	47.333	927 220
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).....	555.345	30.119	324.910	850 136
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).....	764.897	17.174	13.497	761.220
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section).	944.176	64.289	47.333	927.220
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives.....	2.264.418	111.582	385.740	2.538.576

ANNEXE N° 3 (suite)

III. — Bons du Trésor.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		(Millions de francs.)			
	Bons du Trésor à échéances journalières (4e section).				
	1° Comptes courants de bons du Trésor:				
380	Catégorie A. — 75 à 105 jours	11.719	68.931	81.278	24.066
380 *bis*	Catégorie B. — 355 à 365 jours	197.396	(1) 155.338	(*b*) 158.460	200.508
380 *ter*	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.330.318	(1) 675.271	(*c*) 823.135	1.478.182
381	2° Bons du Trésor à 1 an	75.485	(1) 56.309	56.926	76.102
381-2	3° Bons du Trésor à 2 ans	208.231	(1) 79.469	(*a*) 87.858	216.620
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	98.541	284.057	283.337	97.821
	Total des bons du Trésor (*)	1.921.680	1.319.375	1.490.994	2.093.299

(1) Dont 5.692 millions d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement:
a) 110 millions des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans.
b) 3.707 millions de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B.
c) 1.875 millions de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.

(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(*) Le tableau des échéances est donné en annexe n° 5.

IV. — Engagements envers les instituts d'émission.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		(Millions de francs.)			
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	175.000	»	»	175.000
400	Avances spéciales (convention du 26 juin 1957)	300.000	10.000	100.000	390.000
401	Avances à échéance déterminée (convention du 6 novembre 1957)	129.700	2.423.900	2.444.200	150.000
	2° Avances de la Banque d'Algérie et de Tunisie:				
405	Avance permanente	80	»	»	80
	3° Engagements divers:				
410	Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.849	11.547	7.698	»
	Totaux	1.084.629	2.445.447	2.551.898	1.191.080

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE

(Situation en francs.)

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	7.010	1.231	1.070	6.849
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme.				
420	Engagements envers les Etats-Unis. Accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires	195.297	6.771	37.705	226.231
420 bis	Engagements envers les Etats-Unis. Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	»	»	12.227	12.227
422	3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés, port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	105	105	»	»
423	4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	81.575	667	16.181	97.089
424	5° Engagements envers les Etats-Unis (accord du 29 juin 1953)	2.517	120	»	2.397
	Total des emprunts à long terme	279.494	7.663	66.113	337.944
	Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers:				
431	Bons souscrits par le fonds monétaire international	»	55.130	55.130	»
432	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne des investissements	»	2.300	2.300	»
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.	»	57.430	57.430	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	7.010	1.231	1.070	6.849
	Emprunts remboursables par annuités à long terme	279.494	7.663	66.113	337.944
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives	»	57.430	57.430	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	286.504	66.324	124.613	344.793
	II. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, échéances indéterminées.				
	III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique:				
	Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	33.546	9.989	6.709	30.266
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis:				
	Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	765	127	127	765
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada:				
	Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	60.840	»	12.168	73.008
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	120.246	6.417	22.766	136.595
451	Convention du 13 juillet 1946	172.765	10.078	32.537	195.224
452	Contrat du 28 octobre 1948	58.800	350	11.690	70.140
453	Contrat du 18 décembre 1950	3.556	21	707	4.242
454	Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	3.024	18.144
455	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	»	»	9.938	9.938
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	465.638	26.982	99.666	538.322
	Total de la dette extérieure	752.142	93.306	224.279	883.115

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMERO d'ordre	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1958
		(Millions de francs.)			
	1. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	77	»	»	77
505	2° Bons du Trésor — Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	10.833	1.033.303	1.029.775	7.305
508	2° Bons du Trésor — Bons de la reconstruction à 3 ans	41	6	»	35
510	2° Bons du Trésor — Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	644.716	244.160	301.510	702.066
512	2° Bons du Trésor — Bons de la défense nationale à intérêt progressif	194	51	»	143
	Total des bons du Trésor	655.784	1.277.520	1.331.285	709.549
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	18.013	39.319	35.612	14.306
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
518	Bons d'épargne	»	778	778	»
520	Emissions diverses	455	37	»	418
	Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
525	Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans...	»	46.896	46.896	»
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	312	34.091	34.868	1.119
	Echéances en capital à la charge de divers organismes, services ou particuliers et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1311 du 31 décembre 1953, art. 12)	»	2.227	2.246	19
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor.				
534	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	117	»	»	117
	Total de la dette intérieure exigible	674.788	1.401.217	1.452.034	725.605
	2. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	1° Bons du Trésor souscrits par le Fonds monétaire international	45.890	»	55.130	101.020
541	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne des investissements.	»	»	2.300	2.300
552	3° Emissions diverses	9	9	»	»
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
555	1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	21	1.429	1.462	54
557	3° Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
560	4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	»	»	»	»
565	5° Emissions diverses	36	8	5	33
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires)	616	12.771	12.771	616
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	134	134	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	801	801	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	10.190	10.190	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	19	247	247	19
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	1.095	1.095	»
585	8° Avances de l'Export-Import Bank	»	30.905	30.905	»
	Total des emprunts et bons échus	46.591	57.589	115.040	104.042
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstitution et le développement	26.070	»	»	26.070
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international	172.380	20	»	172.360
	Total des bons remboursables à vue	198.450	20	»	198.430
	Total de la dette extérieure exigible	245.041	57.609	115.040	302.472
	Total de la dette de l'Etat exigible	919.829	1.458.826	1.567.074	1.028.077

(1) Bons souscrits depuis plus de trois mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1958

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation	
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	3.499	252	»	3.247
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	23.943	256	»	23.687
Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	455	455	»	»
Total	27.897	963	»	26.934

F. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES EN 1958

1° Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation	
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	586	280	»	306
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.411	70	»	3.341
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	1.942	138	»	1.804
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	1.790	602	»	1.188
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	10.691	844	»	9.847
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	19.284	1.413	»	17.871
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	23.067	1.571	»	21.496
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	20.349	1.388	1.085	20.046
Bons 6 p. 100 1957, amortissables en 15 ans	24.335	1.533	1.217	24.019
Bons 6 p. 100 1958 amortissables en 15 ans	»	»	15.137	15.137
Total	105.455	7.839	17.439	115.055

2° Budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation	
	(Millions de francs.)			
Obligations 4 1/2 p. 100 1954, 20 ans	7.612	»	»	7.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1955, 25 ans	3.612	»	»	3.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1956, 25 ans	1.680	»	»	1.680
Obligations 4 1/2 p. 100 1957, 25 ans	1.286	»	»	1.286
Total	14.190	»	»	14.190

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

G — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation.	
	(Dollars U. S. A. ou canadiens.)			
Engagements envers les Etats-Unis. — Accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires	557.990.853	19.344.481	»	538.646.372
Engagements envers les Etats-Unis. — Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	»	»	29.112.102	29.112.102
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	300.000	300.000	»	»
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	233.070.000	1.907.000	»	231.163.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	2.098.197	365.265	»	1.732.932
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	169.000.000	»	»	169.000.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	343.562.500	18.334.000	»	325.228.500
Convention du 13 juillet 1946	493.610.000	28.795.000	»	464.815.000
Contrat du 28 octobre 1948	168.000.000	1.000.000	»	167.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.158.301	60.421	»	10.097.880
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	»	»	23.662.000	23.662.000
Total	2.020.989.851	70.106.170	52.774.102	2.003.657.786

2° Situation de la dette en livres.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation	
	(Livres sterling.)			
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	34.230.546	8.493.721	»	25.736.825
Total	34.230.546	8.493.721	»	25.736.825

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1958.
		Diminution	Augmentation	
	(Francs suisses.)			
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	86.516.330	15.202.005	»	71.311.325
Total	86.516.330	15.202.005	»	71.311.325

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1958	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		SOLDES au 30 septembre 1958.
		Dépenses	Recettes	
	(Millions de francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	22.761	1.119.382	1.144.122	28.021
Compte courant du Trésor à la Banque de France	7.319	38.190.705	38.197.966	88
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	59	»	2	57
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.225	»	213	3.012
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	2	2	»
Compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie et de Tunisie	90	184.288	184.290	88
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission d'outre-mer	2.572	411.546	413.922	196
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	581	7.663	7.768	476
Devises étrangères	28.392	181.722	190.310	19.804
Traites et valeurs mobilisables	84.063	3.277.419	3.205.784	155.698
Totaux (cf. lignes 701 à 759, page 924)	149.095	43.102.727	43.344.379	207.443

B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission d'outre-mer.

(Milliards de francs.)

DÉSIGNATION des instituts d'émission	SITUATION au 1er janvier 1958		A — COMPTES						B — BONS DU TRÉSOR				SITUATION au 30 septembre 1958.	
			Situation au 1er janvier 1958		Variations de l'année		Situation au 30 septembre 1958.		Situation au 1er janvier 1958.	Variations de l'année		Situation au 30 sept. 1958.		
	Débit.	Crédit.	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Crédit.	Débit	Crédit	Crédit.	Débit	Crédit
Banque de l'Algérie et de la Tunisie	»	176	»	»	»	»	»	»	176	»	23	199	»	199
Banque d'Etat du Maroc	»	41	»	33	27	»	«	6	8	»	5	13	»	19
Banque de l'Indochine	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de Madagascar et des Comores	2	»	9	»	»	»	9	»	7	1	»	6	3	»
Caisse centrale de la France d'outre-mer	»	8	»	8	»	2	»	10	»	»	»	»	»	10
Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo	»	33	»	33	»	4	»	37	»	»	»	»	»	37
Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	»	12	»	12	1	»	»	11	»	»	»	»	»	11
Totaux	3	270	10	86	28	7	9	61	191	1	28	218	3	276
Soldes	267		76		21		55		191	27		218	273	

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend, dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement F, page 924 (ligne 36 du tableau I) ; dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 914 à la suite du tableau de développement D (ligne 25 du tableau I).

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION générale au 30 septembre 1938.	ÉCHÉANCES exigibles au 30 septembre 1938.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 30 SEPTEMBRE 1938				
			1938	1939	1940	1941	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an			20.134	55.968	»	»	76.102
Bons du Trésor à 2 ans			26.297	103.048	87.275	»	216.620
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie A	2.002.783	7.305	24.066	»	»	»	24.066
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie B			45.975	154.533	»	»	200.508
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie C			115.880	583.985	778.317	»	1.478.182
Bons de la reconstruction à 3 ans	35	35	»	»	»	»	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	113	113	»	»	»	»	»
Emissions diverses	418	418	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progresaif 3 mois à 3 ans	799.887	(1) 702.066	97.821	»	»	»	97.821
			330.173	897.534	865.592	»	2.093.299
Totaux	2.803.266	709.967	2.093.299				

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.
(2) Cf. montant Annexe n° 3, page 932.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1938. (1).	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1938.		SOLDES au 30 septembre 1938.
		Dépenses.	Recettes.	
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	867.687	2.764.902	2.779.030	881.815
Etablissements publics et semi-publics	634.949	13.983.425	13.873.215	524.739
Collectivités	682.658	4.155.762	4.090.072	616.968
Autres correspondants	213.493	5.351.896	5.351.863	210.460
Totaux (cf. tableau E, pages 922 et 923	2.398.787	26.258.985	26.094.180	2.233.982

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Opérations faites en devises étrangères.

A. — Situation d'ensemble.	Millions de francs.
Au 1er janvier 1958, les avoirs du Trésor en devises s'élevaient à	28.392
Pendant les neuf premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	185.596
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	70.749
Soit un total de	284.737
Les dépenses ont atteint	198.176
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France	66.757
Soit un total de	264.933
Par suite, au 30 septembre 1958, les avoirs du Trésor en devises s'élevaient à	19.804

B. — Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
	Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
	(Millions de francs.)			
Dépenses et recettes du budget général (tableau A)	42.458	24.697	3.879	3.554
Comptes spéciaux du Trésor (tableau C)	54.816	93.238	5.910	8.375
Opérations des emprunts (tableau D)	19.271	»	10.736	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau E, § a)	3.452	1.864	251	135
Opérations des établissements publics et établissements semi-publics (tableau E, § b)	3.679	50	368	2
Opérations des collectivités administratives (tableau E, § c)	207	1	6	»
Opérations des autres correspondants (tableau E, § d)	72.042	65.746	13.341	13.189
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	2.251	»	(—) 693	»
Total	198.176	185.596	33.068	25.255

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones du 1er janvier au 30 septembre 1958.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes, télégraphes et téléphones	70.568.008	70.561.536	7.760.116	7.759.636
2. Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1958)	236.492	213.105	29.347	28.589
Opérations avec le Trésor	5.157	29.764	»	»
Totaux	241.649	242.869	29.347	28.589
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	9.116.825	9.125.423	1.004.269	1.011.957
— Mandats internationaux	35.404	41.202	11.955	5.327
— Mandats d'outre-mer	256.860	257.909	29.433	46.137
— Offices étrangers	395.654	359.600	42.820	77.274
— Opérations diverses	116.887	122.793	19.399	12.181
Totaux	9.921.630	9.906.927	1.107.876	1.152.876
4. Comptes courants postaux des particuliers	22.153.023	22.198.125	2.443.558	2.449.381
5. Opérations des correspondants des postes, télégraphes et téléphones:				
— Caisse des dépôts et consignations	21.488	23.560	7.818	519
— Etablissements d'Etat	2.984	3.009	405	458
— Collectivités administratives	73.736	56.090	16.802	2.712
— Caisse nationale d'épargne (Recettes effectives (1))	205.208	258.218	21.810	27.052
— Caisse nationale d'épargne (Règlements avec la C. N. E.)	260.640	209.290	23.897	17.379
Totaux	567.056	550.167	70.732	48.150
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général (Budget de 1958)	131.936	29.966	18.786	7.780
— Budget général (Règlements avec le Trésor)	28.999	127.422	204	12.962
— Emprunts du Trésor (Emissions et versements au Trésor)	215.350	217.846	21.015	21.531
— Emprunts du Trésor (Payements et remboursements par le Trésor)	164.474	162.043	16.664	16.102
Totaux	540.749	537.277	56.669	58.375
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	10.210	»	(—) 252
Totaux des paragraphes 1 à 7	103.992.115	104.007.111	11.468.298	11.496.755
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	2.274.736	2.247.274	297.683	257.364
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	54.760	»	29.511
— Autres comptes de règlement	288.848	216.524	8.834	(3) (—) 8.815
Totaux du paragraphe 8 (2)	2.563.584	2.548.558	306.517	278.060
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	106.555.699	106.555.699	11.774.815	11.774.815

(1) Dont 199.339 de « retraits » et 253.781 de « dépôts ».
(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes, télégraphes et téléphones » (page 922, ligne 606).
(3) Réductions provenant de l'imputation au compte courant de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la cinquante et unième semaine (du 20 décembre au 26 décembre 1958). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1958 — Recettes évaluées	1957 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage	1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	3.629.080	3.042.253	586.827	19,3	»	»
Bagages	63.380	44.711	18.669	41,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	468.140	425.683	42.457	10,0	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	5.475.540	5.222.780	252.760	4,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	9.636.140	8.735.427	900.713	10,3	»	»

II. — Evaluation des recettes au 26 décembre 1958. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 novembre 1958.	RECETTES évaluées du 1er décembre au 26 décembre 1958.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 26 décembre 1958	RECETTES comptables du 1er janvier au 26 décembre 1957.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage.	1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	139.444.669	11.226.040	150.670.709	137.063.788	13.606.921	9,9	»	»
Bagages	2.787.033	183.480	2.970.513	2.799.201	171.312	6,1	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	19.796.482	1.905.170	21.701.652	19.679.957	2.021.695	10,3	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	307.236.834	24.861.650	332.101.484	310.231.404	21.870.080	7,0	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	469.265.018	38.179.340	507.444.358	469.774.350	37.670.008	8,0	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 janvier 1959.		Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 janvier 1959.	
4 9650	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	4 93706	4 90	4 9740	4 904	... .	7 865	Italie	1.000 lire	7 869296	7 78308	8 01610	7 872	7 865
5 077	Canada	1 $ Can.	... .	... .	... .	5 0725	5 070	68 70	Norvège.....	100 c. n.	69 1188	68 053	70 155	68 710	68 700
2 709	Côte Fse Somalis	100 F Djib	2 30284	2 2625	2 3430	2 3135	... .	120 085	Pays-Bas	100 fl.	129 9226	127 9373	131 9360	130 09	130 075
39 30	Mexique	100 pes	39 4065	... .	... .	... .	... .	17 13	Portugal	100 esc.	17 17238	16 883	17 465	17 15	17 13
117 365	Allemagne occid.	100 D Mk	117 349	115 840	119 280	117 37	117 34	94 810	Suède	100 c. s.	95 43543	94 6860	96 1810	94 79	94 78
18 91	Autriche	100 sch.	18 98660	18 7025	19 2700	18 906	18 906	113 775	Suisse	100 F s.	112 9033	110 110	115 810	113 835	113 800
9 814	Belgique	100 F b.	9 87442	9 727	10 023	9 825	9 823	69 08	Tchécoslovaquie	100 kcs.	68 57027	68 05	69 08	69 08	... .
71 675	Danemark	100 c. d.	71 47763	70 4275	72 5333	71 035	... .	1 658	Yougoslavie	100 din.	1 64568	1 6335	1 6580	... .	... .
13 7380	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	13 82376	13 6220	14 0265	13 735	13 7535								

Maroc	100 F marocaine.....	1 175	Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. 2
Tunisie	1 dinar.....	11 7540	Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones du 1er janvier au 30 septembre 1958.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1958.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes, télégraphes et téléphones	70.568.008	70.561.536	7.760.116	7.759.636
2. Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1958)	236.492	213.105	29.347	28.589
Opérations avec le Trésor	5.157	29.764	»	»
Totaux	241.649	242.869	29.347	28.589
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	9.116.825	9.125.123	1.004.269	1.011.957
— Mandats internationaux	35.404	41.202	11.955	5.327
— Mandats d'outre-mer	256.860	257.909	29.433	46.137
— Offices étrangers	395.654	359.600	42.820	77.274
— Opérations diverses	116.887	122.793	19.399	12.181
Totaux	9.921.630	9.906.927	1.107.876	1.152.876
4. Comptes courants postaux des particuliers	22.153.023	22.108.125	2.413.558	2.419.381
5. Opérations des correspondants des postes, télégraphes et téléphones:				
— Caisse des dépôts et consignations	21.488	23.560	7.818	519
— Etablissements d'Etat	2.984	3.009	405	458
— Collectivités administratives	73.736	56.090	16.802	2.712
— Caisse nationale d'épargne (Recettes effectives (1))	205.208	258.218	21.810	27.052
— Caisse nationale d'épargne (Règlements avec la C. N. E.)	260.640	209.290	23.897	17.379
Totaux	567.056	550.167	70.732	48.150
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général (Budget de 1958)	131.936	29.966	18.786	7.780
— Budget général (Règlements avec le Trésor)	28.999	127.422	204	12.962
— Emprunts du Trésor (Emissions et versements au Trésor)	215.350	217.846	21.015	21.531
— Emprunts du Trésor (Payements et remboursements par le Trésor)	164.474	162.043	16.664	16.102
Totaux	540.749	537.277	56.669	58.375
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	10.210	»	(—) 252
Totaux des paragraphes 1 à 7	103.992.115	104.007.111	11.468.298	11.496.755
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	2.274.736	2.247.274	297.683	257.364
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	54.760	»	29.511
— Autres comptes de règlement	288.848	246.524	8.834	(3) (—) 8.815
Totaux du paragraphe 8 (2)	2.563.584	2.548.558	306.517	278.060
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	106.555.699	106.555.699	11.774.815	11.774.815

(1) Dont 199.339 de « retraits » et 253.781 de « dépôts ».
(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes, télégraphes et téléphones » (page 922, ligne 606).
(3) Réductions provenant de l'imputation au compte courant de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la cinquante et unième semaine (du 20 décembre au 26 décembre 1958). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1958 — Recettes évaluées	1957 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage	1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	3.629.080	3.042.253	586.827	19,3	»	»
Bagages	63.380	44.711	18.669	41,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	468.140	425.683	42.457	10,0	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.475.540	5.222.780	252.760	4,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	9.636.140	8.735.427	900.713	10,3	»	»

II. — Evaluation des recettes au 26 décembre 1958. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 novembre 1958.	RECETTES évaluées du 1er décembre au 26 décembre 1958.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 26 décembre 1958	RECETTES comptables du 1er janvier au 26 décembre 1957.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage	1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	139.444.669	11.226.040	150.670.709	137.063.788	13.606.921	9,9	»	»
Bagages	2.787.033	183.480	2.970.513	2.799.201	171.312	6,1	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	19.796.482	1.905.170	21.701.652	19.679.957	2.021.695	10,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	307.236.834	21.861.650	329.101.484	310.231.404	21.870.080	7,0	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	469.265.018	38.179.340	507.444.358	469.774.350	37.670.008	8,0	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 janvier 1959.		Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 janvier 1959.	
4 9050	États-Unis	1 $ U.S.A	4 93706	4 90	4 9740	4 904	... .	7 865	Italie	1 000 lire	7 899296	7 78395	8 01610	7 872	7 868
5 077	Canada	1 $ Can.	... .	... .	... .	5 0725	5 070	68 70	Norvège	100 c. n.	69 1188	68 053	70 153	68 710	68 705
2 709	Côte Fse Somalis	100 F Djib	2 30284	2 2625	2 3430	2 3135	... .	130 085	Pays-Bas	100 fl.	129 9226	127 9375	131 9360	130 09	130 075
29 30	Mexique	100 pes	39 4065	... .	... .	... .	... .	17 13	Portugal	100 esc.	17 17238	16 885	17 465	17 15	17 13
117 365	Allemagne occid	100 D Mk	117 549	115 840	119 280	117 37	117 34	94 810	Suède	100 c. s.	95 43513	94 6860	96 1810	94 79	94 78
18 91	Autriche	100 sch.	18 98809	18 7025	19 2790	18 908	18 906	113 775	Suisse	100 F s.	112 9033	110 110	115 810	113 835	113 800
9 814	Belgique	100 F b.	9 87412	9 727	10 023	9 825	9 823	60 08	Tchécoslovaquie	100 kcs.	68 57027	68 05	69 08	60 08	... .
71 675	Danemark	100 c. d	71 47763	70 4275	72 5335	71 035	... .	1 658	Yougoslavie	100 din	1 64568	1 6335	1 6580	... .	... .
13 7360	Gde-Bretagne	1 liv st.	13 82376	13 6220	14 0465	13 755	13 7535								

Maroc	100 F marocaine	1 175	Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7349	Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.500.000.000 DE FRANCS
12, RUE PORTALIS, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 55-B 9882.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique a procédé au rachat de 310 obligations 4 1/4 0/0 1941 dont l'amortissement est prévu pour le 25 janvier 1959.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en décembre. Les amortissements précédents ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.700 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PLACE DE VALMY, COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce: Seine 55-B 833.

Obligations 6 1/2 0/0 1954 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.950 obligations sorties au cinquième tirage au sort du 2 janvier 1959 formant, avec les 318 obligations rachetées en Bourse, le montant de l'annuité à amortir au 1er février 1959;

2° Des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.278 à 5.309	1959	20.911 à 22.171	1956
8.609 à 10.195	1957	22.172 à 23.454	1958
20.838 à 20.910	1958		

Les obligations amorties aux tirages de 1956 à 1958 sont remboursables respectivement à 10.535 F, 10.545 F et 10.582 F. Celles amorties au tirage de l'année 1959 seront remboursables à partir du 1er février 1959 à 10.600 F, primes comprises.

Obligations de 10.000 F 6 0/0 1955.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.520 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 2 janvier 1959 formant, avec les 616 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er février 1959;

2° Des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.930 à 3.791	1959	7.079 à 8.092	1957
6.749 à 7.078	1958	8.093 à 8.840	1958

Les obligations amorties aux tirages de 1957 et 1958 sont remboursables respectivement à 10.513 F et 10.552 F. Celles amorties au tirage de 1959 seront remboursables à partir du 1er février 1959 à 10.592 F, primes comprises.

Société coopérative L'Union de Limoges

SIÈGE SOCIAL: 14, RUE DES COOPÉRATEURS, LIMOGES (HAUTE-VIENNE)
R. C.: Limoges 57-B 129.

Liste des 15 obligations 6 0/0 1949 de 5.000 F sorties au cinquième tirage du 27 novembre 1958.

547 à 561 inclus.

Numéros des titres sortis aux précédents tirages et non présentés au remboursement.

444 445 446 447 448 449 451 452 453 454 455 456 458 532 533

SOCIETE METALLURGIQUE D'IMPHY

ANCIENNE DÉNOMINATION:
Société anonyme de Commentry-Fourchambault et Decazeville
AU CAPITAL DE 2.182.950.000 F
SIÈGE SOCIAL: 84, RUE DE LILLE, PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 2010.

Obligations 4 0/0 1944.

Quinzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse des 470 obligations 4 0/0 1944 devant être amorties le 15 février 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Tous les titres sortis au tirage du 14 décembre 1945 ont été remboursés.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Zavierucha (Jersey), né le 23 juin 1934 à Roubaix (Nord), demeurant à Pouilly-le-Fort (Seine-et-Marne), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs: Denise-Lucienne-Stéphanie et Denis-Alfred-Georges, nés tous deux le 13 août 1958 à Melun, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Zavier (Georges).

M. Boris Ryvkine, né le 1er août 1923 à Saint-Pétersbourg (Russie), demeurant à Paris, 59, rue Boissière, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lavrof ou subsidiairement celui de Ryokine.

M. Tewe (Jean-Antoine), né le 16 février 1912 à Limoges (Haute-Vienne) et demeurant à Paris, 16, rue d'Armaillé, et M. Garnier (Paul-Gustave), né le 26 avril 1904 à Sceaux (Seine) et demeurant 7, avenue Roger-Salengro, à Mitry-le-Neuf (Seine-et-Marne), déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique du mineur Garnier (Patrick-Jean-Charles), né le 17 septembre 1944 à Charlèves (Aisne), celui de Tewe.

Mlle Germaine, née le 17 mai 1924 à Paris (4e), demeurant 16, rue Dupetit-Thouars, à Paris (3e), agissant tant pour son compte personnel que pour ses enfants à venir, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Florian. Elle demande en outre à prendre comme prénom celui de Germaine.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

15 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre national intersyndical d'information pour le Marché commun.** But: mise à la disposition des commerçants détaillants non alimentaires d'un service de renseignements et de documentation sur les marchandises offertes par les firmes des pays du Marché commun européen. Siège social: 21, rue du Château-d'Eau, Paris.

15 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Groupement d'utilisation des eaux du Fontgarot.** But: achat, adduction et utilisation en commun d'eau. Siège social: chez M. Faure (Georges), Primarette (Isère).

16 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association Vallée d'Arve.** But: faire fonctionner dans les localités de la vallée de l'Arve des œuvres d'éducation populaire. Siège social: presbytère de Chedde (Haute-Savoie).

17 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Ping-Pong-Club de Saint-Chamas.** But: pratique du tennis de table; organisation des compétitions. Siège social: café de France, place de la Mairie, Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).

17 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Foyer rural du quartier Saint-Jean-les-Martigues.** But: création d'un foyer rural agricole à Saint-Jean-les-Martigues. Siège social: Saint-Jean-les-Martigues, Martigues (Bouches-du-Rhône).

17 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association populaire familiale de Lourches-Roeulx.** But: grouper les familles de conditions ouvrières ou appartenant au milieu populaire pour l'étude de la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 82, rue Victor-Hugo, Lourches (Nord).

19 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Comité d'intérêts du groupe H. L. M.** But: défense des intérêts généraux du groupe H. L. M. et poursuite de toutes créations, améliorations et embellissements dont le groupe H. L. M. serait susceptible. Siège social: avenue Frédéric-Mistral, Martigues (Bouches-du-Rhône)

19 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Amicale laïque de Sabadel-Lauzes.** But: défendre l'école, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: mairie de Sabadel-Lauzes.

19 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Lien-Minh Quyen Nhat** (Fédération vietnamienne de karaté ou boxe libre japonaise). But: encouragement à la pratique du karaté. Siège social: 12, rue Pestalozzi, Paris.

19 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des pionniers du Vercors, de Romans et Bourg-de-Péage.** But: entraide, soutien matériel et moral aux veuves, orphelins, vieux parents de leurs camarades tués dans le Vercors ainsi qu'à leurs camarades nécessiteux. Siège social: mairie de Romans.

20 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Syndicat des usagers de l'accession à la propriété du Logis conflanais et du canton de Conflans (Confédération générale du logement).** But: grouper sur le plan communal et cantonal les usagers de l'accession à la propriété (plan Courant, Logeco, prime à 600 F) en vue de la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: chez le secrétaire, M. Cunin, 33, rue des Œillets, Conflans (Meurthe-et-Moselle).

22 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Javelot-Club divionnais.** But: pratique du jeu de javelots. Siège social: café Dupuis, place Salengro, Divion (Pas-de-Calais).

22 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Ciné-Club dinannais.** But: concourir à la culture par le film. Siège social: à la mairie de Dinan (Côtes-du-Nord).

22 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Le Loisir populaire hennebontais.** But: loisirs sains et éducatifs de la jeunesse hennebontaise. Siège social: ruelle du Petit-Chemin, Hennebont (Morbihan).

23 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association de pêche et de pisciculture La Préservatrice.** But: concourir, comme auxiliaire de l'Etat, au repeuplement des cours d'eau et aider à la répression du braconnage. Siège social: chez M. Bredin, président, Dancevoir.

24 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Comité de défense des propriétaires et exploitants agricoles de Massy-Champlan-Palaiseau.** But: défense des intérêts matériels et moraux des propriétaires et des locataires des terrains situés sur le territoire des communes de Massy, Champlan, Palaiseau. Siège social: mairie de Champlan (Seine-et-Oise).

26 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Association dite **Amicale laïque de Boulazac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique, cité Bel-Air, Boulazac.

26 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association départementale des patronages laïques et centres aérés Les Francs et Franches Camarades.** But: développement des patronages laïques, des centres aérés et, d'une manière générale, des loisirs journaliers de l'enfant. Siège social: 7, rue La Boétie, Périgueux.

26 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Union générale des aveugles et grands infirmes de France et Union française, Fédération du Limousin, section de la Creuse.** But: défendre leurs intérêts communs sur le plan local. Siège social: chez M. Gaston Aucordonnier, Saint-Chabrais (Creuse).

26 décembre 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Union régionale des industries et négoces de la chimie de la région du Nord.** But: information réciproque de ses membres sur tous les problèmes sociaux et professionnels. Siège social: 291, rue de Solférino, Lille.

27 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale philatélique artisanale de la Seine.** But: échange amical philatélique. Siège social: 42, rue de Bassano, Paris.

27 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Groupement de production syndical de Sainte-Eulalie et Lapanouse-de-Cernon.** But: vulgarisation agricole et amélioration du rendement des exploitations. Siège social: mairie de Sainte-Eulalie-de-Cernon (Aveyron).

29 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre de la commune. Siège social: mairie de Lanvellec (Côtes-du-Nord).

29 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Amicale des anciens combattants de la Régie départementale des transports.** But: défense des droits matériels et moraux acquis par les anciens combattants. Siège social: 1, boulevard Chanzy, Mézières.

30 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Club n° 1, section du Mans.** But: organiser pour ses membres des séances musicales, spectacles, excursions et grouper les auditeurs de Radio-Europe n° 1. Siège social: 103, rue de la Mariette, Le Mans.

30 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Foyer rural de Courdemanche.** But: organiser des loisirs culturels pour ses membres. Siège social: mairie de Courdemanche.

30 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Comité de défense des signataires de lettres de change détenues par l'administrateur judiciaire du Garage Gervais, à la Rochefoucauld, ou par tous les tiers porteurs.** But: défense de ses membres. Siège social: 43, avenue de Cognac, Angoulême.

31 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de défense des intérêts des candidats à l'accession à la propriété.** But: rechercher et discuter en commun tout ce qui peut concerner l'intérêt du constructeur; défendre les intérêts des adhérents après examen des requêtes par le comité; formuler des vœux auprès de l'autorité en ce qui concerne la voirie, l'éclairage, l'embellissement lorsqu'il s'agit de cités et en poursuivre la réalisation. Siège social: 70, rue du Château-d'Eau, Fécamp (Seine-Maritime).

31 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Société Stop-Pétanque Saint-Roch.** But: jeu de pétanque. Siège social: 70, rue de Montbron, Angoulême.

---

31 décembre 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association nationale des cheminots anciens combattants, prisonniers et victimes de guerre.** But: défense des intérêts de ses membres. Siège social: 50, rue Lamartine, Fleury-les-Aubrais.

---

31 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Comité local des foires et concours agricoles de Hambye.** But: favoriser le développement de l'élevage et de l'agriculture en faisant des foires et en organisant des concours. Siège social: mairie de Hambye (Manche).

---

31 décembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Secteur bouliste de l'arrondissement de Thiers.** But: développer et propager le sport boules dans l'arrondissement de Thiers. Siège social: 22, rue des Grammonts, Thiers (Puy-de-Dôme).

---

2 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Gap. **Comité local de Gap de l'Association France-U. R. S. S.** But: favoriser la connaissance mutuelle et la coopération amicale des deux pays. Siège social: mairie de Gap.

---

2 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association Comité départemental de Maine-et-Loire de la Ligue nationale française contre le cancer.** But: lutte contre le cancer. Siège social: cité administrative, rue Dupetit-Thouars, Angers.

---

3 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Groupement des parents catholiques des élèves de l'enseignement public du département du Calvados.** But: enseignement religieux des enfants. Siège social: 4, rue d'Eterville, Bayeux (Calvados).

---

3 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Cantine scolaire de Treignat (Allier).** But: alimentation et fréquentation des élèves. But: mairie de Treignat (Allier).

---

5 janvier 1959. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Télé-Club populaire.** But: utiliser la télévision comme moyen d'éducation et de culture pour l'organisation de réceptions collectives suivies de débats et comme moyen de détentes récréatives et de loisirs. Siège social: 12, rue Saint-Antoine, Epinal.

---

5 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association d'entraide aux sports à Aubigny-les-Pothées.** But: venir en aide aux personnes pratiquant un sport quel qu'il soit et organiser diverses manifestations sportives. Siège social: mairie d'Aubigny-les-Pothées.

---

5 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Classe 1955, Les Chevaliers de la Gaîté.** But: venir en aide à ses membres et à leurs familles. Siège social: café Caron-Roussel, 2, rue Jean-Jaurès, Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

---

5 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Comité d'étude pour l'expansion économique et sociale de Bougie et de sa région.** But: inventorier les ressources de la région de Bougie, étudier et promouvoir l'expansion économique. Siège social: sous-préfecture de Bougie (département de Bougie).

---

6 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale Pétanque Côte Haut-Brion-Brivazac.** But: pratique du jeu de boules (pétanque) uniquement. Siège social: place Chambrelan, Pessac.

---

6 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Caen. **Jeunes de Saint-Michel.** But: loisirs des jeunes. Siège social: 34, rue de Branville, Caen.

---

6 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Commission des rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer.** But: réunir tous les expulsés, rapatriés volontaires ou non. Siège social: camp Balp, Ollioules (Var).

---

6 janvier 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Syndicat d'initiative d'Auribeau et Pégomas.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter la prospérité d'Auribeau et Pégomas en organisant la région au point de vue touristique, etc. Siège social: agence immobilière Henri Lacarelle, le Moulin-Vieux, Auribeau-sur-Siagne (Alpes-Maritimes).

---

7 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association sportive Viviers-Villesicard.** But: pratique du football. Siège social: café du Dépôt, route des Ponts-de-Cé, Angers.

7 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'accueil des personnalités étrangères.** But: favoriser et faciliter l'accueil et le séjour des personnalités étrangères, des stagiaires de la coopération technique. Siège social: 37, quai d'Orsay, Paris.

---

8 janvier 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Union des Corses et amis de la Corse Pont-Nuovo 1768-1769.** But: resserrer les liens parmi les Corses et amis de la Corse en vue d'apporter son appui auprès des pouvoirs publics pour le développement économique et social du département de la Corse. Siège social: bar de l'Harmonie, 24, rue Granoux, Marseille.

---

9 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens du groupe de chasse Normandie-Niemen.** But: maintien d'un lien étroit entre les anciens combattants de cette unité aérienne. Siège social: 21, avenue de Breteville, Neuilly-sur-Seine.

MODIFICATIONS

15 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le Groupement des parents catholiques des élèves du lycée Clemenceau à Villemomble (Seine) change son titre, qui devient **Amis de l'Aumônerie du lycée Clemenceau, à Villemomble.** Siège social: 101, rue de Neuilly, Villemomble.

---

16 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement indépendant des auberges de jeunesse (M. I. A. J.)** transfère son siège social du 2, rue de Sèvres, Suresnes, au 18, passage Montgallet, Paris.

---

18 décembre 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. L'Association familiale ouvrière du mouvement populaire des familles change son titre, qui devient **Association populaire familiale de la Madeleine,** modifie son conseil d'administration et transfère son siège social du 163, rue du Général-de-Gaulle, la Madeleine, au 14, square Stenberghem, la Madeleine.

---

22 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'Athletic-Club Hotchkiss-Delahaye change son titre, qui devient **Athletic-Club Hotchkiss-Brandt, club corporatif omnisports et de loisirs.** Siège social: 32, boulevard Ornano, Saint-Denis.

---

26 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association française de philatélie éducative et culturelle (A. F. P. E. C.)** transfère son siège social du 106, avenue de Saint-Mandé, Paris, au 53, rue Le Marois, Paris

---

26 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Relations internationales** transfère son siège social du 9, rue de Hanovre, Paris, au 100, rue Saint-Lazare, Paris.

---

29 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. L'Association des jeunes de l'Eglise réformée change son titre, qui devient **Foyer des jeunes de l'Alliance.** Siège social: « Belle Beille », avenue Notre-Dame-du-Lac, Angers.

---

30 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **L'Olympic-Bridge-Club** transfère son siège social du 32, avenue Bosquet, Paris, au palais de Glace, rond-point des Champs-Elysées, Paris.

---

2 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. La **Société des amis de la Maison de Sèvres** transfère son siège social du 14, rue Croix-Bosset, Sèvres, au 17, avenue Eiffel, Meudon.

---

3 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de police. La **Société des chanteurs et danseurs limousins de Paris** transfère son siège social du 63, rue de Rivoli, Paris, au 11, rue Duvergier, Paris.

---

6 janvier 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'association Qualiflex, Union de fabricants de tuyaux flexibles de qualité, change son titre, qui devient **Label Qualiflex (Union de fabricants de tuyaux flexibles de qualité).** Siège social: cabinet Burkard, 40, rue Scheffer, Paris.

---

7 janvier 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'association **Ski-Club olympique** transfère son siège social du 8, place Félix-Baret, Marseille, au bar Lafon, 1, rue Lafon, Marseille.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.